

W 113

-COPIE-

Service de la gestion des documents et archives - VTR

Abre 1933

officiel

Délibération

Municipalité de la paroisse (Vicé) de la Pointe-

15 DEC. 1930

non officiel
Municipalité de la paroisse de la Pte. du

non officiel

voir ann. 1848 1^{er} juill.
Érigée en municipalité
le 1^{er} janv. 1921

sauf enregistrement le 20 Sept. 1832 etc

Erection du Mun de Pte du Sac

soustraire les Nos. 58 a 130 inc

251 a 270 "

355 a 360 "

30 Nov. 1928

15 Dec 1930. 1

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe-du-Cac

A une session ordinaire du
conseil de la municipalité de la
paroisse de la Visitation de la
Pointe-du-Cac, tenue au lieu
et heure ordinaires des dites
sessions, le quinzième jour du
mois de décembre mil neuf cent
trente; la présente session étant
la continuation de la session
du conseil datée le premier
jour de décembre courant, et telle
que précédée. Furent présents
M. J. Pliva Maire M. L. Les
conseillers J. Leonard Houle Philipp
Renette et Xavier Guay formant
un quorum. sous la présidence
de son honneur M. le Maire.

Après lecture du procès verbal
de notre conseil daté le premier
jour de décembre courant, et celui
de la session spéciale daté le
dix décembre courant.

Mr le conseiller Xavier Guay
propose secondé par Mr le por-
ceiller Philippe Renette et résolu
lu que les procès verbaux de
ces deux dites sessions soient
adoptés et approuvés.
Adopté

Tout compte
liste de Pai
J. O. G.
B. M. M. M.

sur le recu concernant le pai-
ment de toute somme d'argent dont
le paiement peut avoir rapport
aux achats, salaires, et travaux, ex-
ecutis dans notre municipalite
ayant rapport a la loi du cho-
mage. On ordonne par notre con-
seil au fin de protiger les chomeurs

Guay

Le secretaire tresorier devra
tenir les comptes ayant rap-
port au chômage, de pariment
au livre de caisse, ou dans
un livre a part

Adopte

Il est propose par Mr Xavier Guay
secondi par Mr Philippe Rouette
et resolu d'approuver le paiement
a la corporation du comte de St. Mau-
rice pour les perceptors 1930 au \$17.93

2^e de payer au secretaire tresorier
pour B. Rec. P. justificatif .35 Bled'avis .25
timbre 20, tablette papier P. d'avis 20 = 1.00

3^e de payer a P. H. Marimeau pour
1 record \$2.00, grandes Envelopes 20 2.20

Adopte

Il est propose par Mr Philippe
Rouette secondi par Mr Xavier
Guay et resolu d'ajourner
la session au dix huitieme
jour de Decembre courant a sept
heures du soir.

Adopte

J. O. Guay Maire
Joseph Martineau
secretaire tresorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de
Visitation de la Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le dix-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent trente

La présente session étant la continuation de la session de ce conseil datée le premier jour de décembre courant, et telle qu'ajournée. furent présent Mr Poliva Dugri Maire M. N. Les conseillers J. Léonard Houde J. Thomas Rouette Ravier Guay et Arsène Blais formant un quorum sous la présidence de son honneur Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de notre dernière session du conseil

Mr le conseiller J. Thomas Rouette propose secondé par Mr le conseiller Ravier Guay et résolu que le dit procès verbal en date du septième décembre précédent soit approuvé

Adopté

Il est proposé par le conseiller J. Léonard Houde secondé par le conseiller J. Thomas Rouette,

et résolu que, d'après l'avis de motion donné à la séance de ce conseil en date du quinzième jour du mois de décembre courant, qui vient d'être lu, —

Qu'il soit passé un règlement comme suit. savoir

Qu'il soit réglé et statué et ordonné par ce conseil un règlement portant le (No 15) numéro quinze concernant un emprunt à être fait par notre municipalité pour pourvoir à la loi de l'aid aux chômeurs 1930

1^{er} Notre conseil aura le droit d'emprunter par billets jusqu'à concurrence de \$1250⁰⁰ dollars soit cinquante piastres

2 Le taux de l'intérêt ne devra pas dépasser (6%) six pour cent payables à tous les six mois

3 Le dit emprunt sera remboursable dans l'intervalle de trois ans.

4 Le maire de notre municipalité et le secrétaire trésorier sont autorisés à signer les billets au nom de notre municipalité

5 Le règlement devra recevoir l'approbation du H. M. Tenant

popu mali
le 29 Dec.
amis de justice etc

mali 30 Dec

m Rec.

Gouverneur en conseil

6 Le présent règlement entre en vigueur sous la loi

1905

secrétaires municipaux

Attendu que le Village de la Pointe du Lac ne possède aucune protection contre le feu.

Attendu que l'acqueduc ne fournit pas l'eau nécessaire au besoin ordinaire: ne pourrait être d'aucune utilité: contre un incendie.

Attendu que à plusieurs reprises des contribuables de notre municipalité ont priés notre conseil de les protéger contre un désastre possible.

Attendu que les finances de notre municipalité ne nous permettent pas d'endosser une telle dépense.

Par les raisons ci-haut inscrites.

Il est proposé par M. le conseiller T. Thomas Roberts secondé par M. le conseiller Arsène Blais et résolu de s'adresser au

Gouvernement Provincial par l'entremise de Mr J. A. Trigon notre député pour obtenir un octroi pour nous venir en aide à l'achat d'installation contre le feu. Et d'un octroi qui nous permettrait l'achat de la queue et de la refaire

Le conseil au nom de notre prison notre député provincial Mr J. A. Trigon d'usage de son influence bien connue auprès des autorités provinciales pour nous favoriser

adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseil J. Léonard Houde secondé par Mr le conseil Arsène Blais et résolu d'autoriser le secrétaire trésorier à demander à la compagnie du Canadien Pacifique par l'entremise de son agent Mr Piche de nous expédier jusqu'à nouvel ordre autant de chars de (Scorie) crasse de charbon qu'il sera possible, à \$10.⁰⁰ par char

adopté unanimement

Mr J. Thomas Rouette propose secondé par Mr Xavier Guay que le secrétaire trésorier soit autorisé de payer de caisse aussitôt la somme de \$41.⁰⁰ au fin de soustraire cette somme laquelle est prescrite figurant au nom de Dame M. Thomas Duplessis.

adopté unanimement

5 Janv. 1931

Il est proposé par Mr le conseil
Arsène Blais secondé par Mr
le conseiller Daniel Guay et
résolu de clôturer la session

Joseph Martin ^{président} _{secrétaire} _{trésorier}

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de la Visitation de la
Pointe du Lac

A une session ordinaire du
conseil de la municipalité de
la paroisse de la Visitation de
la Pointe du Lac tenue au lieu
et heure ordinaire des dites
sessions le cinquième jour du
mois de Janvier mil neuf
cent trent et un, à laquelle
étaient présents M. M. J. Orla
Dugri Maire M. M. les con-
seillers J. Lionard Houle Philipe
Rouette et Daniel Guay
sous la présidence de Mr
le maire formant le quorum
de ce conseil.

Après lecture du procès
verbal de notre dernière session
du conseil, Mr le conseiller
Daniel Guay propose secondé
par Mr le conseiller Philippe Rouette

et résolu que le dit procès verbal en date du dix huitième jour du mois de décembre dernier soit approuvé à l'exception du règlement No 15) numéro quinze sur lequel qu'il n'impose pas de taxes pour paiement desdits billets tel que exigé par la loi

adopté

Province de Québec Comté
Saint Maurice.

Municipalité de la Paroisse
de la Visitation de la Pointe du
Tao.

RÈGLEMENT No 15)

numéro quinze
Autorisant un emprunt de
(\$ 2500.⁰⁰) deux mille cinq cents
piastres pour remédier au
chômage dans la municipalité

Attendu que cette municipalité
a été autorisée par le ministre
des travaux publics et du tra-
vail à faire des travaux pour
une somme de \$ 2500.⁰⁰ deux mille
cinq cents piastres au fin de ré-
médier au chômage dans la mu-
nicipalité;

Attendu que 50% de ce montant,
soit \$ 1250.⁰⁰ douze cents cinquante
piastres sera payé par le
gouvernement fédéral, et le

allia / town
le 10 / jour 1931

gouvernement de la province, et que 50% soit \$1250⁰⁰ douze cents cinquante piastres doit être payé par la corporation municipale.

Attendant qu'en vertu de la "loi de l'aide aux chômeurs 1930" (21 George V, chapitre 2), cette Corporation peut contracter un emprunt jusqu'à concurrence de cette somme.

A ces fins il est par le présent règlement statutaire et décreté comme suit: -

^{1^{er}} La Corporation (du Village) de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac est autorisée à emprunter temporairement selon les besoins et en attendant le paiement de la part des gouvernements fédéral et provincial une somme n'excédant pas \$1250⁰⁰ douze cents cinquante piastres.

Cet emprunt pourra être fait au moyen d'un ou plusieurs billets signés par le maire et contre-signés par le secrétaire-trésorier. Les ou des dits billets devront être payés avec les sommes qui seront reçues des gouvernements fédéral et provinciaux comme étant la part des dits gouvernements dans le coût de ces travaux. Sur tous d'intérêts

n'excédant pas 6% six pour cent par
 année sera payé sur les dits billets
 2ⁱⁿ Pour rencontrer le paiement
 de la part de la municipalité
 la corporation est autorisée à
 emprunter une somme n'excé-
 dant pas \$1250⁰⁰ douze cent
 cinquante piâtres par billets
 signés par le maire et contre-
 signés par le secrétaire, treasurer
 et un taux d'intérêt n'excé-
 dant pas 6% six pour cent par
 année

3 Les Billets à être émis seront
 comme suit: -

A. - Un ou plusieurs billets pour un
 montant total de (\$625⁰⁰) six
 cent vingt cinq piâtres payable
 le 1^{er} premier février (1932)

B. - Un ou plusieurs billets pour
 un montant total de \$625⁰⁰
 six cent vingt cinq piâtres
 payable le 1^{er} février premier
 février (1933) mil neuf cent
 trente trois;

4^e Il est par le présent règlement
 imposé sur tous les biens fonds
 imposables de la municipalité
 une taxe annuelle suffisante
 pour pourvoir au paiement des
 dits billets devenant dus chaque
 année tel que dit ci-dessus ainsi qu'au intérêt.

- 5 Le produit de ces billets, ainsi que le montant de \$1250.00 douze cent cinquante peastrus qui sera versé par les gouvernements fédéral et provincial devront être employés exclusivement aux fins de réhabilitier au chômage dans la municipalité, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et les gouvernements fédéral et provincial.
- 6 Le présent règlement entrera en vigueur le jour de son approbation par le lieutenant gouverneur en conseil.

J. O. Dugré Maire

Joseph Martin

secrétaire

A une séance régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenu au lieu ordinaire des séances le cinquième jour de janvier 1931 mil neuf cent trente et un à laquelle étaient présent Mr J. O. Dugré maire M. M. les conseillers Léon Houle, Philippe Rouette et Xavier Gaudy formant le quorum de ce conseil sous la présidence de Mr le maire.

Il est proposé par Mr le conseil Mr Léonard Houle secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu que le Règlement (N° 15) numéro quinze autorisant

un emprunt de \$2500⁰⁰ deux mille
cinq cent piastres en vertu de
la loi de l'aide aux chômeurs
1930 soit adopté

adopté

Mr le conseiller Carnier Guay
propose secondé par Mr le conseil-
ler Philippe Rouette et résolu
à l'approuver le paiement de caisse
à caisse pour reconstituer arriérés
passés au compte de Helain Duro
04 Ephigé Lard 22 Thomas Rimm
06

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Rouette secondé par Mr
le conseiller Carnier Guay et
résolu qu'une résolution de
sympathie soit adoptée
par notre conseil à l'occa-
sion de la mort de notre
député, et que copie de
cette résolution soit transmise
à la famille et aux journaux
pour publication

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Léonard Houha secondé par Mr
le conseiller Philippe Rouette
et résolu d'aviser Mr le curé
ainsi que Mr le marguillier
en charge de la fabrication de la
parois de la ⁺ Pointe du Lac
qui le conseil notre municipi-
palité ne se tiendra pas respon-

* Visitation

sable d'aucune réclamation
provenant d'accident causé par
les travaux exécutés sur le
chemin pris au cimetière
La présente avis devra être
signifié de main à main ou
à leur résidence ou par mail
par lettre recommandée

Mr Lavin Guay ^{adopté}
accordé par Mr. Philippe Rouette
et résolu de clore la session
sièges clos ^{adopté}

J. L. Hugé Maire
Joseph Martin ^{secrétaire-trésorier}

secrétaire
d'élection

Je soussigné T. Albert Rouette ayant
été nommé par le président de l'élec-
tion du maire et des conseillers de
la municipalité de la paroisse de la
visitation de la Pointe au Lac Laque
à lieu le quatorze Janvier 1931
mil neuf cent trente et un
jure solennellement que je rempli-
rai avec honnêteté et fidélité les
devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité
ainsi que Dieu me soit en aide
asservi devant moi
à Pointe au Lac le quatorze T. Albert Rouette
quatre jours de Janvier mil
neuf cent trente et un Joseph Martin
président de l'élection

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le quatorzième jour du mois de Janvier mil neuf cent trente et un à dix heures du matin telle que annoncée par deux avis publics en date du quinzième jour du mois de Janvier courant, annonçant par les dits avis une assemblée des électeurs municipaux de la sus-dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire du Maire et de trois conseillers municipaux, en remplacement de M. J. Oliva dégué comme maire et de M. J. Thomas Rouette, Philippe Rouette et Arsène Blais sortant de charge et dont le terme d'office est expiré.

M. J. Albert Rouette ayant été nommé par le président secretaire d'élection pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge.

M. Joseph Martin secrétaire trésorier de la sus-dite municipalité, étant de droit pré-

président de la présente élection, est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplacer le maire et les trois conseillers de notre municipalité sortant de charge —

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection mentionnant les noms, prénoms, occupation des candidats et signés au long par les proposeurs.

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac M^r J. Oliva Dupre cultivateur de cette municipalité — ont signé le bulletin de présentation M. M. Hercule Biron et Philippe Roette

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac M^r Jean Baptiste Roux Garagiste de cette municipalité ont signé le bulletin de présentation M. M. Henri Berthiaume J. S. Houle J. S. Despres Adolphe Biron J. L. Duplessis G. P. Fortin Ferdinand

Comme Jean Baptiste Petend
 Théophile Weaner Alexandre
 Rouette Ravin Rouette

Il a été présenté comme can-
 didat à la charge de conseiller
 de la municipalité de la
 paroisse de la Visitation de
 la Pointe du Lac Mr Henri
 Bisson cultivateur de cette
 municipalité ont signé
 le bulletin de présentation
 M. Henri Buthmann
 J. L. Houle N. J. Duplessis
 Adolphe Biron J. P. Duplessis
 Oressime Benoit J. P. Fortin
 Ferdinand Comme Théophile
 Le Weaner J. B. Petend
 J. B. Rouette Yeffe Rouette
 Alexandre Rouette Ravin
 Rouette

Il a été présenté comme
 candidat à la charge de
 conseiller de la municipalité
 de la paroisse de la visita-
 tion de la Pointe du Lac Mr
 Philippe Rouette Cultivateur
 de cette municipalité
 ont signé le bulletin de pré-
 sentation M. Mr Hercule Biron
 et J. J. Rouette

Il a été présenté comme candi-
 dat à la charge de conseiller

de la municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe-du-
Sac M^r Adolphe Berthiaume
rentier de cette municipalité
ont signé le bulletin de pré-
sentation M^r M^r Hercule Biron
et Philippe Rouette

A été présenté à la charge
de conseiller, comme candidat
à la charge de conseiller de la
municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe-
du-Sac M^r Philippe Dugré
rentier de cette municipalité
ont signé le bulletin de pré-
sentation M^r M^r Hercule Biron
et Philippe Rouette

Sur présentation des candidats
présentés à la charge de maire
de la municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe-
du-Sac et a été dument mis
en nomination M^r J. Oliva Dugré

Cultivateur de cette municipalité

Advenant qu'il s'est écoulé
deux heures depuis l'ouverture
de l'assemblée pour la nomi-
nation des candidats à la
charge de maire et des con-
seillers de cette municipa-
lité et qu'il a été pré-
senté un nombre de candidats
voulus pour remplir la
place vacante du maire
Le Joseph Martin président
de la présente élection proclame
élu par acclamation M. ~~M.~~
M. J. Olive Degré Maire
de la municipalité de la pa-
roisse de la Visitation de la
Pointe du Lac (Bellevue)

Sur présentation des candidats
présentés à la charge des con-
seillers de la municipalité
de la paroisse de la Visita-
tion de la Pointe du Lac
et a été dûment mis en
nomination M. M. Jean Baptiste
Rouette Garagiste Henri Bisson
Cultivateur P. Philippe Rouette
Cultivateur Adolphe Berthier
me rentier P. Philippe Degré
rentier.

Advenant qu'il s'est écoulé
deux heures depuis l'ouverture

de l'assemblée pour la nomination
 des candidats à la charge de
 conseiller de cette municipalité
 et qu'il a été présenté plus
 que le nombre de candidats
 voulu pour remplir les places
 vacantes à la formation du
 conseil de la municipalité
 de la paroisse de la visitation
 de la Pointe du Lac

Le Joseph Martin président
 de l'élection déclare qu'il
 aura ouvert un bureau de
 votation pour enrégistrement
 des votes en faveur des candi-
 dats qui ont été mis en
 nomination le bureau sera
 ouvert ici à la salle publique
 depuis huit heures du matin
 jusqu'à six heures du soir
 le dix-neuvième jour
 de janvier courant mil neuf
 cent trente et un

Joseph Martin
 président de l'élection

Pointe du Lac le 14 Janvier 1931

A Mr le président de l'élection
 Je soussigné ayant été mis
 en nomination comme candidat
 a la charge de conseiller de la
 municipalité de la paroisse de
 la Visitation de la Pointe-du-Lac
 déclare par la présente que je
 retire ma candidature
 et je prie le président de l'élec-
 tion de la considérer comme nulle
 et non-avenue.

Témoin
 Joseph Martin

^{sa}
^{mar}
 Henri Bisson
 que

Pointe du Lac le 15 Janvier 1931

A Mr le président de l'élection
 Je soussigné ayant été mis
 en nomination comme can-
 didat a la charge de conseil-
 ler de la municipalité de la
 paroisse de la Visitation de
 la Pointe du Lac déclare par
 la présente que je retire ma
 candidature. Et je prie
 le président de l'élection de
 la considérer comme nulle
 et non-avenue.

Témoin
 Joseph Martin

^{sa}
^{mar}
 Adolphe Berthiaume
 que

Rendition des Comptes de la
de la Pointe-du-Rac par
du 1^{er} Janvier 1930 au 31

RECETTES

Summe
art 694 compris

Argent en Caisse 1 ^{er} Janv. 1930	187 84
Sur taxes générales année 1930	1022 14
~ Arr. de taxes	338 6
~ intérêt perçu à date	9 90
~ " Banque Prov. 4.33 + 7.24 =	11 87
pour entretien chemin	24 30
~ Trans. à Nicolet par Cont. P.M.	123 00
autre montant reçus	182 25

1595 16

Actif

Caisse le 1 ^{er} Janv. 1931	138 42
arrangés par lotisation	27 45
~ taxes sp. chemin	0 00
ameublement droit de part sur Evaluation suivante coffre fort 90 ⁰⁰ armoire 47 85 Bancs & chaises 80 ⁰⁰ fumoir & tuyaux 19 ⁰⁰ = 8236 85 Calcul au prorata de l'évaluation = pour la part de la Visitation	83 39

249 26

Vu et trouvé exact les comptes
pour 1930, Niverville ce 26 Janv. 1931
S. Couvreur vérificateur

Municipalité de la paroisse de la Visitation
Joseph Martin secrétaire trésorier
Decembre 1930

Paiements

Rente fonds Batause & Paris	12 00
Administration général sol.	50 00
Papeterie chauffage Eclairage et Lav.	18 44
Hostie timbre & consultation	1 30
Repartition conseil comiti VM	17 93
Assistance payé aux hopitaux	69 35
travers Pte du Lac a Nicolet	123 00
Gas Spec. entretien Chemin	20 10
Entretien route & Pont par Reg. Mun.	80 39
~ ~ chemin.	259 25
~ utilité publique Elect.	171 19
Remboursement d'emp. temp.	329 60
intéret payé sur emprunt au cons	92 76
Fond autre montant payé	29 18
autre Montant payé	182 25
argent en caisse 31 Dec 1930	1384 1
	1595.16

Passif

Billet de caisse sur intérêt	6 25
Populaire Pte du Lac	\$ 1800. 00.
	1806 25

15 Janv 1931

Provence de Québec
Municipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe au Lac
le quinze janvier 1931

Je soussigné Joseph Martin, président
de l'élection des conseillers de la
dite municipalité, déclare que
après avoir reçu la résigna-
tion de M. M. Henri Bisson et
Ralph Berthiaume à la nomi-
nation de conseillers de la sus-
dite municipalité.

Je déclare que M. M. Philippe
Thoulet, Jean Baptiste Roulet et
Philippe Dupri sont dûment
élus conseillers de la muni-
cipalité de la paroisse de la visita-
tion de la Pointe au Lac

Joseph Martin
Président de l'élection

cultivateur
L.M.
+ Garagiste
J.M.
rentier
L.M.

Prouver de Québec
Municipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné J. Oliva Dugri
ayant été élu maire de la mu-
nicipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac et Philippe
Rouette Jean Baptiste Rouette, Philippe
Dugri ayant été élus conseil-
lers de la municipalité de la
paroisse de la Visitation de la
Pointe du Lac, j'jure solen-
nellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité les
devoirs de cette charge, au meil-
leur de mon jugement et de ma
capacité, ainsi que Dieu me prouera en aide.

assurément devant moi
à la Pointe du Lac le
deuxième jour de
Février mil neuf
cent trente et un
Joseph Martin
secrétaire trésorier
ex off.
J. O. Dugri
J. B. Rouette
Philippe Rouette
Philippe Dugri

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe du Lac

A une session ordinaire du
conseil de la municipalité de la
paroisse de la Visitation de la
Pointe du Lac tenue au lieu
et heure ordinaire des dites
sessions le deuxième jour de Fevri-
er mil neuf cent vingt et un
furent présent Mr J. Oliva
Dugri Maire M. M. les conseillers
Jean Baptiste Rouette J. Leonard
Houll Philippe Rouette Xavier
Geay Armand Mongrain
et Philippe Dugri.
formant leur quorum
sous la présidence de
Mr le Maire

Après lecture du procès verbal de
la dernière session de ce conseil
Mr Armand Mongrain propose
secondé par Mr Philippe Rouette
qu'il soit résolu que le dit
procès verbal en date du cinq
Janvier dernier soit approuvé
adopté

Communication au conseil
des correspondances & arrivants
Remerciement de la part
de la famille de feu Arthur
Bettes député au fédéral pour ses
patriotismes par

2. résolution de notre conseil
 Lettre de Mr J. Trigou M.P.P.
 r. résolution de ce conseil demandant octroi ou aqueduc, et protection contre incendie
3. instruction supplémentaire sur l'air aidé aux chômeurs 1930

Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac pour l'année 1930 mil neuf cent trente, au 31 décembre 1930 inclus.

Après examen des comptes de la sus-dite municipalité par ce conseil il est proposé par Mr J. Léonard Houli secondé par Mr Jean Baptiste Rouette et résolu que les comptes de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac (Cité) tenus par Joseph Martin, secrétaire trésorier et vérifiés par Mr Guillaume Courtais vérifiés soient approuvés et acceptés pour l'année finissant le trentième décembre mil neuf cent trente le 31 décembre 1930.

Adopté
 Il est proposé par Mr J. Léonard Houli secondé par Mr Armand Bourquin

et résolu, que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à pay-
 er à la Champlain Water &
 Power Co pour 4 globes de rucs \$1.60
 Le secrétaire trésorier est aussi
 autorisé à signer les listes
 de paie, au ministère des travaux
 publics, re les aides aux chomeurs
 1930 telles que préparés par
 Mr le maire de notre municipalité
 ou le directeur des travaux.

Adopté
 Mr le conseiller J. Thomas Hobbie
 propose secondé par Mr le conseiller
 Phillip K. Smith que le salaire
 du secrétaire trésorier de notre
 municipalité soit augmenté
 de quinze dollars par année

Adopté
 Il est proposé par Mr le conseiller
 Phillip K. Smith secondé par Mr le conseil-
 ler William Quay de glure la session

J. H. Greig Maire
 Joseph Harris

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Visitation de la
Pointe-du-Rac

+ paroisse de la

J.A.

A une session ordinaire du conseil de la
municipalité de la Visitation de la Pointe
du Rac tenue au lieu et heure ordi-
naire des dites sessions le deuxième
jour du mois de mars mil neuf cent
trenti et un furent présents M. J. Oliva
Mayor Maire, M. M. les conseillers
J. Léonard Houle, J. Bte. Rouette, Philippe
Rouette, Ravier Guay et Philippe
Augré et Armand Mongrain, et dernier
présent après lecture du procès verbal.

Formant un quorum auquel la pré-
sidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal de
la dernière session de notre conseil

Mr le conseiller J. Léonard Houle
propose secondé par Mr le conseiller
J. Bte. Rouette qu'il soit résolu
que le dit procès verbal en date
du deuxième jour du mois de
février dernier soit approuvé
adopté

Communication au conseil des cor-
respondances suivantes

1^{re} De Mr Ernest Parigne commissaire
des incendies daté 12 fév. 1931, re" ré-
solution de notre conseil adressée
au Gouvernement Prov. par l'entre-
mise de notre député Mr J. Frigon
ayant rapport à la protection contre incendie
2^e Réponse de Mr Frigon à Mr le maire

daté 12 fév. 1931 (que les comptes de chômage peuvent être envoyés mensuellement à Mr Michu Guimond (sec. chômage) et repris "re"oquée.

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil de tous les comptes concernant achat de scorio (cendre de charbon) et solair pour travaux de voirie. exécutés sous la direction du maire de notre municipalité directeur des travaux pour amélioration de chemin. Tel que compte rendu d'après listes de paie devant être transmises au ministre des travaux publics et du travail de Québec, aide aux chômeurs. pour comptes et paiements fait du début des travaux au premier février (1931) dernier

Montant payé pour achat de scorio (cendre)	236.00
pour solair ou louage de chevaux	206.00
pour solair payé aux journaliers	480.50
Formant un total de	922.50

Il est proposé par Mr le conseiller Xavier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Robette et résolu que le paiement des sommes ci-haut spécifiées dans ce rapport, formant un total de neuf cent vingt deux piastres et cinquante centimes \$ 922.⁵⁰/₁₀₀ fait par le secrétaire trésorier soit ratifié et autorisé par le conseil.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller J. Leonard Houle

secondi par Mr le conseiller J. Bte Rouette
et resolu de clore la session

Adopté
Joseph Martin Mairi
secretaire tresorier

Province de Quebec

Municipalite de la paroisse de la Visitation
de la Pointe-du-Lac

A une session reguliere du conseil
de la municipalite de la paroisse de
la Visitation de la Pointe-du-Lac
tenue au lieu et heure ordinaire
des dites sessions le septieme jour
du mois d'avril mil neuf cent
trenti et eun furent present Mr Joline
Dugri Mairi M. M. les conseillers
J. D. Houly Armand Mongrain Lavier
Guay Philippe Dugri + Philippe
Rouette formant un quorum sous
la presidence de Mr le Mairi.

Apris Lecture du proces verbal
de la dernier session de notre con-
seil : Il est proposi par Mr le
conseiller J. D. Houly secondi par
Mr le conseiller Philippe Dugri et
resolu que le dit proces verbal en
date des deuxieme jour du mois
de mars dernier soit adopte et
approuve.

Adopte

- Communication au conseil des cor-
respondances suivantes
- 1^{re} De la Carrière St. Barthélemi offrant
de la pierre concassée.
 - 2^{me} De Mr R.H. Kerman ingénieur de divi-
sion re inondation et deterioration
de la chaussée par les eaux.
 - 3 avis par Mr Jean E. Valli Direc-
teur contre le chômage, que tout
travaux publics destinés à atténuer
le chômage doivent être commencés
avant le 15 avril 1931

Il est proposé par le conseiller J.L. Houle
secondé par le conseiller Cabier Guay et résolu
que le secrétaire trésorier soit autorisé à
emprunter par billets payable à demande à
maximum d'intérêt 6% six par cent, la somme
de \$100⁰⁰⁰ Cent dollars pour travaux de
voirie devant être exécuté par l'ordre de
Mr le maire (re loi chômage)

Le secrétaire trésorier est aussi
autorisé à payer tout comptes pour
solaires charoyage ou achat de mati-
riels approuvés par le maire de notre
municipalité jusqu'à concurrence de
la dite somme de \$100⁰⁰⁰ Cent dollars

adopté

Il est proposé par le conseiller Cabier Guay
secondé par Mr le conseiller Armand Mougler
et résolu de clore la session

Adopté

J.C. Dugré Maire

J. B. Martin

secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de la Visitation de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le quatrième jour du mois de Mai mil neuf cent trente et un à sept heures du soir furent présents M. Joliva Dugri Maire M. les conseillers J. Leonard Houle Armand Hougrain R. Carier Pouette et Philippi Dugri formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire

Après lecture du procès verbal de la dernière session de notre conseil, il est proposé par Mr Carier Guay secondé par Mr Armand Hougrain et résolu que le dit procès verbal en date du sept avril dernier soit approuvé. adopté

Communication au conseil des correspondances suivantes. — savoir:

- 1^{re} De Mr J. D. Bouchard secrétaire de l'union des municipalités de la Prov. de Que. date 24 av. 1931 invitant notre conseil à faire parti de la convention; excursion annuelle dont le départ est fixé au 10 juin retour au 15 juin cabins 290.⁰⁰ 45.⁰⁰ 80.⁰⁰ dépenses comprises
- 2 Loi sanctionnée le 4 av. 1931 par laquelle les fixtures poteaux Electric Etc sont des biens imposables art 656, 656a 22

3^m Pris par Mr M. A. Guimont, re chomage qu'un délai ou suspension dans l'exécution des travaux peut être accordé sous demande motivée

4 Communication de Mr Shern ing. incendie
5 Présentation d'un compte par Rev. J. E. Boisson curé pour travaux exécutés sous son ordre, demandant la production au dit compte, avec les comptes de notre municipalité concernant le chomage

Le secrétaire trésorier fait rapport au conseil des sommes d'argent dues ou payées pour travaux de voirie, amélioration de chemin, exécutés sous l'ordre de Mr le maire durant le mois d'avril dernier telle que liste de Paix —

Solaires par charretier 42 hrs a 50 [¢]	=	\$36.00
Solaires pour ouvrier 33 " a 30 "	=	9.90
Formant un total de	-	\$45.90

Il est proposé par Mr. Leonard Houle secondé par Mr. Philippe Dugri et résolu que le paiement de la somme de \$45⁹⁰/₁₀₀ quarant-cinq Dollars et quatre-vingt dix centimes fait par le secrétaire trésorier pour solaires tel que ci haut spécifié soit approuvé et autorisé

Adopté

Il est proposé par le conseiller J. Leonard Houle secondé par le conseiller Philippe Dugri et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à emprunter au nom de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac

par billets payable a demande, avec intérêt au
 taux de 6% six par cent par an, les sommes d'ar-
 gent, qu'il aura besoin jusqu'à concu-
 rence de \$500.⁰⁰ Cinq cents piastres
 avec lequel argent le secrétaire treso-
 rier devra payer tout comptes pour
 amélioration de chemin dans notre
 municipalité approuvé par le
 Maire, ou par ce conseil

Adopté

Il est proposé par Mr Rivier Guay
 secondé par Mr Armand Hougrain et
 résolu d'approuver le compte de Mr
 Donat Dupont pour l'entretien Route
 St Charles hiver 1930-1931 se montant
 a \$30.⁰⁰ trente dollars le secrétaire trésorier
 est autorisé a lui payer ce dit montant

adopté

Il est proposé par Mr Rivier Guay secon-
 dié par Mr Armand Hougrain et résolu
 de clare la session

adopté

séance levée

Joseph ArtisJ. O. Hougrain Maire
secrétaire trésorier

1^{er} Juin 1931

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac

A une session générale du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le premier jour du mois de Juin mil neuf cent trente et un. La présente session pour considérer l'ordre dans l'intérêt de notre municipalité et en particulier la révision ou du rôle d'évaluation de la sus dite municipalité tel que annoncé par avis public donné aux intéressés en date du seizième jour du mois de mai dernier conformément à l'article 675 du code municipal furent présent Mr. Orla. Dugri maire, M. M. les conseillers Philippe Dugri, Leonard Houle, Philippe Rouette, Armand Mougram et Pierre Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le maire -

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de notre conseil. Il est proposé par Mr Philippe Rouette secondé par Mr Armand Mougram et résolu que le dit procès verbal en date du quatre mai dernier soit approuvé.

adopté

Communication des correspondances pu^{bl}ic^s
 pr^o de Ant. Bourgueri: Code des pou^{bl}ic^s
 table par P.A. Juneau, c.r. \$2.00

2 Souvenir Canadien

Il est proposé par le conseiller Percier
 Guay secondé par le conseiller Armand
 Hougrain et résolu que le secrétaire
 trésorier soit autorisé à payer
 les sommes d'argent telles que
 sous-spécifiées.

pr^o De payer à Caisse Populaire
 de la Pointe du Lac la somme de
 (\$35.00) trente cinq Dollars étant pour
 six mois d'intérêt à 5% sur billets
 dont la Balance due est de \$1400.⁰⁰/₁₀₀
 payant l'intérêt jusqu'au 5 juin
 courant. 35.00

2 De payer à Mr Robert Thiffault pour
 achat et charroyage de matériel pour
 amélioration de chemin la somme
 de (\$252.⁰⁰) deux cent cinquante deux dollars
 soit 336 hrs à 75 cts = 252.00

De payer à Léger Girard pour charter
 37 hrs à 50^c = dix huit dollars ⁵⁰/₁₀₀ = 18.50

De payer à Rolland Girard ouvrier
 38 hrs à 30^c = onze dollars ⁴⁰/₁₀₀ = 11.40

3 De payer au secrétaire trésorier pour
 cahier 35^c papier Dub. 10^e Tablettes papier 410^c timbre
 200 factures 9 mi chez Marinéau 80^c =
 total trois dollars et ⁶⁵/₁₀₀ = \$ 3.65

Il est proposé par le conseiller J. Leonard Houle secondé par le conseiller Philip J. Dugri et résolu que les noms des nouveaux propriétaires soumis au conseil à sa présente session soient inscrits au rôle d'évaluation de notre municipalité et que les changements ainsi que les nouvelles évaluations soient également entrés au rôle d'évaluation tels que donnés et décidés par ce conseil à sa présente session

adopté unanimement
amendement fait au rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac

No	Cad	arp. per	Noms des vendeurs	Vendeurs	Eval. Terrain	Eval. Constr.
1	64		Treffle Rouette	augmenter ⁵⁰⁰ 1000		660.
2	67		George Henderson	Forlora	500.	2500.
3	67		Carl Baptiste	'	500.	2000.
4	67		Jos Bisson	Jules Belier	800.	2000.
5	67		soustraire	Jules Belier	300.	
6	107	75	Guillaume Courtois	Porter		1400.
7	95	50	Gaston Bouché	Dam. Doeith. Monjean	250.	750.
8			soustraire	— — —	250.	600.
9	86	33	Jeanette Vincent	Don. Auguste Rouette	150.	600.
10	86	33	soustraire	— — —	150.	600.
11	81	13	J.B. Bergeron	Louis Rouette	50.	425.
12	81	13	soustraire	— — —	50.	425.
13	114		J.B. Rouette	augmenter		190.
14	124	50	J.E. Guillette	W. Beaulac	100.	700.
15	124	50	soustraire	— — —	100.	700.
16	175		Georges Bourgeois	ajouter		150.

No	cad	arp	Psh	acquéreur	Vendeur	terrain const.	
14	123	2	50	Geon Lapin ar.	Euph. Bouchard	\$400	\$600.
18	123	2	50	soustrama	Euph. Bouchard		600.
19	59	4	60	Hector Bastarack	ajouter 3 camps		120
20	105			Alphonse Hillu	porter a		1250.
21				Teblanc	chez J Bto Rouette		40.
22	123			J. N. Potesin	porter 2 emplacements	400.	500.
23	124	50		J. C. Auger	Philippe Rouette	150	200.

La présente déclaration est pour attester l'exactitude des vingt trois amendements fait ce jour au rôle d'évaluation

Joseph Martin
 J. D. Auger Maire
 secrétaire trésorier

Il est proposé par le conseiller Philippe Rouette
 secondé par le conseiller Armand Mongrain
 et résolu de clore la session

Adopté
 séance levée
 Joseph Martin
 J. D. Auger Maire
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil
de la municipalité de la paroisse de
la Visitation de la Pointe du Lac
tenue au lieu et heure ordi-
naire des dites sessions le
sixième jour du mois de Juillet
mil neuf cent trente et un
furent présent Mr J. Oliva Dugri
Maire, M. le conseiller J. Léonard
Houle, Philippe Rouette, Armand
Mougrain, Xavier Guay et Philippe
Dugri formant un quorum sous
la présidence de Mr le Maire

Après lecture du procès verbal
de la dernière session de ce conseil,
il est proposé par Mr le conseiller Armand
Mougrain secondé par Mr le conseiller Philippe
Rouette et résolu que le dit procès
verbal en date du premier juin dernier
soit approuvé

Adopté

Communication au conseil des correspon-
dances suivantes: L'avis:

- 1^{re} Reclamation du Gouvernement Pro-
vincial de la somme de \$1200 pour
contribution annuelle fonds bataves et jurés
- 2^e Pour pension Americus Lecomte
a l'Hopital St Joseph 3 Rivieres
365 frs a 19^e — \$ 69.35
- 3^e Pour oncle Guilbert a
Hopital St Joseph du 25 Nov. au 9 Dec 16 frs \$ 15.00

Pour Paul Sennerelle du 23 av.
au 24 avril 2 jours à \$1.00 \$2.00
14.00

4 Sur réclamation conseil du comté
St Maurice pour rôle 1931 35.86

Le secrétaire trésorier fait rapport
au conseil des listes de paie pour
travaux et charroiage de poudre ou
matériel; pour amélioration de che-
mins exécuté sous la direction
de Mr le maire de notre communi-
pauté, dans le cours du mois de
juin Pour 46 hrs. de travail par
ouvrier à 30^{cts} de l'heure = \$13.80
pour 20 hrs charretier avec 1 cheval à 50^{cts} = 10.00
pour 1632 heures charretier avec
2 chevaux à 75^{cts} de l'heure = \$1224.00

Il est proposé par Mr le conseiller
Carrivé Guay secondé par Mr le con-
seiller Armand Mongram et résolu
que le secrétaire trésorier soit auto-
risé à payer les sommes d'argent
ci-haut énoncées dans ce rapport
formant un total de \$1247.80 deux
cents quarante sept piastres et qua-
trevingt centimes aux personnes ci-
dessous désignées.

Mrault, George
Thiffault & Desrosiers
Maurice, Gills

De payera Mr Robert Thiffault ^{ref}	
pour charretier 2 ch. 368 hrs à 75 ^{cts} =	\$576.00
De payer à P. Dugri 192 - à 75 ^{cts} =	144.00
De payer à Henri Dugri 192 - à 75 ^{cts} =	144.00
De payera Eucharist Biron 192 hrs à 75 ^{cts} =	144.00
de payera René Dugri 96 - à 75 ^{cts} =	72.00

De payer a Napoleon Rouette 96 hrs a 75[¢] = \$ 72.00
 De payer a Joseph Blais 20 " - 50[¢] 10.00
 De payer a Figer Girard ouv. 34 " a 30[¢] 10.20
 De payer a Adolard Hillie ouv. 12 " a 30 3.60
 De payer a Henri Guay char. 96 " a 75 72.00

adopté unanimement \$1247.80

Il est proposé par Mr le conseiller J. Léonard
 Houle secondé par Mr le conseiller Philippe
 Dugri et résolu d'approuver les comp-
 tes ci-dessous spécifiés.

- 1^{er} De payer a Joseph Bisson pour sur-
 plus de 25[¢] par jours par cheveau pen-
 dant 23 jours = \$5.75
- 2 De payer au Trésorier de la Province pour
 fonds battis et jurés année 1931-1932 12.00
- 3 De payer Gouvernement de la province
 de Québec pour pension Amertus Pomeau
 année 1930 365 frs a 19 Hospital St Joseph 3hr 69.35
- 4 De payer pour pension Paul H. Benneville 2.00
 " " " pension Emil Guilbert 15.00
- 5 De payer pour repartition conseil de
 ponts St Maurice Rôle 1931 35.86

Le secrétaire trésorier est autorisé
 a faire les paiements des sommes ci-
 haut désignées et approuvés

adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
 Philippe Rouette secondé par Mr
 le conseiller Armand M. ougrau
 et résolu de clare la session

adopté

Joseph Martin secrétaire trésorier
 J. A. Dugri maire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Visitation de la
Pointe du Lac

A une session ordinaire du conseil municipal de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le huitième jour du mois de septembre mil neuf cent trente et un pour considérer tout affaire dans l'intérêt de notre municipalité.

Furent présents Mr Joliva Dugri maire H.M. les conseillers Philippe Dugri Bto. Rouette Philippe Rouette Armand Morgrain et Robert Guay formant quorum sous la présidence et sur le main

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil, il est proposé par Mr le conseiller Philippe Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Morgrain et résolu que le dit procès verbal en date du 6 septembre 1931 mil neuf cent trente et un soit approuvé adopté

Communication de correspondances suivantes. — par de la Loi d'assurance la Prévoyance daté le 10 août 1931, ré: nouvelle loi adoptée par le Gouvernement provincial.

Concernant accident du travail et responsabilité des corporations envers leurs employés —

Mr Le conseiller L'avier Guay donne avis de motion, qui, à la prochaine session régulière du Conseil il sera passé un règlement fixant le taux par cent dollars devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception, le dit rôle pour l'année 1932 mil neuf cent trente deux, pour pourvoir au coût de l'administration, et au coût de la lumière de rues ainsi qu'à l'amortissement de la dette par route nationale.

Attendu que certains travaux ont été jugés nécessaires, dans le village de la Visitation de la Pointe du Lac par le ministre des Travaux publics:

Attendu que les plans et les estimés ayant déjà été demandés par le département des Travaux Publics ou autre ont été préparés par les ingénieurs de notre Gouvernement.

Attendu que ces plans et estimés ont été approuvés par le ministre des Travaux Publics

mais l'exécution partira à une date postérieure;

Attendu qu'il est urgent que le travail soit fait immédiatement vu les ennuis dont souffrent les propriétaires du village de la Visitation de la Pointe du Sac chaque printemps par les glâces et la gêne des eaux à leur propriété;

Attendu que le Parlement actuel, sous la direction de notre digne Premier Ministre, met un zèle admirable pour venir en aide aux hommes;

Attendu que dans tout le district de Trois-Rivières et St Maurice il y a un grand nombre de hommes qui sont dans le besoin;

Attendu que le conseil considère l'occasion favorable d'exécuter ces travaux immédiatement afin de venir en aide au grand nombre de hommes et d'éviter le printemps prochain les dommages aux propriétés où ces travaux sont nécessaires tel qu'il appert des photographies déjà produites avec les nombreuses requêtes précédentes soumise au Ministère des travaux publics;

Pourquoi M. Robier Suay

proposé appuyé par Mr Philippe
 Rouette et résolu que le conseil
 décide unanimement de s'adres-
 ser au député du comté de trois
 Rivières St Maurice Mr Charles
 Bourgeois pour que celui-ci sol-
 licite le ministre des Travaux
 Publics de faire émaner un
 ordre en conseil pour que les
 travaux demandés soient
 exécutés immédiatement.

adopté unanimement

Il est proposé par Mr Armand
 Mongramme secondé par Mr Philippe
 Rouette et résolu que Mr le
 maire J. Oliva Dugri soit
 autorisé à acheter des grès
 de couleur et en faire le charroy-
 age, ou charroyage de terre nécessaire
 pour remplir les abords du
 pont du bas du chemin St Charles
 la somme qu'il devra dépenser
 ne devra pas dépasser \$1000 qua-
 rante dollars

adopté

Mr Parier Guay proposé secondé
 par Mr Philippe Dugri et résolu de
 clore la session

adopté

Joseph Martin J. Dugri Maire
 secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Visitation de la
Pointe-du-Bac

A une session ordinaire du conseil de la
municipalité de la paroisse de la Visi-
tation de la Pointe du-Bac tenue
au lieu et heures ordinaires des
dites session le cinquième jour
du mois d'octobre mil neuf cent
trente et un pour considérer tous
affaires dans l'intérêt de notre mu-
nicipalité furent présents Mr
Loliva Dugri Maire, M. le con-
seiller Philippe Dugri, Philippe
Rouette, Armand Madgrain & Edwin
Guay formant en quorum
sous la présidence de Mr le Maire

Après lecture des minutes ou
procès verbal de la dernière session
de notre conseil

Il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Rouette, secondé par Mr
le conseiller Philippe Dugri et ré-
solu que le dit procès verbal en
date du huitième jour du mois
de septembre dernier soit approuvé
adopté

Communication des correspondances
suivantes.

- 1^{re} De la Dunlop Tire & Rubber goods c/o
offrant des voyeux à includies.
- 2^{de} Dougris de Dunlop des Municipalités lequel
aura lieu à Drummondville les 28 & 29 oct cour
- 3 Visite de l'ingénieur J. P. Tremblay ci Watson Jack
re Pompe & incendie

- 4 Prix des boyaux a incendie par l'ingénieur Houe
 5 réponse du député 3 Riv. St Maurice
 a une résolution de ce conseil
 6 de l'ingénieur Romeo Morissett, re piquedue
 offrant ses services.

Rapport & Projet soumis au com-
 missionaire des incendies de la Prov. de
 Que. par Mr l'ingénieur E. R. Sherrin
 a Mr Ernest Lavoigne concernant
 la protection de notre village

Budget approximatif pour l'an-
 née 1932. Revenus

Taxes foncières gen. Eval. 188,156.⁰⁰ a 88% = 165,577
 Bien imposables qui pour l'anier 15,100⁰⁰ a 10% 15,100
 \$ 167,087

Depenses

Deficit au 31 Dec 1931 sur billets Prom. a caisse
 Populaire de la Pte du Lac par le paiement de routes nationales 1200.00
 Depenses d'administration solai. 100.00
 " " Generale (avocats Etc) 40.00
 conseil du Comte St Maurice 35.00
 Batisses et Juris 12.00
 Assistance publique 50.00
 Entretien Chemin 40.00
 " utilite publique lumiere de rue 180.00
 " globe " " 10.00
 autres depenses 387
 \$ 1670.87

Après examen d'un budget des reve-
 nus et depenses approximatifs
 pour l'année 1932 donne par le
 Sec-tre. & après lecture de
 l'avis de motion donne a la

dernière session de ce conseil en date du huit septembre dernier concernant la passation d'un règlement fixant le taux de la Taxe annuelle pour faire le rôle général de perception pour l'année 1932 mil neuf cent trente deux.

Il est proposé par Mr le conseiller Mr Ravin Guay secondé par Mr le conseiller ^{Philippe} Rouette et résolu que le règlement ayant rapport à l'avis de motion donné à la session de notre conseil en date du huit septembre dernier et qui vient d'être lu au fin de fixer l'imposition de la Taxe annuelle pour l'année 1932 mil neuf cent trente deux soit passé et statué ^{de} adopté unanimement.

le taux de
1000
1000

RÈGLEMENT N° 16 (numéro seize)
 Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que le taux devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac soit fixé à (50[¢]) cinquante centins par cent piastres pour faire le rôle général de perception pour l'année 1932 mil neuf cent trente deux : -
 soit : dix centins par cent piastres pour subvenir au paiement du coût des lumières de rues. et la balance (40[¢]) quarante centins par cent

piastres pour l'administration générale de la municipalité et payer fonds d'amortissement et intérêt sur la dette due par billets ayant rapport au paiement de la construction de la route nationale. Le secrétaire trésorier est aussi autorisé à faire le rôle général de perception au fin que les taxes soient payables qu'au mois de janvier 1932 dans le cours du dit mois même cent trente deux. Le règlement deviendra en force après publication suivant la loi.

en décembre 1931

J. G. D. Mair
J. M. Sec. Trés.

J. G. D. Mair
J. M. Sec. Trés.

Il est proposé par Mr le conseiller Pavier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer, à la caisse populaire de la Pointe du Bac un billet payable à demande daté du 13 mai dernier pour la somme de \$ 200⁰⁰/₁₀₀ deux cents dollars plus les intérêts dus sur le dit billet. Le secrétaire trésorier est aussi autorisé par la présente à payer à la dite caisse populaire de la Pointe du Bac la somme de (\$ 200⁰⁰/₁₀₀) deux cent dollars plus l'intérêt dû sur ces deux cents dollars depuis le 5^e mars le dernier paiement étant en compte sur ble. d'un billet ayant rapport au paiement de reconstruction de la route nationale par le gouverne

ment Provincial, laissant une balance
de \$1200⁰⁰/₁₀₀ de due sur le dit billet

Adopté unanimement

- Il est proposé par Mr le conseiller Armand
Mongrain secondé par Mr le conseiller
Philippe Dugri et résolu que le paie-
ment des comptes présentés à cette session
par écrits ou verbalement soient approu-
vés tels que nous spécifions.
- 1^{er} de Payer à P.H. Marineau facturé 18 sept.
pour achat de papeterie \$1.00
 - 2 de Payer au secrétaire trésorier pour
facturé 12 cent Imprimerie légal Waterlotist Electoral 49
et pour timbre post & accis 3.00
 - 3 de ratifier le paiement de \$10⁰⁰/₁₀₀, payé 26 sept.
au Canadien pacific, pour rendre app. par le
mair, travaux about du pont St Charles, 10.00
 - 4 de payer à M. Loliva Dugri la somme
de \$30⁰⁰/₁₀₀ trente dollars pour charroyage
de terre travaux about du pont St Charles 30.00
 - 5 de payer à Emile Girard pour af-
fardachage de la route St Charles 1.25

Adopté unanimement
Il a été proposé et secondé unanimement
que le rapport de Mr l'ingénieur de
la prévention des incendies, Mr E.L. Aherm
soit laissé sur la table pour étude
et considération.

Adopté
Mr le conseiller Xavier Guay propose
appuyé par Mr le conseiller Philippe Bou-
ette et résolu de clore la session

J. O. Dugri
Joseph Martin

adopté
Maire
secrétaire trésorier

2 Nov. 1931

Provençe de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil
Municipal de la paroisse de la Visitation
de la Pointe du Lac tenue au lieu
et heure ordinaires des dites sessions
le deuxième jour du mois de novem-
bre mil neuf cent trente et un
pour considérer tout affaire dans
l'intérêt de notre Municipalité
furent présents M. Coliva

Dugri Maire M. les conseillers P. St
Réault Armand Mongrain P. Rivier
Guay et J. Leonard Houle se dernier
présent après lecture du procès verbal

Sous la présidence de Mr
le Maire //

Après lecture des minutes
du procès verbal de notre dernière
session, il est proposé par le conseil-
ler M. Rivier Guay secondé par Mr
le conseiller Armand Mongrain et
résolu que le dit procès verbal
en date du vingt-cinquième jour du
mois d'octobre dernier soit approuvé
Adopté

per
Communication de correspondances
Lettre adressée à Mr le Maire et à M. les
membres du conseil par la Cie The
Bell Telephone du Canada datée 19 Oct 1931
Ré: ligne de Téléphone

art 726

Etat des arriérés dus à notre
municipalité d'après le rôle perceptif
Mr Stephenson prop. tenant de Balcer Pd \$ 1.55

C. O Baptist \$18.70, George Bourgeois \$254.75
 Dr Edmond Buisson 12.50 Oliva Guilbert 11.45
 Thom H Melone Pa 5.50

Il est proposé par le conseiller Leonard Houle secondé par le conseiller J. Bto. Rouette et résolu que le paiement des comptes présentés verbalement à cette session soient approuvés tels que vous spécifiez.

1^{er} de payer à la caisse populaire de la Pointe du Lac la somme de (\$30.00) trente dollars pour six mois d'intérêt sur les billets dont laible due est de \$1200.00 payant l'entier le ^{Jeudi} 5 Décembre sur la route nationale laissant une balance due de \$1200.00 à compter du 5 Décembre

- 2 de payer au secrétaire trésorier pour 1 cahier de 35, stamp pad 35 50
- 3 de payer à Oliva Guilbert la somme de \$5.88 cinq pastras ⁸⁸/₁₀₀ 5.88 pour entretien chemin de hiver 1930-1931 des personnes ci-dessous nommées

Auxquelles personnes le secrétaire trésorier est autorisé à porter au livre de perception le montant qu'elles doivent, et en faire la collection, tel que ci-dessous inscrit.

M. Francis Gapi 135 minutes .68 Ed. Pagi 345 m 1.73
 M. Lem. Anderson 135 " .68 M. Notari Brudl 1.05 " .53
 M. Carl Baptist 105 " .53 M. B. Godebout 90 " .45
 M. H. Gahias 1.50 .75 M. J. Tessier 105 " .53

Le secrétaire est autorisé à payer ces dites sommes. \$5.88
 Adopté unanimement

En réponse a une lettre de la lie
Bell Telephone Company of Canada
daté 19 octobre 1931 signé B. Dérone
demandant a notre municipalité
si elle est satisfaite des travaux
exécutés par eux, et demandant
permission de maintenir leur
ligne actuellement érigée

Mr le conseiller J. Liouard
Houle propose secondé par Mr le con-
seiller Bto Rouette et résolu de
répondre a la Bell Telephone company
of Canada que le conseil de la
municipalité de la paroisse de la visita-
tion de la Pointe-du-Rac (Village)
ne reconnaît pas que vous avez
fait des travaux dans notre muni-
cipalité tels que émis dans
votre lettre daté 19^o ~~octobre~~ ^{septembre} dernier

Adopté
Mr le Conseiller J. Liouard Houle
propose secondé par Mr Bto
Rouette et résolu que Mr le
mair de notre municipalité
soit autorisé a donner ordre
a un avocat de requérir les
services d'un arpenteur pour
justifier les lignes de la route
Village des Lacées

adopté
Mr Alexis Guay propose secondé par
Mr Armand Mondrain et résolu de clore
la session

adopté
J. O. Luger Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Visitation
à la Pointe du Lac

A une session spéciale du
conseil de la municipalité de la paroisse
de la Visitation de la Pointe du Lac
convoquée verbalement par Mr le
maire J. Oliva Dugri et tenue le 30
trente Novembre (1931) qui neuf eurent
et eue au lieu et heure ordinaire
des dites sessions de votre conseil
furent présent Mr J. Oliva Dugri
Maire M. les conseillers Philippe
Dugri J. Leonard Houle Bte. Rouette
Philippe Rouette Armand Mongrain
et Cécile Guay, formant le con-
seil de votre municipalité au complet
sous la présidence de Mr le maire.

A la présente session d'après
le consentement de tous les conseil-
lers présents le conseil peut s'oc-
cuper de n'importe quelle affai-
re de son ressort.

Après lecture du procès
verbal de la dernière session de
notre conseil Mr le conseiller
Cécile Guay propose secondé
par Mr le conseiller Armand Mongrain
et résolu que le dit procès verbal
en date du deux novembre soit
approuvé. adopté

Il est proposé par Mr
le conseiller Cécile Guay secondé
par Mr le conseiller Armand
Mongrain et résolu d'autoriser

le paiement de ce qui suit?

954
Copie malle sur gistrée le 1^{er} Dec 1931
à Mr J. A. Frigon

A une session spéciale du
conseil de la municipalité de la Paroisse de la
visitation de la Pte du Lac (Village) tenue le
30 Nov. 1931 à laquelle session furent
présent tous les membres du conseil
la résolution suivante a été adoptée à
l'unanimité. Il a été proposé par Mr. [nom]
(Resol inscrite)

provincial et fédéral en outre
au montant de \$150
dollars nous per-
mir en aide aux
notre municipa-
lité au nombre de
hommes mariés et
quatre célibataires
sans a expéditions
ration et chargés
de terre (public) ainsi que un pont
le tout dans notre municipalité

Adopté unanimement
Il est proposé par Mr. le conseiller Philippe Dugre
secondé par Mr. J. St. Houette et résolu de clare
la session

Adopté
Joseph Martin J. O. Dugre Maire
secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE



N° 1081

Kap Dunal
Maître de poste.

DROIT si plus
de 10c.

10c.

Veillez garder ce reçu. Il vous sera utile, s'il y a lieu
de faire une enquête.

DROITS DE RECOMMANDATION POUR LE SERVICE INTERNE

Indemnité maximum	de \$ 25	pour un droit de 10c.
"	" \$ 50	" " " 20c.
"	" \$ 75	" " " 30c.
"	" \$ 100	" " " 40c.

561B.-300,000-30-11-28

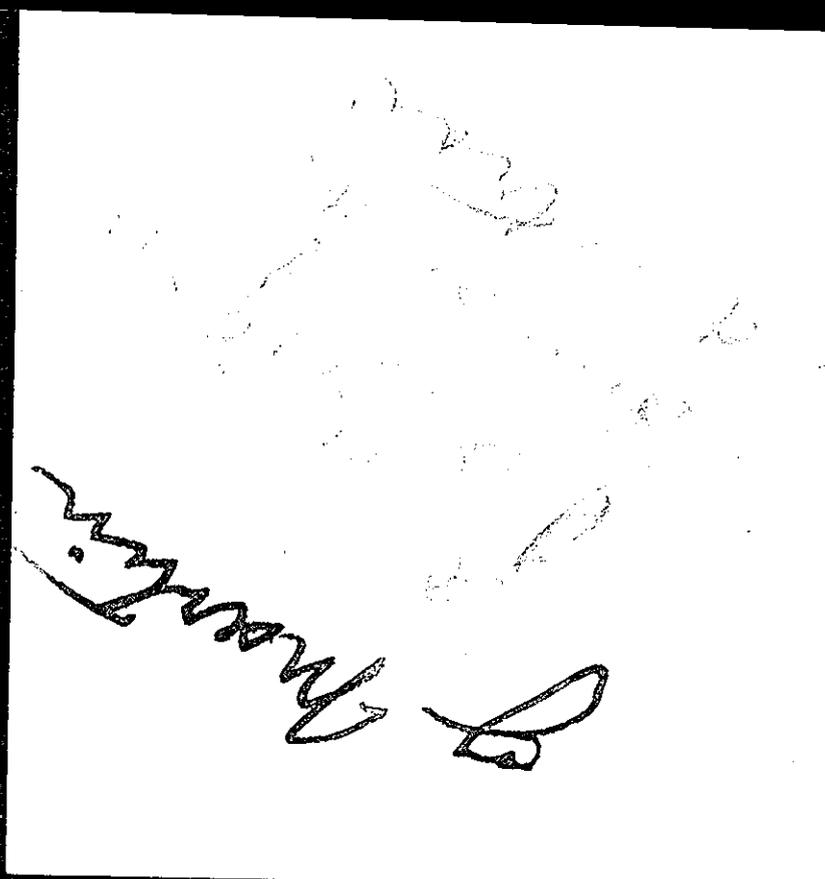
le paiement de ce qui suit:
 1^{re} de Payer a Orila Rouette pour service
 d'électricité pour l'année 1931 a
 l'usage des sessions de notre conseil \$ 3.00

2^{de} de Payer a Jos Martin pour bois de chauffage
 et entretien de la salle a l'usage
 du conseil pour l'année 1931 \$ ~~5.00~~
~~5.00~~
 le secrétaire est autorisé a payer ces
 dits montants. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 J. Léonard Houle secondé
 par Mr le conseiller J. Bto Rouette
 et résolu unanimement de s'a-
 dresser a notre député provincial
 Mr La Frigon lui demandant de
 nous obtenir des gouvernements
 provincial et Fédéral un octroi
 au montant de \$ 15000.00, quinze mille
 dollars nous permettant de de-
 venir en aide aux chômeurs de
 notre municipalité lesquels
 sont au nombre de (32) trente deux
 hommes mariés et (44) quarante
 quatre célibataires. Les tra-
 vaux a exécutés sont amelio-
 ration et élargissement de chemins
 de terre (publics) ainsi que un pont
 le tout dans notre municipalité.

Adopté unanimement
 Il est proposé par Mr le conseiller Philipp Dugre
 secondé par Mr J. Bto Rouette et résolu de clure
 la session. Adopté

Joseph Martin J. O. Dugre Maire
 secrétaire trésorier



Mot d'ordre:

Dieu et Patrie !"

Président d'honneur.

S. E. le CARD. R.-M. ROULEAU, O. P.

Archev. de Québec,
Primat de l'Église au Canada

Devise:

"Je me souviens !"

Premier patron: L'hon. M. ROD. LEMIEUX, C. P.,
Sénateur, Ottawa

Haut protecteur: S. Exc. MONSEIGNEUR F.-X. ROSS,
Évêque de Gaspé

Le Souvenir Canadien, Inc.

IV^e CENTENAIRE (1534-1934)

de

JACQUES CARTIER



Président actif: Hon. Sénateur THOMAS CHAPUIS.; Vice-présidents: Mgr. AMILLE ROY, P. A.; Hon. M. CYRILLE-DELÂGE, Surint. Inst. Publ., Prov. Qué.; Secrét.-gén.: M. le Commandeur J.-J. MAGNAN; Trésorier-gén.: M. le chevalier C.-A. LANGLOIS.

Centre administratif

104, rue S.-Jean, 104, Ch. N° 2.

Québec.

Québec, le 25 mai 1931

Monsieur le Secrétaire:-

Le Comité "Le Souvenir Canadien Inc", dont le siège central est à Québec, s'est organisé depuis bientôt une année, dans le but de recueillir des souscriptions de tout le peuple Canadien, pour commémorer le quatrième Centenaire de sa naissance, en érigeant à Gaspé même une Basilique Nationale dédiée au Christ-Roi selon les différents détails que vous avez pu recueillir tant par la presse du pays que par la Radio, à l'approbation et l'adhésion de tous les personnages marquants du pays. Ce Comité fait appel à tous les individus du Canada comme à toutes les...

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe-du-Bac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Bac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le septième jour du mois de Décembre (1931) mil neuf cent trente et un furent présents Mr J. Pliva Dugri Maire M. M. + Philippe Dugri (le onard Houle J. B. Rouette Philippe Rouette et Carier Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de notre dernière session de notre conseil, Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Rouette secondé par Mr le conseiller Carier Guay et résolu que le procès verbal de la dernière session de notre conseil en date du 30^e trentième novembre dernier soit approuvé et adopté.

Le secrétaire trésorier fait rapport de ce qui a été demandé à notre conseil de passer une résolution par laquelle notre Corporation municipale accorderait une commutation de taxes de 75% à la North Shore Power Company jusqu'à l'expiration de

Les conseillers

Verbale

4 Dec 1931

Notre contrat intervenu avec elle

2 Requête de la Shawinigan Water and Power Co. pour permission de construire des lignes de distribution dans les paroisses de Ste Anne & Yamachiche et Visitation de la Pointe du Lac. & pris par la commission des services publics Palais de Justice Québec donné à notre corporation municipale. Qu'à défaut de lui produire ses objections d'ici au 15 quinze courant la dite requête sera accordée aux conditions qu'elle figure à propos

Il est proposé par Mr le conseiller Ravier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Dugri et résolu que jusqu'à l'expiration du contrat intervenu entre la Corporation municipale de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac, et la North shore Power Company en date du sixième jour du mois de mars 1929 (mil neuf cent vingt neuf) la compagnie Shawinigan Water and Power Co qui a assumé les contrats et obligations de la dite North shore Power Company ne paiera que 25% vingt cinq pour cent des taxes qui sont ou seront imposées

contre la compagnie suivant l'article 656a du Code municipal tel que prévu par la loi 21 Georges V chapitre 119, la corporation accorde à la compagnie une exemption de taxes quant à la Balance. Il est entendu que tout travaux pour l'exécution de transmission et coût de construction seront au frais de la Shawenigan Water and Power Company, et que la corporation municipale de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac n'assume aucune responsabilité par la présente résolution. La présente résolution entrera en vigueur dès que les travaux de transmission de la lumière seront exécutés dans tous les parcours de notre municipalité.

adopté
 Il est proposé par M. St. Rouette
 secondé par M. Carver Guay et
 résolu de clore la session

adopté
 Joseph Martin Secrétaire
 Eugène Naire Trésorier

Belle fête sportive à St-Maurice

Les prix distribués aux vainqueurs des nombreuses épreuves.— La fête était organisée par le club Radnor.

REMERCIEMENTS

Les organisateurs de l'équipe de hockey "Radnor" de St-Maurice, se félicitait à bon droit du grand succès obtenu à l'occasion de leur fête sportive qui eut lieu le 7 février dernier. Ce succès, ils l'attribuent au chaleureux encouragement de la population de St-Maurice et des environs et de la nombreuse délégation de Trifluviens que nous étions très honorés de recevoir chez nous.

Le programme a été quelque peu changé pour la circonstance mais il n'a pas pour tout cela manqué d'intéresser vivement les spectateurs.

La fête a commencé par les amusements et nous avons vu aux prises les paroissiens du village contre ceux de la campagne, dans une épreuve, 2 dans 3, de souche à la corde. Le village se montra incontestablement plus fort en gagnant de suite les 2 épreuves. Le club remit immédiatement aux vainqueurs leur prix d'une boîte de cigares, don du Radnor.

Puis eurent lieu les courses à pieds et en patins dont voici le résultat.

Course à pieds, hommes mariés 1er Ulric Désilets, 1 pipe, don de A. L. Bailly & Frère, 2ième Camille Boisvert, 0.25, don du Radnor.

Jeunes gens, 16 ans et plus, 1er Urgèle Masson 0.50, don du Dr J. E. Vanasse, 2ième, Albéric Masson, 0.25 don du Radnor.

Jeunes gens moins de 16 ans: 1er André Héroux, 0.25, Dr G. E. Vanasse, 2ième Marcel Guilbert, lunettes fumées, don du Dr G. E. Vanasse.

Filles 16 ans et moins: 1ère Mlle Rita Bailly lunettes fumées club Radnor.

Course en raquettes sur la patinoire: 1er Nicolas Baribeau, un briquet avec étui à cigarettes, don du restaurant "Chez Maurice" de Shawinigan.

Course à pied, 2 tours "free for all", 1er Thomas Thibodeau 0.50, don de l'abbé Rivard, 2ième Camille Boisvert, 1 pipe, don de l'abbé Rivard.

Course les yeux bandés, grands 1er Albéric Masson, 50 cigarettes, don du notaire J. U. Grégoire, 2ième Marcel Lajoie, 0.25, Not. G. U. Grégoire.

Course les yeux bandés, petits

Le tournoi mixte et le tournoi en double du Central Bowling

Les parties du tournoi mixte de dimanche dernier n'ont pas eu lieu pour des raisons très importantes. Elles seront reprises dimanche prochain et continuées selon le programme déjà tracé.

LES GROSSES QUILLES

Les membres des équipes qui font partie du tournoi de grosses quilles et qui appartiennent à la classe B sont priés de noter qu'ils ne devront pas former d'équipe double ayant une moyenne supérieure à 330 points par deux joueurs. Cette décision est prise pour donner une chance à tous de se classer dans le tournoi.

Aurie en tête des compteurs de la N.H.L.

Larry Aurie a pris la première position chez les compteurs de la Ligue Nationale. En scurant quatre points la semaine dernière l'aile droite du Détroit a pris une avance de deux points sur son plus proche adversaire Barry.

\$0.25, don du Radnor.

5 tours, petits, André Héroux 0.50, don de la Crèmerie Simard.

3 tours grandes filles: 1ère Mlle Sylvette Bailly, coffret à mouchoir, don de Lambert et Cloutier des Trois-Rivières 2ème Mlle Marguerite Bailly, boîte de poudre, don de la Crèmerie Simard.

3 tours petites filles: 1er Mlle Rita Bailly, 2 bouteilles de parfum, don de Gérard Raiche.

2 tours grands: 1er Marcel Lajoie, 40 cigarettes, don de Harnois & Frère; 2ième Rosaire Dumont 25c. don de la Crèmerie Simard.

2 tours, moyens, 1er Gaston Désilets 50c don de la Crèmerie Simard 2ième Gérard Guilbert, musique à bouche, don de Antoine Leboeuf, marchand de St-Maurice.

2 tours grandes filles: 1er Mlle Marguerite Bailly, 1 bte papier à lettre, don de la librairie centrale de Shawinigan, 2ième Mlle Germaine Lemire 1 bte de poudre don de la Crèmerie Simard.

2 tours petites filles: 1ère Mlle Rita Bailly, 1 gâteau, don de M. Dumas du Cap.

Course à reculons, grands: 1er Rosaire Dumont, 1 briquet, don de Alfred Fortin, barbier-coiffeur de St-Maurice; 2ième Daniel Lefebvre, 1 rasoir don de la Pharmacie Normand des Trois-Rivières.

Course à reculons petits: 1er René Lalonde 50c don de Prime Lefebvre, meunier, St-Maurice, 2ième Marcel Guilbert 25c don du Radnor.

Course à reculons, grandes filles: 1er Mlle Sylvette Bailly 50c don du Radnor.

Course à reculons, petites filles: 1er Mlle Rita Bailly 50c, don du Radnor.

Le No

Blanchie dans la St-Law

Les vainqueurs "Bureau", et la "Finit

TRUDEL E'

Les équipiers de reau et de l'Entre l'humiliation du blains du Sulfite et tiers dans les renou ligue de petites quence à la salle Ce tre joute se termina toire du "départemen tion" qui gagna c contre le Laboratoire J. Trudel a été le n eur de la soirée pour simple avec 169. J. D 406 en total individ partement de la finit 655 en partie d'équipe total d'équipe. Ci-dessous le détail ties.

LIGUE ST-LAW LABORATOR

G. Robert	134 14
J. Beaudet	87 9
J. Deschesne	138 8
G. Caron	112 8
M. Gauthier	108 14

579 552

FINISHING ROC

M. Béchard	100 143
J. Trudel	79 83
M. Teasdale	108 104
B. Reicker	148 122
A. Marchand	115 136

550 588

MAINTENANCE

M. Poiteous	112 93
E. Arsenaux	81 123
A. Lévasseur	85 113
A. Cadotte	43 56
R. Legué	97 102

418 487 4

PAPER MAKERS

M. Cormack	62 86
J. Dugré	146 123 1
P. Carpentier	126 101
G. Létourneau	132 134 1
J. Shellender	129 136 1

595 580 5

OFFICE

C. Abel	87 82
R. Bornais	134 84 8
L. Précourt	99 90 9
J. Gélinas	86 155 11
J. Hébert	103 121 12

SOCIAL

Invitation du conseil à la Soc. d'agriculture

Le conseil de ville a décidé d'inviter les membres de la Société d'agriculture à venir le rencontrer la semaine prochaine pour discuter des privilèges qui pourraient être accordés à des marchands pour la vente de certains produits et à certaines compagnies pour l'annonce. On avait proposé une résolution pour lui demander de ne pas accorder de privilège, une clause qu'on oublia d'insérer dans la résolution où le conseil permit l'usage gratuit du terrain pour la tenue de la foire industrielle et agricole du mois d'août. On décida de les inviter à venir rencontrer le conseil.

La Commission du concordat a siégé ici

La Commission du concordat a siégé, hier, au Palais de Justice de notre ville, sous la présidence de l'hon. juge Loranger. Ce fut, comme de coutume, le défilé de cultivateurs de la région, venus exposer à ce tribunal les difficultés financières avec lesquelles ils se trouvent aux prises.

American Iron & Steel Institute estime la production sidérurgique cette semaine à 8.16 pour cent de la capacité, en mieux d'un point sur la semaine dernière.

Ida et Lucille Marierville, étaient fin de semaine, M. et madame, du Cap de la Charles-Emile Lacerte et madame Lacerte, de Chiche, chez madame Lacerte. Jeanne Lacerte, madame sa soeur, madame Lucien Comeau, madame Chiche, dernière. Jeanne Lacerte, ces jours de mademoiselle.

par Aimé Marchand

Aimé Marchand a en dommages in- Mastai Chicoine, par J.-Léon Girouard pour les dommages d'un accident d'au- nationale, à Ya- ans la soirée du 14 a rejeté l'action du parce qu'il n'a pas faute du défendeur, prétendait. Me Léon du bureau Duplessis, Lamothe, était le du défendeur.

Canada Cement Company

J. D. Johnson, président de la compagnie Canada Cement, a déclaré aux actionnaires réunis en que le dividende d'une piastre assemblée annuelle à Montréal par action privilégiée sera probablement payé à tous les trimestres au cours de l'année 1937. Le rapport annuel du conseil d'administration a été adopté. "Les perspectives des affaires pour l'année courante sont bonnes" a dit M. Johnson. "Je tiens à vous signaler toutefois que vous ne devez pas vous faire des illusions quant à la rapidité du relèvement dans l'industrie du bâtiment parce qu'au Canada ce relèvement a toujours été lent. On admet de plus en plus que la proportion des impôts grevant la propriété est trop considérable.

Il n'est de meilleur endroit en ville que l'

HOTEL VICTORIA

pour déguster tout à son aise un bon verre de bière

UN "COFFEE SHOP"

est maintenant ouvert où dames et messieurs y trouvent leurs boissons favorites telles que vins, cocktails, etc.

LE "GRILL"

complètement rénové et dont l'excellent orchestre est sous la direction de Maurice Cook est ouvert tous les jours, jusqu'à 1 heure a.m. excepté le samedi jusqu'à minuit.

Jan. 23-1ms

Profits qu'a réalisés de nos clients

recommandations d'il y a six mois

antiques, les dates sont précises, les recommandations sont ré-

Nom du titre	Cours payés	Prix d'achat	Valeur au 3 fév. 1937
ALBERTA PACIFIC OILS Cons.	\$0.14 1/2	\$ 725.00	\$ 5,000.00
KALTA OILS	0.18	180.00	3,750.00
NACONDA	0.06	300.00	2,250.00
CALGARY & EDMONTON	1.40	2,800.00	12,000.00
CALMONT OILS	0.14	140.00	1,600.00
MERCURY OILS	0.21	4,650.00	11,250.00

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Visitation
de la Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac, tenue au lieu ordinaire des dites sessions le (14^{me}) quatorzième jour du mois de Décembre (1931) mil neuf cent trente et un, à huit heures du matin tel que convoqué par Joseph Martin Secrétaire trivarié pour venir en la résolution de ce Conseil adoptée le (7^{me}) septième jour de Décembre courant: au sujet d'exemption des taxes Etc; le rapport avec construction de lignes électriques dans notre municipalité;

En changeant les mots suivants dans le premier paragraphe: "dans tout le parcours de la municipalité" pour les suivants:

Sur tout le parcours du chemin de petite terre situé dans les limites de la municipalité, conduisant au rang Ste Marguerite

furent présents M^r Olivier Dugré Maire M^r les conseillers Philippe Dugré Armand Mongrain
Léonier Guay

formant un quorum sous la présidence de M^r le maire

M^r le conseiller L^{ts} Rouette étant présent après lecture du procès verbal ainsi qu'

Mr le conseiller Philippe Rouette

Mr le conseiller Léonard Houle absent
à cette session ayant été dûment avisé
de la présente session.

voir aussi

le 11 Dec

à l'Assemblée

générale

Il est proposé par le conseiller Xavier
Guay secondé par le conseiller Philippe
Dugri et résolu que la résolu-
tion de ce conseil adoptée le septi-
ème jour de décembre courant
au sujet d'exemption des taxes et
en rapport avec construction de
lignes électriques dans notre
municipalité soit amendé
en changeant les mots suivants
dans le dernier paragraphe
dans tous le parcours de la
municipalité" par les suivants
sur tous le parcours du
chemin des petites terres situé
sous les limites de la muni-
cipalité; conduisant au rang
Ste Marguerite. Adopté

Mr le conseiller Armand Mougrain
proposé secondé par le conseiller Philippe
Dugri que le secrétaire trésorier
soit autorisé à faire parvenir
une copie de la résolution ci
haut inscrite à la compagnie
Shawmigan Water Power
adopté

Mr le conseiller Xavier Guay
proposé secondé par Mr le conseiller

4 Janv. 1932

Armand Mongrain et résolu de clore
la session. — Adopté

Joseph G. Dugri Maire
Joseph Martin Secrétaire, trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de
la Visitation de la Pointe-du-Bac

A une session régulière du
conseil de la municipalité de la
paroisse de la Visitation de la
Pointe-du-Bac tenue au lieu
et heure ordinaire des dites ses-
sions le quatrième jour du mois
de Janvier mil neuf cent trente
deux furent présent Mr
Joseph Dugri Maire et M. les con-
seillers Abto Rouette, Philippe
Rouette, et Armand Mongrain,
formant un quorum sous
la présidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès
verbal des dernières sessions de
ce conseil il est proposé par
le conseiller Armand Mongrain
secondé par le conseiller Philippe
Rouette et résolu que le
procès verbal de ce conseil en
date du sept décembre dernier ainsi
que le procès verbal de la session spéciale
daté le quatorze décembre dernier soient
approuvés. — Adopté

Correspondance d'une lettre du directeur du Service d'hygiène Mr Alphonse Bessard aux autorités Municipales datée le 14 Dec. 1931, re: plan & devis pour construction d'égouts ou d'aqueducs, lesquels d'après la loi doivent être approuvés par le directeur du Service provincial d'hygiène art 59 loi d'hygiène 57, 56, d'après un plan préparé par un ingénieur diplômé.

Lettre de Mr Michael G. Guimond sous directeur des secours contre le chômage accusant réception de notre résolution datée le 30 Nov. dernier, avisant notre conseil que aucun montant ne peut nous être accordé chômage.

art 114 Pour se conformer à l'article 114 du Code municipal le Secrétaire Trésorier donne un rapport détaillé de ses recettes et dépenses de toute source pour l'année expirée le 31 Décembre dernier.

Reddition des comptes du Secrétaire Trésorier année 1931

RECETTES

Sur arrrages de taxes générales	17	25
intéret perçu à date	7	27
taxes générales année 1931	857	34
a reporter	881	86

Imprimerie de Formules Provinciales, Enrg.,

IMPRIMEURS — REGLEURS — RELIEURS

FORMULES POUR:

NOTAIRES

GREFFIERS DE COURS

HUISSIERS

JUGES DE PAIX



REÇUS DE TAXES

AVIS DE TAXES

LIVRES DE CAISSE

ROLES DE PERCEPTION

ROLES D'ÉVALUATION

FARNHAM, P. Q.

Nous spécialisons dans l'impression de Débentures

Recettes

	Montant Reporté		881.86
	travaux Chemins, Ponts, Octroi du Gouvernement		
chemin	6 Juin chique	461.24	
	5 Sept.	623.90	
	19	163.90	
	par arg. donné au fond General	999.80	2248.84
	Emprunt temporaire	200.00	
	sur intérêt à Banque Prov. $2\frac{1}{2}\% + .44 =$	3.20	
caisse	argent en caisse le 4 ^{er} Janv. 1931	138.42	3416.2
	Total des Recettes		3472.32

PAYEMENT

administration generale sol. sel. tres			65.00
papeterie 3.64 lumiere 3.00 Ent. Hall 8.00			14.64
Timbres poste & accis.			5.00
au conseil du comite St Maurice			35.86
prime assurance			8.00
Loues bateaux et cures			12.00
assistances aux hopitaux	69.35		
	17.00		86.35
Lumiere de rues $180^{\circ} + 1.60 + 4.56$			186.16
pour amelioration Chemin & Honq. Sol	999.80		
seorie $100^{\circ} +$ autre sol $47^{\circ} + 999.80$	1176.80		2176.60
Remboursement par emprunt temporaire	200.00		
route National	600.00		800.00
interet payé sur emprunt			45.24
Argent en caisse le 4 ^{er} Janv. 1932			\$ 7.47
			3472.32

Actif

Caisse le 4 ^{er} Janvier 1932		7.47
arrerages sur cotisation		59.78
spec. entretien chemin		5.88
part sur Banques chaires Journaux coffre fort.		83.39
		156.52

Passif	
sur billets de la Caisse Populaire de la Sac	1200.00
pour intérêt a date 1 ^{er} Janv. 1932	4.33
autre montant dû	5.88
	1210.21

Après considération du rapport ci-haut inscrit des comptes de la municipalité pour l'année 1931

Mr le conseiller Philippe Rouette propose secondé par Mr le conseiller J Bto Rouette et résolu d'approuver le dit rapport adopté

Il est proposé par le conseiller J Bto Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain et résolu de se rendre a la demande verbal de Mr Théod Garcean en lui promettant de lui payer \$5.⁰⁰ par an par anné payable a tous les 6 mois pour ouvrir et fermer le courant de la lumière électrique service de rue adopté

Attendu qu'une pression par le préfet et certain maires du comté de St Maurice pour faire transporter le chef lieu du comté de St Maurice a St Boniface de Shawinigan doit être faite a la législature de Québec

Il est proposé par le conseiller

Armand Mongram, secondé par le conseiller Philippe Rouette, et résolu: de protester énergiquement contre ce changement, en priant la Législature de Québec de ne pas consentir à ce transport, lequel, serait fortement disapprecier le bas du pont où le chef Pier à toujours existé. d'Yamachichu. Adopté

Mr le conseiller J. B. Rouette, par son secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu que la résolution ci-haut, soit transmise à Mr Pierre Bellemare maire d'Yamachichu Village. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Rouette, secondé par Mr le conseiller J. B. Rouette et résolu de clore la session. Adopté

J. P. Dugré Maire
Joseph Martin Secrétaire trésorier

Je soussigné J. Philipp Dugrayant été nommé secrétaire d'élection des conseillers de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Sac, dont la nomination a lieu le treize janvier courant. Jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide. Assumenté devant moi à la Pointe-du-Sac. J. P. Dugré
ce douzième jour du mois de
janvier mil neuf cent trente de ce
Joseph Martin président de l'élection

2 Janvier 1932

Pg 15
 A une Assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Sac (Village) tenue à la salle publique dans la dite municipalité le treizième jour du mois de Janvier mil neuf cent trente deux, à dix heures du matin telle que annoncée par avis publics en date du deux Janvier courant annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de M. M. Xavier Guay, Léonard Houli, et Armand Mongram, sortant de charge et dont le terme d'office est expiré.

Mr. J. Pheppi Auger cultivateur ayant été nommé secrétaire d'élection par le président pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge

Le Joseph Martin secrétaire trésorier de la susdite municipalité étant de droit président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplacer les trois conseillers de notre municipalité sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection mentionnant les noms prénoms occupation des candidats, et signés au long par les proposeurs

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac Mr J. Carier Guay Boulanger de cette municipalité ont signé le bulletin de présentation M. M. Théodore Garneau et Philippe Rouette.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac Mr Armand Mougrouin Barbier ont signé le bulletin de présentation M. M. Hercule Biron et Philippe Rouette.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac Mr Thomas Rouette Marchand ont signé le bulletin de présentation M. M. Théodore Garneau et Mr Hercule Biron.

sur présentation des candidats présentés à la charge des conseillers de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac il a été dument mis en nomination Mr J. Carier Guay Boulanger Mr Armand Mougrouin Barbier et Mr Thomas Rouette.

Marchand. Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la nomination des candidats à la charge de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre de candidat nécessaire pour remplacer les places vacantes des conseillers porteurs de charge — le Joseph Martin président de l'élection proclame M. M. Ravier Guay Boulauger Armand Mougrath, Barbier et Thomas Rouette Marchand élus par acclamation conseillers de la municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe du Lac (Village)

Joseph Martin
président de l'élection

Serment d'Office
Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Visitation de la Pointe du Lac

Le soussigné Xavier Guay voulant
per. Armand Mongrain, barbier, Thomas
Rouette, commerçant ayant été élu
conseiller de la municipalité de la
paroisse de la Visitation de la Pointe
du Lac furent solennellement qu'il
se remplira avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et
de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
sermenté devant moi
à la Pointe du Lac le premier
jour de février mil - Xavier Guay
neuf cent trente deux Armand Mongrain
Joseph Karlin } Thomas Rouette
secrétaire trésorier
ex off.

1 fev 1932

71

Province de Québec

Municipalité de la paroisse (de la Visita-
tion) de la Pointe-du-Lac

A une session ordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse (de la visitation) de la Pointe-du-Lac tenue au lieu, et heure ordinaire des dites sessions le premier jour du mois de Février mil neuf cent, trente deux. - furent présents M. J. Oliva Degré maire M. les conseillers Philippe Degré, Thomas Royall, Bto Rouette, Philippe Rouette, Armand Mongrand et Lavier Guay formant quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Degré - secondé par Mr le conseiller Bto Rouette et résolu que le procès verbal de ce conseil en date du quatrième jour du mois de janvier dernier, soit approuvé
adapté

262 Rapport du président de l'élection au conseil, qui aucun candidat proposé n'a été écarté pour cause d'inobservance
Sainte-Étienne Chamberland re: chim Kaplin Desjardins

Le secretair trésorier soumet a l'approbation du conseil, l'état des comptes de la municipalité de la paroisse de la visitation de la pointe du Lac pour l'année mil neuf cent vingt et un, lesquels ont été vérifiés par le Reud. Léopold Rompré.

+ le vingt et un
Janvier dernier

Il est proposé par Mr le conseiller le conseiller Philippe Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mougrah et résolu d'approuver la dite reddition de comptes pour l'année mil neuf cent vingt et un. (attestation par le vérificateur au livre de caisse)

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Xavier Guay secondé par Mr le conseiller Armand Mougrah et résolu que le secretair trésorier soit autorisé à payer les somme d'argent telle que ci-dessous spécifiés

109 de Payer a la Chamunigan Water + Power Co pour factur 32 Janvier 1932, 3-100W Lamps, + 3-300W Lamps \$2.99 = \$4.00 ✓ 4.00

2- Payer Police d'assurances du secretair trésorier 8 00

110
cheque 330
29 Janv.
3- d'approuver le paiement fait a P.H. Marneau pour 1 tableto 25" grand et Petits enveloppes 63, 1 cahier 60" = 1.48

4- de payer au sec. tres. pour timbre poste r accis ✓ 2.00

Correspondance de Mr Theo. J. Lafreniere ing. sanitaire re aqueduc et reseau d'eau en date du 29 Janvier 1932

Il est proposé par le conseiller
Thomas Rouette secondé par le con-
seiller P. D. Rouette et résolu de
clure la session. Adopté

Joseph M. J. O. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse (de la Visitation)
de la Pointe du Lac (Village)

A une session ordinaire du conseil
de la municipalité de la paroisse (de
la Visitation) de la Pointe du Lac
tenue au lieu et heure ordinaire
de ces dites sessions le septième
jour du mois de mars mil
neuf cents trente deux.

Étaient présent M. M. les conseil-
lers Philippe Dugri, Thomas
Rouette Armand Mongrain et
Cavier Guay formant un quo-
rum.

Il est proposé par Mr le
conseiller Cavier Guay secondé
par Mr le conseiller Armand Mon-
grain et résolu que Mr
Thomas Rouette soit nommé
président de la présente session.
Adopté

Après lecture du procès ver-
bal des minutes de la dernière
session de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseiller

Philippe Dugri, secondé par
 Mr le conseiller Armand Mongram
 et résolu que le dit procès-ver-
 bal en date du premier jour de
 février dernier soit approuvé

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 David Guay, secondé par Mr le
 conseiller Armand Mongram et
 résolu que le secrétaire tri-
 asrier soit autorisé à payer
 les sommes d'argent telle que
 ci-dessous spécifiées
 4^{es} de payer à la Caisse Populaire
 de la Pointe-du-Lac la somme de
 \$400⁰⁰ quatre cents piastres
 plus les intérêts se montant \$5⁷⁷/₁₀₀ de
 sur ce dit montant à date de paiement
 en compte sur un billet dont la
 balance est de \$1200⁰⁰ et dont la balance
 due après le dit compte sera de
 \$800⁰⁰ avec intérêt du 5^{de} Dec. dernier

Adopté

148

conformément à l'article 178 le secre-
 taire trésorier avise le conseil que
 la durée du temps exigé par la loi
 pour la nomination des officiers de
 travaux et autres officiers muni-
 cipaux est écoulé;

Il est proposé par Mr le conseiller
 David Guay, secondé par Mr
 le conseiller Philippe Dugri,
 et résolu de procéder à la no-
 mination des inspecteurs et

officiers municipaux pour notre
municipalité.

Adopté

Le grand chemin depuis le Kamera
du cadastre inc. (130) cent trente inclusi-
vement jusqu'au pont du moulin
l'inspecteur de voirie nommé
est Mr Rodolphe Garceau

Le grand chemin du Nord depuis le pont
du moulin jusqu'au Kamera du cadas-
tre (58) cinquante huit inclusive-
ment. L'inspecteur de voirie nommé
est Mr Ferdinand Lorneau

Au (2) deuxième rang du cadastre 97
quatre vingt dix sept che 1300 Route
inclusivement jusqu'au No cadas-
tre (251) deux cent cinquante et un
inclusivement che Edmond Guilbert
l'inspecteur nommé
est Mr René Lantier

La concession St Charles depuis
le grand chemin à son départ
Jubien au (No 355) numéro cadastre
trois cent cinquante cinq inclu-
sivement l'inspecteur de voirie
nommé est Mr George Fournier

Les inspecteur agraires nommés
sont M. M. Alfred Guay
Léger Girard et Euphémus
Bouchard

L'inspecteur municipal nommé
est Mr Oscar Rouette

Les estimateurs nommés pour
faire le rôle d'évaluation de
notre municipalité sont M. M.
Yviode Garçon J. Thomas Rouette
et Yreffli Guilbert

Le gardien d'enclos nommé
est Mr Désiré Rouette

Le vérificateur des comptes de
notre municipalité nommé est
Mr le vicair de notre paroisse Mr L. Rom-
pri, ou son successeur; ou à son
absence ou son refus, Mr Nestor
Desfossez est nommé pour
le remplacer. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Ravier Guay secondé par Mr le
conseiller Armand Mougrain
et résolu de clore la session

Adopté
Thomas Rouette président
Joseph Martin secrétaire trésorier

4 av 1932

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fac

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fac tenue au lieu ordinaire des dites sessions le quatorzième jour du mois de Avril mil neuf cent trente deux à sept heures du soir, à laquelle session furent présents Mr J. Oliva Dugri Maire, MM. les conseillers Philippe Dugri, Thomas Rouette, Jean Baptiste Rouette, Philippe Rouette, Armand Mongram et Xavier Guay, formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire, le secrétaire est aussi présent.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil, il est proposé par Mr Xavier Guay, secondé par Mr Armand Mongram, et résolu que le dit procès verbal en date du septième jour du mois de Mars dernier soit approuvé.

Adopté
Communication par l'entremise de MM. Antoine Cloutier & Co. Comptables, Linc. de la loi présent la commission municipale sanctionnée le 19 fév. 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Dugri, secondé par Mr

- le conseiller Thomas Rouette et résolu: que la route connue sous le nom de la route du Village des Garscan située au nord (du numéro 355) trois cents cinquante cinq du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe du Lac soit à l'avenir à la charge et entretien des municipalités ci-après spécifiées. d'après proportion et après désignation
- 1^{re} Premièrement que la dite route soit mesurée par Mr Henri Berthiaume, et par celui qui dénommera Mr Alfred Garscan maire de la municipalité de Pointe-du-Lac.
 - 2^e Que notre municipalité s'engage à prendre sous sa charge et à l'entretenir suivant la loi, la moitié de la dite route c'est-à-dire la partie est.
 - 3^e Que la présente résolution est valable à condition que la Municipalité de Pointe-du-Lac s'engage à prendre sous sa charge et entretien l'autre moitié de la dite route située à l'ouest conduisant au rang des Garscan.
 - 4^e Il est aussi entendu que le pont situé dans la dite route sera fait en commun par les deux municipalités. si le dit pont se trouve situé sur le territoire de notre municipalité (le village) si non il sera à la charge de la municipalité où il se trouvera la municipalité de Pointe du Lac.
 - 5^e Que la présente résolution remplace un

actes d'intente laquelle sera valable
 après approbation par le conseil de
 la municipalité de Pointe du Lac
 6- Copie de la présente résolution devra
 être transmise au conseil de la
 municipalité de Pointe-du-Lac à sa
 prochaine session adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Philippe Rouette, secondé par Mr
 le conseiller Xavier Guay et résolu
 de clore la session. adopté

O. Dugré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

certificat

Je soussigné Alfred Guay ayant
 été nommé par le conseil de la mun-
 icipalité de la paroisse de la Pointe
 du Lac inspecteur agrari
 de la dite municipalité sur
 que au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité je remplirai
 cette charge avec justice ainsi que
 d'usage en ce genre.
 (Joseph Martin témoin) Alfred Guay
 sermenté à la Pointe du Lac le deuxième
 jour du mois de Mai
 mil neuf cent vingt deux
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Le soussigné Genev Lartier ayant
 été nommé par la municipalité de
 la paroisse de la Pointe du Bas ins-
 pecteur de voirie de la dite muni-
 cipalité jure solennellement
 que je remplirai cette charge
 au mieux de mon jugement
 et de ma capacité.

assermenté à la Pointe

du Bas ce dixième. Genev Lartier

jour du mois de mai

mil neuf cent trente deux

Genev Lartier sec. tes.

2 mai 1932

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac

Auue session régulière du
conseil de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac tenue
au lieu et heure ordinaires des
dites sessions le deuxième jour
du mois de mai mil neuf cent
trente deux à laquelle session
sont présents Mr Doliva Dugri
mair M.M. les conseillers Philippe
Dugri Thomas Rouette Jean-Baptiste
Rouette, Philippe Rouette Armand
Mougrain et Casier Guay for-
mant un Quorum sous la
présidence de Mr le mair

Le secrétaire trésorier est aussi
présent

Après lecture du procès
verbal de la dernière session du
conseil — Il est proposé par
Mr le conseiller Philippe Rouette
secondé par Mr le conseiller Casier
Guay et résolu que le dit pro-
cès verbal en date du quatriè-
me jour du mois d'avril dernier
soit approuvé adopté

Le secrétaire trésorier donne
communication des copies de
rapport; de résolutions; et de
correspondances tels que
ci après spécifiés, à savoir;

1^{er} compte de Mr Oliva Guilbert pour
entretien d'hiver de certain chemin
de front dans notre municipalité

2^e Circulaire adressé au Sec tres
de la Pointe du Lac par M. J. Bouchard
Boulanger sous-ministre daté
4 av. 1932 re: Travaux voirie Ete
et subvention 50% annulée

3 Avis daté du 07^{me} avril 1932
par Mr Gaudias Auclair com-
merçant Trois Rivières par
l'entremise de M. M. Pafou
Pafou & Pisonneau avocats
reclamant le somme de \$65⁰⁰/₁₀₀
soixante et cinq piastres de
dommage par suite du che-
min impassable connu
sous le nom de St Charles
dans notre municipalité
le huit trois mars mil neuf
cent trente deux

4 copie d'un rapport dont original
est inseré a page 231 du
livre des deliberation de la mu-
nicipalité de Pointe du Lac
Le soussigné Henri Ber-
thiaume ayant été nommé
par resolution du conseil
de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac
et Mr J. Philippe Bouchard
nommé par Mr Alfred Garceau

2 mai 1932

83

Maire de la municipalité de Pointe-
du-Lac, pour mesurer la route
du village des Garçons certifié
au meilleur de ma connaissance
que la route a 14 arpents 2 perches
et 13 pds de longueur, dont la
 $\frac{1}{2}$ partie, est 7 arps. 1 perche et
 $6\frac{1}{2}$ pds. Le pont de la dite
route se trouve situé à l'est
à (24) vingt quatre pieds et
(6) six pouces du milieu de la
longueur de la dite route.

Donné à Pointe du Lac ce 7 avril 1932

Henri Berthiaume

Philippe Bouchard

Je soussigné certifie l'exactitude de la
copie du rapport ci-haut inscrit
Pointe du Lac ce deux mai mil neuf cent
trente deux Joseph Martin secrétaire trésorier

5 copie d'une résolution adoptée
par le conseil de la municipalité
de Pointe du Lac en date du onze avril
dernier

Il est proposé par Mr le conseiller
Alfred Rivard secondé par Mr
le conseiller Hermidas Bessix
et résolu que ce qui suit;

En réponse à une résolution
du conseil de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac
passé en date du (4) quatrième
jour du mois d'avril 1932 con-
cernant la route des Garçons,
qu'il soit résolu que la commu-

cipalité de Pointe-du-Lac s'engage à prendre sur ses charges et entretien à l'avenir la moitié ouest de la route connue sous le nom de la route du Tella-ge des garçons située au nord du numéro (355) trois cents cinquante cinq du cadastre officiel de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

2. Que la présente résolution est valable à condition que la moitié située à l'est de la dite route soit à la charge et entretien de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller Jean-Bte Roux, secondé par Mr le conseiller Thomas Roux et résolu que le paiement des comptes présentés verbalement à cette session ~~soient~~ approuvés tels que sous spécifiés

1^{er} de payer à Mr Oliva Guibert pour travaux de voirie entretien chemin d'hiver la somme de (\$13.89) treize piastres et quatrevingt neuf centimes devant être reparti comme suit: et chargée au livre de perception de notre municipalité au noms suivants. a. H. M.

Albert Trépanier	4 hrs. à 25¢	1.00
Hector Bastarache	4 " " 25	1.00
J.B. Godbout	4 " " 25	1.00
Earl Baptist	6 "	1.50
Georg. Henderson	5 1/2 "	1.38

	Mont Reporti		\$ 5.88
Francis Lapie	4 1/2 hrs à 25		1.13
Ph. Ed. Page	18 1/2 " " 25		4.63
J.M. Gabias	9 " " 25		2.25
			<u>13.89</u>

2^e de payer à L. Thomas Rouette pour
entretien route St Charles hiver 1931-32
La somme de Vingt cinq Dollars ✓ 25.00

3^e de payer au secrétaire trésorier J. Martin
3 mois de salaire au 1^{er} janv. au 31^{er} av. \$16.25
pour timbre poste & accis, mail 2.00
pour compte pd à P.H. Marin au 1^{er} 20 av. 1.00
carnets Concessions Bando ✓ \$19.25

le secrétaire trésorier est autorisé à payer
les sommes d'argent ci haut inscrites

adopté

Après considération de la résolution
passée par le conseil de la muni-
cipalité de Pointe-du-Lac en date
du onze avril dernier; (considé-
rant) et concernant l'entretien de la
route village des Garçon laquelle
résolution a été inscrite au livre
des délibérations à cette présente ses-
sion.

Il est proposé par Mr le
conseiller Philippe Dugri secondé
par Mr le conseiller Thomas
Rouette et résolu que le conseil
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac accepte de
prendre à ses charges et entretiens à
venir la moitié est de la
route connue sous le nom

2 mai 1932

de route du Village des Garceaux
laquelle est située au nord
du numero (355) trois cents cinquante
cinq du cadastre officiel
de la paroisse de la Pointe du Hoc
La présente est pour prouver
notre bonne entente avec la mu-
nicipalité voisine. adoptée

Le secretair tresorier apres avoir
soumis au conseil que les avis public
ne sont donnés que dans la langue
francaise, apres avoir lu les
articles du code municipal 129, 130, 131,
et apres avoir lu les recommandation
du sous-ministre des affaires muni-
cipales au sujet des exigence de la
loi re: publication des avis dans
Bulletin municipal Septembre 1931.
et enfin apres avoir donné les avis public
en anglais et en francais suivant la loi
qu'une demande serait faite au lie-
tenant gouverneur au fin que les avis
public ne soient publiés qu'en fran-
cais.

Il a été proposé par Mr le
conseiller Philippe Rouette se-
condé par Mr le conseiller Xavier
Guay et résolu que le secre-
taire tresorier continue a faire
la publication des avis public,
que dans la langue française
adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller
Jean Bte Rouette secondé par

6 juin 1932 87

Mr le conseiller Armand Mongrain
et résolu de clore la session
adopté

Joseph Marty J. O. Dugri Maire
secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac tenue au lieu
et heure ordinaire des dites sessions
le sixième jour du mois de juin
1932 mil neuf cent trente deux
à laquelle session sont présents
Mr J. O. Dugri Maire M. H. les
conseillers Philippe Dugri Thomas
Rouette Philippe Rouette Armand
Mongrain Clément Guay formant
un quorum sous la présidence
de Mr le maire.

Le secrétaire trésorier est
aussi présent.

Après lecture du procès verbal
de la dernière session de ce conseil
il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Rouette secondé par Mr le con-
seiller Clément Guay et résolu que
le procès verbal en date du deuxi-
ème jour du mois de mai dernier
soit approuvé. Adopté

Mr le conseiller Bte Rouette etant present apres le commencement de la presente session.

Mr le conseiller Lavier Guay donne avis de motion que a la prochaine session de ce conseil qui aura lieu le vingtieme jour du mois courant a huit heure du soir au lieu ordinaire desdites session il sera passe en reglement au fin de regler la maniere de se baigner dans les eaux du lac St Pierre dans la partie situee dans notre municipalite

ainsi que de regler la maniere de s'habiller pour se baigner ou pour circuler sur le chemin public et pres du chemin public dans notre municipalite.

Il est propose par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Philippe Dugri et resolu que le secretaire tresorier soit autorise a payer a la caisse populaire de la Pointe du Lac la somme de (\$20⁰⁰/₁₀₀) vingt piastres pour interet de \$800⁰⁰/₁₀₀ a 5% du 5 Decembre au 5 Juin 1932 la dite somme de \$800⁰⁰/₁₀₀ etant la balance due par un billet en paiement du cout de la route National au Gouvernement

adopté
Il est propose par Mr le conseiller Lavier Guay secondé par Mr le

conseiller Armand Mongrain et
 résolu que le secrétaire trésorier
 soit autorisé à faire corriger ou
 dicter un règlement au fin de
 réglementer la manière de l'ha-
 biller pour se baigner et circuler
 sur la plage ou près des places
 publiques dans notre municipa-
 lité. Le secrétaire trésorier est
 aussi par la présente autorisé à en
 payer le coût à l'honorable Jacques
 Bureau avocat.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Thomas Rouette secondé par Mr
 le conseiller Philippe Dugri
 et résolu que le secrétaire tréso-
 rier soit autorisé à signifier
 adressé à Mr Hector Bastarache
 à sa résidence à la Pointe du Lac
 à sa maison d'été l'avis suivant
 que après avoir reçu en plain-
 te de Mr Oliva Guilbert concernant
 fossés et clôtures de lignes entre
 Mr Hector Bastarache et Mr Oliva
 Guilbert le conseil prie Mr
 Hector Bastarache de voir à ex-
 écuter les travaux ordonnés
 par son inspecteur agraire
 Mr Alfred Guay sous trois
 jours de cette date. adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Thomas Rouette secondé par Mr
 le conseiller Philippe Dugri

20 juin

et résolu d'ajourner la présente session au (20) vingtième jour du mois de juin courant à huit heures de l'après midi. adopté
 J. Ollivier Maire
 Joseph Martel secrétaire trésorier

Province de Québec

Comté de Saint-Maurice

Municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac, tenue au lieu ordinaire des dites sessions le vingtième jour du mois de juin mil neuf cent trente deux à huit heures de l'après midi; la présente session étant la continuation de la session tenue par ce conseil le précédent jour du mois de juin courant; telle que ajournée. furent présents Mr J. Ollivier Dugri maire MM les conseillers Philippe Dugri Thomas Rouette Philippe Rouette Ravier Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le maire. Mr le conseiller Bte Rouette étant présent pendant la lecture du procès verbal de la dernière session. Mr Armand Hougrain est aussi présent après lecture du règlement No 17.

20 juin 1932 91

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par Mr le conseiller Lavoie Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu que le procès verbal en date du six juin courant soit approuvé adopté

Après lecture de l'avis de motion donné à notre session tenue le six juin courant; concernant la formation d'un règlement ayant rapport à la morale et à l'ordre public; dans notre municipalité. Le secrétaire trésorier fait lecture du dit règlement portant le numéro (17) dix sept

Province de Québec, Ponts de Saint-Nicolas
Municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Lac

Règlement numéro (17) dix sept adopté à la session du conseil de la sus-dite municipalité tenue le vingt juin 1932 mil neuf cent trento deux

RÈGLEMENT concernant la morale et l'ordre public dans la municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Lac.

1° Tout endroit occupé comme restaurant ou tout endroit où l'on vend ou distribue des rafraichissements, des sandwicks, hot dogs, de la crème à la glace,

des liqueurs douces, des bons vins, chocolats, et autres comestibles, devra être tenu proprement et suivant les règlements imposés par le département d'hygiène.

2^e Il est défendu à toute personne tenant tel établissement ou exploitant un ou des réservoirs à gazoline de permettre qu'importe ce soit de s'attarder dans ou près de ces établissements ou réservoirs, et d'y faire du bruit, soit en chantant ou autrement ou de tolérer qu'on se serve de paroles profanes ou blasphématoires ou qu'on y tienne une conduite indécente ou propre à offenser la morale et les bonnes mœurs ou à troubler la paix publique.

3 Il est défendu à toute personne qui fréquente les endroits ci-haut mentionnés ou qui utilise les stations à gazoline de s'attarder dans ou aux environs des dits établissements, de blasphémer ou de se servir de paroles injurieuses ou immorales ou de se conduire de manière à offenser la morale publique, causer du scandale, ou à troubler la paix.

4^e Il est défendu de changer de vêtements pour endosser un costume de bain à moins que ce ne soit dans une maison ou dans des cabines ou abris pourvus à cet effet, construits sur la plage et ayant des portes ou rideaux qui puissent cacher la personne qui les occupe;

5^e Il est défendu de se baigner à moins d'être revêtu d'un costume qui ne pèche pas contre la décence, la modestie et n'offense pas la pudeur;

6^e Il est défendu de circuler ou de se coucher en costume de bain à plus de vingt cinq ou trente pieds de l'eau sur la plage;

7^e Il est défendu de circuler soit en voiture, soit à pieds sur le chemin public ou sur les propriétés privées, étant exposé à la vue des passants, en costume de bain, à moins que ce ne soit pour se rendre d'une maison à la plage et de la plage à la maison, et ce par le chemin le plus court;

8 Il est défendu de traverser le grand chemin en costume de bain à moins d'être couvert

d'une robe de bain ou d'un manteau.

9^{ème} Que tous propriétaires de plages soient tenus responsables de l'exécution du dit règlement sur sa propriété.

10^{ème} Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

11^{ème} Toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de (\$5⁰⁰/₁₀₀) cinq piastres et ne devant pas dépasser (\$20⁰⁰/₁₀₀) vingt piastres en plus les frais. A défaut du paiement de l'amende et des frais, à l'emprisonnement.

12 Le présent règlement devra être affiché sur les plages et sur tous les terrains qui reçoivent des campeurs et des baigneurs.

Il est proposé par Mr le conseiller Lavier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Robette et résolu que le règlement ci-haut inscrite portant le numero (17) dix-sept, soit adopté.

Adopté unanimement

Joseph Martin J. O. Dugué Maire
secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller
Bto. Rouette secondé par Mr le con-
seiller Thomas Rouette et résolu
de payer les comptes tels que sous-
spécifiés -

1^{re} De payer au secrétaire trésorier
la somme de trois dollars 100 \$ 3.05
pour achat de feuille de rôle d'évaluation
Etc à l'imprimerie formules légales
Payé par le sec. tres. facture 14 juin 1932

2 De payer à l'imprimerie du Saint
Laurent, Riviers du Loup 5.23
pour un code municipal R. Tellier
facture datée du 16 juin Adoptée

Le secrétaire trésorier donne commu-
nication d'un avis daté le
20 juin courant par Mr Léger
Girard laquelle est adressé aux
membres du conseil réclamant travaux
de la route des Garçons.

Attendu que le procès verbal homo-
logue par le conseil de la paroisse
de la Pointe du Lac en date du 21
octobre vingt et unième jour du mois d'oc-
tobre mil huit cent soixante et sept
est devenu impossible d'exécution
depuis l'érection de la municipalité
de la Pointe du Lac.

Mr le conseiller Thomas Rouette
donne avis de motion qui à la
prochaine session régulière de ce

20 juin 1932

Le conseil il sera passé un règlement
à l'effet, qu'à l'avenir tous les
travaux d'entretien, d'améliora-
tion, de reconstruction sur la
moitié est de la longueur de la
route connue sous le nom
de la route du village des Gar-
deaux soit à la charge et aux
frais de notre municipalité au
moyen de deniers prélevés par
vote de taxation direct pour
cet objet sur tous les biens-fonds
imposables de cette municipalité

Il est proposé par Mr le conseiller
Laurier Guay secondé par Mr
le conseiller Philippi Rouette
et résolu que le secrétaire
trésorier soit autorisé à
prendre les informations qu'il
croira nécessaires, d'un évêque
des Trois Rivières pour rédiger
ou faire préparer le règle-
ment concernant la route du
village des gardeaux dont avis
de motion vient d'être donné
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Thomas Rouette secondé par Mr le con-
seiller Philippi Dugri et résolu de
clôre la session.

Joseph Martini

O. Dugri Maire
secrétaire trésorier

4 Juillet 1932

97

Province de Québec Comté de Mauricie
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil de
la municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac, tenue au lieu or-
dinaire des dites sessions le qua-
trième jour du mois de juillet
mil neuf cent trente deux à
sept heures du soir à laquelle
session sont présents M. J. Oliva
Maire M. M. les conseillers
Philippe Dugri Thomas Rouette
Philippe Rouette et Ravier Guay
formant un Quorum sous la
présidence de Mr le maire
Mr Bto Rouette étant présent après
lecture du procès verbal de la dernière
session. Secrétaire est aussi présent.

Après lecture du procès ver-
bal de la dernière session
de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseiller
Ravier Guay secondé par Mr le
conseiller Philippe Rouette et
résolu que les minutes du
dit procès verbal en date du
vingtième jour du mois de juin
dernier sont approuvées
adoptées.

Après lecture de l'avis de
motion donné à la dernière ses-
sion de ce conseil daté du 20 juin
dernier concernant la paratation

41 Juin 1932

d'un règlement ayant rapport aux
travaux d'entretien de reconstruction
Etc sur la demi longueur du chemin
situé à l'est dans la route du
Village des Garceaux dans notre
municipalité.

Le secrétaire trésorier fait lecture
du dit règlement portant le Numéro
(18) dix huit.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac.

REGLEMENT (No 18)

Numéro dix huit. Abrogeant procès
verbal du 21^{er} vingt et un octobre
(1867) dix huit cent soixante et sept
Quand à la partie régissant un
chemin se trouvant dans la muni-
cipalité de la paroisse de la Pointe
du Lac, et réglémentant les tra-
vaux à faire sur un chemin
connu sous le nom de "Route des
Garceaux" pour la partie située
au nord du Numéro (355) trois
cent cinquante cinq dans la
paroisse de la Pointe du Lac.

Attendu que le procès verbal homologué
par le conseil de la paroisse
de la Pointe du Lac le 21^{er} vingt et
un octobre (1867) mil huit cent
soixante et sept régissant le
chemin connu sous le nom de
"route de Garceaux" est devenu
impossible d'exécution pour la

21 Juin 1932

99

partie se trouvant dans la paroisse
de la Pointe du Lac depuis l'érection
de la municipalité de Pointe du Lac.

Il y a lieu en conséquence de déter-
miner qui devra être tenu aux
travaux à faire sur la partie
du dit chemin dans les limites
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac.

Il est en conséquence ordonné
et décrété par règlement de
ce conseil comme suit ;

per A l'avenir tous les tra-
vaux de construction, d'améli-
oration, de réparation et d'en-
retien y compris les travaux
de Cloture en fil métallique
sur la moitié de la longueur
du chemin connu sous le nom
de route des Garceaux situé
au nord du numéro (355) trois
cent cinquante cinq du cadas-
tre officiel pour la paroisse
de la Pointe du Lac situé
dans la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac, seront
aux frais de cette corporation
au moyen de deniers prélevés
par voie de taxation directe
pour cet objet sur tous les
biens-fonds imposables de cette
municipalité ; et cette contribu-

21 Juill 19

tion sera basée sur la valeur des biens imposables tels que parti au rôle d'évaluation en vigueur.

2^{me} Le Procès verbal du (21) août et un octobre (1867) mil huit cent soixante et sept, régissant la partie du chemin se trouvant actuellement dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac et réglementant les travaux à faire sur cette partie du chemin connu sous le nom de "route des Barceau" et situé dans cette municipalité, est par le présent règlement abrogé à toutes fins que de droit.

3 Le présent règlement n'entrera en vigueur que le 1^{er} premier janvier après sa promulgation

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Philippe Augré et résolu que le règlement ci-haut inséré portant le numéro (18) six huit soit adopté

Adopté!
J. Augré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Carier Guay secondé par Mr le conseiller JBT Rouette et résolu que les comptes produits verbalement ou par écrit à notre présente session soient approuvés tels que vous s'expliquent et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

1^{er} compte par Mr l'inspecteur de voirie Mr Irini Cantin pour réparation du pont chez M^r Euchariste Biron 2^{me} eq

Pour effet acheté par M^r Adolphe Biron achat de ciment clous Etc \$17.54

travaux & vente de bois par M ^r Napoléon Rouelle	8.50
" " bois " Philippe Crête	20.25
" " " Oscar Gullbert	2.00
" " " Henri Guay	5.50
" " " Euchariste Biron	4.50
" " " Napoléon Dupresni	6.00
" " " Rolland Girard	1.00
" " " Orlage de bois Thomas Parreau	1.50
" " poteaux Cedre Etc Irini Cantin	16.50
Total	\$86.29

Le secrétaire trésorier est autorisé à payer la dite somme de quatre vingt six piastre et cinq neuf centimes à Mr Irini Cantin inspecteur

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Carier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu que le Secrétaire Trésorier

4 Juin 1932

1^{er} août 1932

quier soit autorisé à payer à Mr
Robert Thiffault pour 7 voyages
de pendre à \$2.00 pour port de
Mr Eueh. Biron ordonné par l'inspecteur
Dreni Coutin par l'entremise de Mr Lemay \$14.00

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Philippe Dugré secondé par
Mr le conseiller Thomas Rouette
et résolu de clare la session

Adopté

J. O. Dugré Maire
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-Lacs
A une session régulière du conseil de la
municipalité de la paroisse de la Pointe-aux-
Lacs tenue au lieu et heure ordinaire
des dites sessions le premier jour du
mois d'août mil neuf cent trente deux
à laquelle session sont présents Mr J. O. Dugré
Maire M. M. les conseillers Philippe Dugré
Thomas Rouette Philippe Rouette Armand
Mougrain et Xavier Guay formant
un quorum sous la présidence de Mr
le maire, le secrétaire trésorier est aussi
présent.

Après lecture du procès verbal
de la dernière session de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseiller Xavier
Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette
et résolu que les minutes du dit procès verbal

En date du quatrièm jour du mois de
juillet dernier soient approuvés
adoptés

Le secrétaire Trésorier donne commu-
nication des correspondances suivantes
parvenir:

1^{re} Reclamation du Gouvernement Provincial
pour contribution des bâtisses et des
jurés pour année commençant le 1^{er}
juillet 1932 la somme de \$12.00

2 Reclamation de la somme de \$25.00 paye
autorisation par l'Hon Jacques Bureau a Mr R. W. Houde
arpenteur Gismeth pour étude de
documents confection de plan de route Village
des Gareaux, lequel plan n'a jamais
été reçu par le secrétaire pour dépôt dans
les archives.

3 Reclamation du Gouvernement Provin-
cial pour pension de Mr Thomas Benoit
a la Clin. Roy-Rousseau 74 jours
soixante et quatrevingt Dollars 74.00
pour Dame Jas Mansseau a Hop^l St Joseph 3 Riv 26.00
pour année 1931

4 Reclamation du comté de St Maurice
quote part rôle de perception 1932
la somme de trent-cinq ⁸⁶/₁₀₀ 35.86

La reclamation par le gouvernement
provincial pour Dame Jas Mansseau
a l'Hospital St Joseph 3 Rivier
est considérée comme étant une
erreur cette dame Mansseau n'ayant
pas demeuré dans notre municipalité

Il est proposé par Mr le conseiller Armand Hougrain secondé par Mr le conseiller Thomas Rouille et résolu que les comptes produits verbalement ou par écrit à notre présente session soient approuvés tels que nous spécifier et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

1^{er} De payer à l'ordre du Trésorier de la Province pour contribution fonds des Juris annie commençant le 1^{er} juill. 1932 Douze dollars 12.00

2 De payer à l'Hon. Jacques Bureau pour compte payé par lui à Mr l'arpenteur Géom. R. W. Houde Etude document. Rue Route Vill des Garciano Dixt cinq dollars 2.50

3 De payer Reclamation du Gouvernement provincial payable à l'ordre du Trésorier Provincial pour pension de Mr Thomas Benoit à Clin. Roy. Rousseau 74 frs = Soixante et quatorze Dollars. 74.00

4 De payer à la Corporation du comté de St. Maurice quote part rôle de perception annie 1932 35.86

5 De payer à qui de droit, le coût de 100 affiches copie du règlement No 14 de observance de moralité dans notre municipalité, lesquels le secrétaire trésorier est autorisé à faire imprimer

et à distribuer aux propriétaires
de plages). douze dollars \$12.⁰⁰/₁₀₀

6- De payer au secrétaire, trésorier pour
3 mois de salaire du 1^{er} Av. au 1^{er} juillet dernier
seizi dollars ²⁵/₁₀₀ \$16.²⁵/₁₀₀

Les comptes ci-haut spécifiés étant approuvés
par ce conseil, le secrétaire trésorier est autorisé
à en faire le paiement.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Thomas Roueth secondé par Mr le
conseiller Armand Mongrain et
résolu de demander à Mr A. H. Frégeau
Gérant de la Charnigan Water and
Power Co. de faire faire l'addition
d'une lumière de rues sur la route
National entre le pont du moulin chez
les Frères et la propriété de Rto Roueth
Mr le Maire ou à son absence Mr Armand
Mongrain devra fixer l'endroit où
placer cette lumière

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe
Dugé secondé par Mr le conseiller
Thomas Roueth et résolu de clo-
re la session

Adopté

J. O. Dugé Maire
Sept. Martel secrétaire trésorier

6 Sept. 1932

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de
la Pointe du Lac

A une session générale
du conseil municipal de la muni-
cipalité de la paroisse de la pointe
du Lac tenue au lieu et heure
ordinaire des dites sessions le
sixième jour du mois de septem-
bre mil neuf cent trente deux
pour considérer tout affaire dans
l'intérêt de notre municipalité
et en particulier faire la révision
et l'homologation du rôle d'évalua-
tion de la susdite municipalité
tel que annoncé par avis public
en date du (26) vingt sixième
jour du mois de juillet dernier.

furent présent Mr A. Oliva Dugré
Maire M. les conseillers Philippi
Dugré Thomas Rouette Amant Mon-
gramm Philippe Rouette Clavier
Guay et Bto Rouette formant
un quorum sous la présidence
de Mr le maire
Le secrétaire trésorier est aussi présent

Après lecture des minutes du
procès verbal de la dernière session
de ce conseil. Il est proposé
par le conseiller Philippe Dugré
secondé par le conseiller Thomas
Rouette et résolu que le dit pro-
cès verbal en date du 4^{or} jour
dernier soit approuvé. Adopté

6 Sept 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Armand Mongrain secondé par Mr le conseiller Ravier Guay et résolu unanimement de procéder à la révision et à l'homologation du rôle d'évaluation de notre municipalité conformément aux articles 663 & 654. Et le quel rôle a été préparé par les estimateurs de notre municipalité et déposé au bureau du secrétaire trésorier le (213) vingt trois juillet dernier.

adopté unanimement

N° d'ordre	Cadastre	acquireur, ou possesseur	Arp. Pol.	terram	maison	Vendeur	Eval
1	91	Joseph Bisson	31	50.	400.	Don Dupont	450.
2	91	~ ~			250.	~ ~	250.
3	247	~ ~	1-29	100.	200.		300.
4	358	Omer Beron	106-	1900.	600.	Eval	2500.
5	P 111	Rodolphe Garreau	-50	100.	1050.	~	1150.
6		Shawinigan Mkt. Pouv. C/o 210	potiers	420.	4200.	~	4200.
		~ ~ ~ 1 pylone			500.	~	500.
7	107	Philippe Dugri		00	950.	~	950.
8	107	Mrs. Guillaudin Courtais	75		1200.	~	1200.00
9	107	Theod. Garreau	50		1000.	~	1000.00
10	107	Orila Rouette Boulanger					100.
11	270	Joliv. Dugri	76-	00	50.		50.

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain et résolu d'homologuer le présent rôle d'évaluation tel que révisé et amendé par ce conseil avec onze amendements le sixième jour du mois de septembre mil neuf cent trente deux.

adoptée

Nous les soussignés *Alvira Dugri*
Maire et *Joseph Martin* secrétaire
 trésorier certifions par les présentes
 sous nos serments d'officier
 que le sixième jour de septembre
 mil neuf cent trente deux le dit
 rôle d'évaluation de la municipalité
 de la paroisse de la Pointe du Faq
 a été pris en considération par le
 conseil à une session régulière
 et homologué avec onze amen-
 dements

J. O. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

M. le conseiller *Thomas Rouette* donne
 avis de motion, que à la pro-
 chaine session régulière de ce
 conseil il sera passé un
 règlement fixant le taux
 par cent piastres d'évaluation
 devant être imposé sur tous les
 biens fonds imposables de
 notre municipalité pour faire
 le rôle général de perception
 pour l'année 1933 mil neuf
 cent trente trois pour pour-
 voir au coût de l'administra-
 tion, au coût de la lumière
 de rues ainsi qu'à l'amor-
 tissement de la dette contractée
 pour payer le coût de la route
 nationale.

Il est proposé par M. le
 conseiller *Philippe Dugri*

secondé par Mr le conseiller Jean Bts
Rouette et résolu que les comptes
produits verbalement, ou par écrit
à notre présente session soient
approuvés tels qu'ils sont
et que le secrétaire Trésorier soit
autorisé à en faire le paiement
118^{1/2} Que le paiement fait au Sherif de 31
Juillet dernier pour production de taxe
de Donat Dupont ^{bat} soit approuvé 200

125 2^e De payer à Joseph Martin pour factu-
re par lui à la formule Provinciale le 15
sept dernier Placard de 15 feuillets liste Elect. Et 3.40
pour liste au Juris.

121 Et de lui payer pour confection du
rôle d'évaluation fait par l'estimateur 8.00

127 3- De payer à Carier Rouette ou son employé
pour transport des estimateurs 1.50

128 4- De payer à Figeo Girard
pour fauchage de la route St
Charles 1.00

le secrétaire est autorisé à
payer ces dites sommes d'argent
adoptée
Il est proposé par Mr le con-
seiller Carier Guay secon-
dé par Mr le conseiller Armand
Mougrain et résolu de clore
la session adoptée

J. Ollivier Maire
Joseph Martin secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Tac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Tac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois de octobre mil neuf cent trente deux.

Furent présents Mr Joliva Dugri, maire, M. H. Lesoufflet, Philippe Dugri, Thomas Rouette, Armand Mongram et Xavier Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil, Mr le conseiller Xavier Guay proposa approuvé par Mr le conseiller Armand Mongram et résolu que le dit procès verbal en date du sixième jour du mois de septembre dernier soit approuvé. Adopter.

Budget approximatif
des revenus et dépenses pour l'année 1933

Évaluation imposables sur
taxe foncière \$496,784.⁰⁰ @ 0.15 = 127,919

art 694 par 2 - pour lumières de rues 15,000.00 @ 0.10 = 15.00
Total Revenu \$1294.19

à valoir pour rôle de perception

Depenses approximatives

Billet de à Cass. Populaire le 31 Dec. 1932	\$ 800.00
int. a payer sur le dit billet	20.00
Administration sol. 100.00 information 40.00	140.00
Conseil du comté 35.00, juré 12.00 ass. Publique 23.00	70.00
Entretien chemin 40.00, Divers 34.19	74.19
Utilité public lumiere, de rues 180.00 + 46 de 10.00	190.00
Total	\$ 1294.19

Après examen du budget ci haut inscrit et après lecture de l'avis de motion donné en date du six septembre dernier concernant règlement pour l'imposition de la taxe générale annuelle.

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Philippe Dugri et résolu que le règlement ci après inscrit fixant le taux de la taxe annuelle pour faire le rôle général de perception pour l'année 1933 mil neuf cent trente trois soit passé et statué.

Adopté

REGLEMENT NUMERO (19) dix neuf

Après considération d'un budget pour l'année 1933

Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil: Le qui suit; Que pour prélever la somme de \$998.92 neuf cents quatrevingt dix huit piastres et quatrevingt deux centins - Que le taux devant être

imposé sur tous les biens
 fonds imposables de la municipi-
 palité de la paroisse de la Pointe
 du Lac soit fixé à la somme
 de (50^e) cinquante centins par cent
 piastres. Et que le taux devant
 être imposé sur tous les biens
 fonds imposables de la dite munici-
 palité que sous l'article
 694 parag. 2 pour éclairage public
 soit fixé à dix centins par
 (\$100⁰⁰) cent piastres. — Les dites
 imposition pour faire le rôle
 de perception général pour
 l'année (1933) mil neuf cent trente
 trois. Il est compris que sur
 l'imposition de (50^e) cinquante centins
 par (\$100⁰⁰) cent piastres sur les
 biens imposables (10^e) dix centins
 par cent piastres sont considérés pour
 subvenir au coût des lumières
 de rues, et la balance (40^e) quarante
 centins par cent piastre pour l'admi-
 nistration général de la municipi-
 palité, et payer à compte la somme
 approximative de (\$504.73) cinq cent quatre
 piastres et soixante et treize centins, sur
 fonds d'amortissement et intérêt
 sur la dette due par billets au caissier
 populaire ayant rapport au paiement
 de la confection de la route na-
 tionale. Le secrétaire est tenu de faire qu'un
 seul rôle de perception. Le règlement devra en faire
 publication suivant la loi.

J. D. L. Gré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Armand
Mongrain secondé par Mr le conseiller
César Guay et résolu que Mr
George Ant. Rouette soit nommé véri-
ficateur des comptes de notre mu-
nicipalité pour l'année 1932 mil
neuf cent trente deux, tenus par
le secrétaire trésorier - à condi-
tion que le coût de son travail
n'exécède pas la somme de \$1500.
quinze dollars advenant son
absence Mr J. O. Rivard des Trois
Rivières est nommé pour le
remplacer adopté

+ ou refus

Il est proposé par Mr le conseiller
Thomas Rouette secondé par Mr
le conseiller Philippe Dugri et
résolu de clore la session
Adopté

J. O. Dugri Maire
Joseph Karlin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Rac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Rac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le septième jour du mois de novembre mil neuf cent vingt deux furent présents Mr J. Oliva Dugri maire M. les conseillers Philippe Dugri Bto Rouette Philippe Rouette Armand Mongrain et Carier Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire le secrétaire est aussi présent

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil Mr le conseiller Philippe Rouette propose secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain, et résolu que le dit procès verbal en date du trois octobre dernier soit approuvé adopté

art 72¹
Pour se conformer à l'article 72¹ du Code municipal le secrétaire trésorier donne communication au conseil d'un état des arriérés dus à notre corporation municipale d'après le rôle de perception

	Cadastre	Foal	Cotis. mois	total
Baptist Co	65	1400.00	27.20	35 27.55
Biron Bto	358	25.	13	13
Bourgeois Georges	115	5100.00	25.50	25.50
Bélis Arsine	264	1300.00	13.00	13.00

4 Nov 1932

	Cad.	Eval	cat	int.	Total
Duplessis & Thomas		2.75	1.38		
le Sherif & Riv.	91		10.00		
Dupont Donat ones.	109	13.00	6.50		
Gérard Liger	270	500.00	2.50		
Gauthier Philipp	66	750.00	3.75		
Gulbert ascor	256	2110.00	10.55		
Gulbert Oliva	62 ^{4/10}	3290.00	32.90		
Melone Y.H.	123	500.00	2.50		
Heunier Pierre		150.00	.75		
Rouette Y. Thomas		1775.00	8.88		
Weaver Roy	63	40.00	20.		

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Guay secondé par Mr le conseiller B. Rouette et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à la caisse populaire de la Pointe du Lac la somme de \$20.00 vingt Dollars pour intérêt de \$800.00 à 5% payant l'intérêt jusqu'au 5 Décembre 1932. la dite somme de \$800.00 étant la balance due sur un billet en paiement du coût de la route nationale au gouvernement.

adopté ^{20.00}

Il est proposé par Mr le conseiller Carier Guay secondé par Mr le conseiller Philippe Rouette et résolu d'autoriser le paiement de ce qui suit. — Savoir de payer à M^{me} Ovila Rouette pour service d'électricité à l'usage du conseil pour l'année 1932 la somme de trois dollars. \$3.00

9 Nov. 1932

Quin De payer a Jos Martin pour bois chauffage et entretien de la salle a l'usage du conseil pour l'annee 1932 la somme de 7.00 et de lui payer pour timbre poste 1.00

Le secretairi tresorier est autorisi 8.00 a payer ces dits montants

adoptée

Il est proposi par mr le conseiller JBs Rouette secondi par mr le conseil Armand Mongrain et resolu que le secretairi tresorier soit autorisi a prendre tous les moyens possibles pour percevoir les taxes municipales dues par Mr Oliva Guilbert, apres quinze jours d'avis par lettre recommandee. En transmettant le compte de taxes municipales du a notre municipalite par Mr Oliva Guilbert, a un avocat pour collection, lequel avocat est autorisi par la presente a prendre tous les moyens que la loi met a sa disposition au non de ce conseil et de cette municipalite pour obtenir le paiement des dites taxes.

adoptée

Il est proposi par mr le conseiller Armand Mongrain secondi par mr le conseiller Olivier Guay et resolu que mr l'inspecteur municipale Oscar Rouette de notre municipalite soit avisi d'aller mesurer et diviser les parts de chemin de front appartenant a M.M. JBs Rouette, Alexandre Rouette, Joseph Gauthier, Georges Bourgeois, et oméa Arbour.

maliki
pour le 10/11/1932
avis compte

indiquent par un poteau ou une
marque quelconque, la part devant
être entretenue par chacun d'eux

adopté

Il est proposé par M. le conseiller
Philippe Dugri secondé par M. Bte
Rouette et résolu de place la session

adopté

J. Allard Maire
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac

A une session Générale du
Conseil municipal de la municipi-
palité de la paroisse de la Pointe
au Lac tenue au lieu et heure
ordinaire des dites sessions le
cinquième jour du mois de dé-
cembre mil neuf cent trente deux

Yurent présent M. J. Oliva Dugri
Maire M. M. les conseillers Philip-
pe Dugri, Thomas Rouette Armand
Mongrain Olivier Guay et Bte
Rouette formant un quorum
sous la présidence de M. le Maire
le secrétaire est aussi présent.

Après lecture des minutes du pro-
ces verbal de la dernière session
de ce conseil, M. le conseiller
Bte Rouette propose secondé par

5 Dec. 1932

Mr le conseiller Philippe Auger
et resolu que le dit proces verbal
en date du septieme jour du mois
de Novembre dernier soit approuve
adopté

Communication au conseil des
correspondances suivantes: savoir
1^{er} De la revue municipale date 28 Nov.
re: formulé & demande d'abonnement.

2^e De la Shawinigan Water & Power Co
date 10 Nov. 1932 re: installation d'une
nouvelle lampe (potéau) de 100 Watts
a l'ouest de la propriete B. J. Trepanier
au cout de \$2000 par année

3^e Du Rev. Frere Hipparque Visiteur provin.
cial date 2 Decembre cour. adressé a Mr
de Maur; re: poteau électrique et protec
tion de pin sur leur propriete

4^e Du Rev. Frere Hipparque Visiteur provin.
cial parnat St Joseph date 2 Decembre
cour; re: taxes municipales reclames
par le sectrs. pour leur propriete achete
de Mr Thomas Garceau.

5 De l'avoocat Frs Fapier date 2 Dec cour.
reclamation pour services professionnels ayant
rapport a revision du reglement route des Perceps
Vedie Dollars \$10.00

6 De la Shawinigan Water and Power Co date
29 Nov. dernier reclamation 3 lampe 100 wat.¹⁰⁷ et
3 lampes 300 Watts 3.09 = \$4.16

5 Dec 1932

copie
melli
versée
12 Dec

Bureau du conseil de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac

A Mr J. H. Frégeau
Séant Shawenigan Water & Power Co

Cher Monsieur

Le 5 Décembre pour
sous la demande du révérend Frère
Provincial du Junenat St Joseph
une résolution a été adoptée par
notre conseil, vous demandant
s'il vous serait possible sans
inconvenient de changer de place
le poteau de lumière de rue si-
tué à l'ouest de l'église dans une
lisière d'arbres (plantation) sur
la propriété du Junenat, à quelque
pieds du chemin. Les Frères aim-
eraient à conserver ces arbres
sans qu'ils soient inondés

Donné le 17 Décembre 1932

Joseph Martin
Secrétaire
Trésorier

représenté par le Rév. Frère Provincial
de l'institut Chrétien du Junenat
St Joseph le Rév. F. Hippargue en
date du 2 Décembre pour le conseil
interviendra auprès de la Cie
Shawenigan Water and Power Co lui
demandant s'il lui serait possible

rapport a revision du reglement route des Peres
 Dix Dollars \$10.00

L DE la Shawinigan Water and Power Co deti
 29 Nov. dernier reclamation 3 lampes 100 watt¹⁰⁷ et
 3 lampes 300 watt 3.09 = \$4.16

5 Dec 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Armand Hougrain secondé par Mr le conseiller R. Olivier Guay et résolu que les comptes produits verbalement, ou par écrit à notre présente session soient approuvés tels que sous-écrits et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement —

1^{er} De payer à l'avocat Frs Lafolle pour révision du règlement Route du Village des Garçons dix dollars 10.00

2 De payer à la Chauvinigan Water & Power Co pour 3 lampes 300 W \$3.09 et pour 3 lampes 100 W. 1.07 = \$4.16

3 De payer à Théod. Garceau pour fermer et ouvrir le courant électrique pour lumière de l'année 1932 \$5.00

4 De payer au secrétaire trésorier pour timbre poste & acc. \$0.60

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Bto Rouette et résolu que pour se conformer au désir exprimé par le Revd. Frère Provincial de l'institut Chrétienne du Canada St Joseph le Revd. F. Hippargue en date du 21 Décembre pour le conseil interviendra auprès de la Cie Chauvinigan Water and Power Co lui demandant s'il lui serait possible

+ sans qu'il y
ait inconvé-
nient

de changer de place le poteau en question: + Quant qu'à la demande d'exemption de taxe pour 1933 cette question est laissée sur la table pour étude.

Adoptée

Il est proposé par Mr le conseiller Ravier Guay secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain et résolu de clore la session

Adopté

Joseph J. O. Dugri Maire
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session spéciale du conseil Municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique de la Pointe-du-Lac et convoquée par Mr le maire J. O. Dugri la présente session tenue le vingt-septième jour du mois de décembre mil neuf cent trente deux, à neuf heures du matin telle que convoquée pour procéder à la vente de la traverse de Pointe-du-Lac à Nicolle Landeau à la partie sous son contrôle furent présents Mr J. O. Dugri Maire, M. le conseiller Philippe Dugri, St. Rouette, Philippe Rouette, Armand Mongrain formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

M. le conseiller Thomas Rouette et Ravier Guay absent, ayant été dûment avisés de la présente session l'avis de la vente de ladite traverse ayant été crié à la porte de l'église après la messe le 18 décembre 1932

27 Dec 1932

Il est proposé par Mr le conseiller Philippe Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongram et résolu de procéder à la vente de la traverse de Pointe du Lac Nicolet, comprenant la partie sous le contrôle de la municipalité (de la paroisse de la pointe du Lac devant avoir son départ du (no 63) numéro soixante et trois inclusivement au numéro (113) cent treize inclusivement du cadastre officiel de notre municipalité, le lieu du débarcadere au choix de l'acheteur, après approbation de Mr le maire de notre municipalité; Et que ainsi la dite traverse soit vendue au plus bas et dernier enchérisseur pour son entretien de l'hiver 1932 à 1933 l

L'entretien de la dite traverse a été adjugé à Mr Oliva Guilbert qui est le seul et dernier enchérisseur pour la somme de (\$50⁰⁰) cinquante Dollars
adopté

Il est proposé par Mr le conseiller J. B. Rouette secondé par Mr le conseiller Philippe Dugri et résolu de clore la session
adopté

J. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné Georges Antoine Rouette
Ayant reçu un permis de la Com-
mission municipale de Québec
en date du six décembre 1932

me permettant d'agir comme vérifica-
teur, jusqu'au 4 avril 1935 auprès
de la Corporation municipale de
la paroisse de la Pointe-du-Lac

Jure solennellement que je rem-
plirai, avec honnêteté et fidélité
les devoirs de cette charge au meil-
leur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me peut en aide

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac ce cinquième
jour du mois de Janvier mil
neuf cent trente trois
Joseph Martin
secrétaire trésorier

M. Geo. Ant. Rouette

Je soussigné Albert Rouette ayant été nommé
secrétaire d'élections du maire et des consei-
lers de la municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac dont la nomination aura
lieu le onzième jour de janvier courant
Jure solennellement que je remplirai, avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma capa-
cité. Ainsi que Dieu me peut en aide

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac ce onzième
jour du mois de Janvier mil
neuf cent trente trois
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec Municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le onzième jour du mois de janvier mil neuf cent trente trois, à dix heures du matin telle que annoncée par avis public en date du trente et unième jour de décembre dernier annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire du maire et de trois conseillers municipaux en remplacement comme maire de Mr Oliva Dugri et comme conseillers de M. M. Philippe Dugri, J. B. Rouette, et Philippe Rouette, le dit maire et les dits conseillers dont le terme d'office est expiré.

Mr Albert J. Rouette de cette municipalité ayant été nommé par le président secrétaire d'élection pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge

Le Joseph Martin secrétaire trésorier étant de droit président de la présente élection, est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats pour remplir les places

Vacantes telles que le haut spécifie

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection mentionnant le nom, prénom, et occupation des candidats, et être signés au long par les proposeurs lesquels doivent être présents

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac St. Léonard Houli Marchand de cette municipalité

On signe le bulletin de présentation M. M. Rodolphe Gabeau, Eshumius Bouchard, B. Rouette et Oreni Cantin, Joseph Bisson, Ferdinand Comeau,

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac St. Léonard Ogriv cultivateur de cette municipalité ont signé le bulletin de Présentation M. M. Armand Mongrain, Henri Berthelume, Gaston Boisvert, Napoléon Dural, Eugène Paquin, Ravier Guay, Hercule Biron, Oscar Rouette, Omer Blais, Thomas Rouette, Rodolphe Biron, origines Benoit, Thomas Benoit, St. Léonard, Théophile Néron, Napoléon Dupont, Désiré Rouette

Dame Horace Comeau Willy Loté,
 Mlle Hermine Dugri, Alphonse
 Hélie, Hilarie Guilbert, Amélie
 née G. Pourtois, Tréphi Guilbert

+ comme candidat
 J.-M. Prie.

Il a été présenté⁺ à la charge de conseil-
 lers de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe du Lac
 et dûment mis en nomination
 Mr Irini Cantin cultivateur
 de cette municipalité
 ont signé le bulletin de Présentation
 M. Euphémus Bouchard B. Rouette
 Joseph Bisson, Rodolphe Garceau,
 Ferdinand Comeau,

sur présentation des candidats
 présentés à la charge de conseil-
 lers de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe du Lac
 et a été dûment mis en nomi-
 nation Mr Ferdinand Comeau
 rentier de cette municipalité
 ont signé le bulletin de présen-
 tation M. J. B. Houli Euphémus
 Bouchard Joseph Bisson Rodol-
 phe Garceau J. B. Rouette, Irini
 Cantin,

sur présentation des candidats
 présentés à la charge des conseil-
 lers de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe du Lac
 il a été dûment mis en no-
 mination Mr Euphémus Bou-

Chard cultivateur de cette mu-
nicipalité

ont signé le bulletin de présentation
M. J. B. Rouette Irini Pantui
Joseph Bisson Rodolphe Garcia
Ferdinand Comeau

Sur présentation des candidats
présentés à la charge des conseillers
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac il a été
dûment mis en nomination
Mr Paul Rouette ouvrier de cette
municipalité

Ont signé le bulletin de présenta-
tion M. Tréflé Guilbert Hercu-
le Biron

Sur présentation des candidats
présentés à la charge des conseillers
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac, il a été
dûment mis en nomination
Mr Oscar Rouette menuisier
de cette municipalité

ont signé le bulletin de présen-
tation M. Armand Hougroun
Thomas Rouette Hercule Biron
Renier Guay

Sur présentation des candidats
présentés à la charge des conseil-
lers de la municipalité de la
paroisse de la Pointe-du-Lac
il a été dûment mis en nomi-

nation M^r Georges Fournier
cantonnier et cultivateur de cette
municipalité
ont signé le bulletin de présen-
tation M^r Thomas Rouette Triff
Guilbert

Admonant qu'il s'est écoulé deux
heures depuis l'ouverture de
l'assemblée pour la nomination
des candidats à la charge
du maire, et des conseillers
de la municipalité de la paroisse
de la pointe-du-Sac, et qu'il
a été présenté plus que le nom-
bre de candidats voulu pour
remplir les places vacantes
à la formation du conseil et
du maire de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Sac
Je Joseph Martin président de
l'élection déclare qu'il sera
ouvert un bureau de votation
pour enregistrer les votes
en faveur des candidats qui
ont été mis en nomination.
Le bureau de votation sera ou-
vert ici à la salle publique depuis
huit heures du matin jusqu'à six
heures du soir lundi le seizi-
ème jour du mois de janvier
courant mil neuf cent trente-trois
Joseph Martin
président de l'élection

12. Janv 1933

Pointe-du-Hac 12 Janvier 1933

A Mr le Président de l'élection
des conseillers de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Hac
Je soussigné ayant
été mis en nomination comme
candidat à la charge de con-
seiller de la municipalité
de la paroisse de la Pointe
du Hac, déclare par la pré-
sente que je retire ma can-
didature, et je prie le pré-
sident de l'élection de la con-
siderer comme nulle et
non venue.

Euphémus Goudreau

Témoins
Gavriel Guay }
Joseph Martin }

au 16 Janv. 1933

Copie

Pour rapport au conseil

Extrait du cahier de votation de l'élection du maire, et de trois conseillers pour la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac dont la votation a eu lieu à la salle publique le seizième jour du mois de janvier mil neuf cent trente trois. Le soussigné Joseph Martin président de l'élection certifie que le nombre total des votes inscrits depuis le premier entré sur le livre jusqu'au dernier est de cent vingt quatre et que le nombre de votes donné en faveur de Mr Foliva Dugriest de 70 en faveur de Mr J. Leonard Houde est de 54

En faveur de Mr Oscar Rouette est de 70
 En faveur de Mr Georges Fournier est de 69
 En faveur de Mr Terdimana Comeau est de 64
 En faveur de Mr Paul Rouette est de 61
 En faveur de Mr Irène Cantin est de 57
 Le nombre total des votes donnés 445

Le seizième jour du mois de janvier mil neuf cent trente trois Advenant qu'il est six heures du soir, et que le bureau de votation pour le recensement des votes pour l'élection du maire et de trois conseillers pour la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac a été ouvert depuis huit heures du matin. D'après le nombre de votes qui ont été inscrits

a espagnol candidat.

Je proclame Mr J. Oliva
Dugri Cultivateur de cette paroisse
élu Mair de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac
Et Je proclame M. Oseor
Rouette Menuisier, Georges Tournier
Cultivateur & Cant. et Ferdinand Comeau
Menuisier tous de cette paroisse
élus conseillers de la municipi-
pauté de la paroisse de la Pointe
du Lac

Joseph Martin
Président de l'élection

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné J. Oliva Dugri, ayant été élu
Mair de la municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac ; Et Oseor Rouette, Georges
Tournier, et Ferdinand Comeau ayant
été élus conseillers de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac jure
solemnellement que je remplirai
avec honnêteté et fidélité, les devoirs
de cette charge, au meilleur de mon ju-
gement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assurément devant moi
à la Pointe du Lac ce sixième
jour du mois de Février mil
neuf cent trente trois

Joseph Martin
Secrétaire trésorier

J. O. Dugri
Oseor Rouette
Ferdinand Comeau
Georges Tournier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

À une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le sixième jour du mois de février mil neuf cent trente-trois.

Yurent présent M^r J. Oliva Dugre maire M^r les conseillers Ferdinand Lombeau Armand Mongrain Oscar Rouette Georges Fournier Thomas Rouette et Ravier Guay formant un quorum sous la présidence de M^r le maire

Rapport au conseil de l'élection du maire et des conseillers de cette municipalité en date du 16 février dernier tel qu'inscrit page 129 et précédentes

Après communication des minutes et du procès verbal de la session régulière du 5 décembre, et de la session spéciale de notre conseil, en date du 24 décembre dernier. M^r le conseiller George Fournier propose appuyé par M^r le conseiller Armand Mongrain et résolu que les minutes des dites sessions soient approuvées

adoptées

Le secrétaire-trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac pour

de Pg 129

Pg. 117

L'année fiscale 1932 lesquels comptes ont été vérifiés par Georges Ant. Rouette en date du six Janvier 1933 et trouvés exacts. Mr Georges Ant. Rouette ayant obtenu de la commission municipale de Québec son permis de vérification tel que exigé par la loi.

Après examen par ce conseil des comptes recettés dépenses actifs et passifs de notre municipalité. Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau et résolu que les comptes de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac Tenure par Joseph (Arthur) Sectus et vérifiés par Geo. Ant. Rouette soient acceptés jusqu'au (31) trente et un Décembre dernier inclusivement Année 1932 adoptée

Le secrétaire trisaurier donne communication des correspondances et comptes suivants à savoir:

- 1^{er} Du recetris Mr Gaudet St J. Bte de Nicolet. re: traverse
- 2 De J. H. Frégeau re: déplacement d'un poteau
- 3 Par P. H. Maineau imp. compte de bulletins 6²⁰ + 2 lb recard pour règlement 2.50
- 4 réclamation alph. Bladu comm constable 2.00 re: Election maire et conseillers
- 5 de Shawinigan Water & P. Co pour 3 300 W. clear lamps 309; 2 100 W = 71 \$3.80

642

6 compte par Geo. Ant. Rouette pour verification des comptes de la municipalite \$ 15.00

7 compte de ms Thio de Garceau estimateur 2 1/2 hrs ouvrage a \$ 5.00 \$ 12.50

156

8 prime de Polier d'ass. de fidelite du secteur de la Riv. la Privoiance \$ 12.00
laquelle polier d'assurance a ete emise en faveur de la municipalite de la paroisse de la Pte du Lac

Il est propose par mr le conseiller Armand Mongram secoudi par mr le conseiller Oscar Rouette et resolu que les comptes ci-dessous specifies, au presentis verbalement a la presente session soient approuves, et que le secretaire tresorier soit autorisi a en faire le paiement.

per De payer a P. H. Marineau imprimeur pour compte de bulletin de vote 6.30
+ 2 carnets pour a 1.25 pour inserir reglement; et l'autre re: proc. Verb. voirie = 2.50
\$ 8.70

2 De payer a Alphonse Gladu comme constable pour l'election le 16 janvier dernier 2.00

3 de payer a la shaninigau water + pour e/o lampes de rues 3.80

4 de payer a Geo. Ant. Rouette pour verification des comptes de la municipalite pour 1932 15.00

5 de payer de caisse a caisse; re: reglement accordant 75% a la shaninigau water and payer e/o sur taxe que par elle sur l'evaluation de poteaux, pylons,

6 Jan 1933

(Tourville) \$4700.00 à .50 = 2350 - arg Rec 5.87, de la ci. Ble.
 à payer par caisse à caisse 75% = \$1763

6 De payer à Arthur Spévard
 agent de la ci la Prévoyance pour
 prime de fidélité du secrétaire treso-
 rier douze Dollars \$12.00

7 De payer au secrétaire trésorier
 Joe Mailin la balance de son solde
 dû le 31 Décembre 1932 32.50
 et pour timbre de Poste 2.00

Le secrétaire trésorier est autorisé
 à payer les comptes qui sont
 inscrits adoptés

Le compte de Mr Théodore Garçon
 pour service rendu comme estima-
 teur est laissé sur la table
 pour être considéré à la prochai-
 ne session

Il est proposé par Mr le
 conseiller Xavier Guay second
 par Mr le conseiller Thomas
 Rouette et résolu que le secre-
 tairi trésorier soit autorisé
 à payer à la caisse populaire
 de la Pointe du Tac la somme
 de \$300.00 trois cents piastres
 plus les intérêts \$25.87 du sur-
 ce dit montant à date, en compte
 sur un billet dont la balance
 est de \$800.00; et dont la balance
 au après ce dit compte sera de \$500.00

6 Mars 1933 135

vingt-cinq Dollars avec intérêt à 5% du
5 décembre dernier. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Ferdinand Comeau secondé par Mr
le conseiller Georges Fournier
et résolu de clôturer la session
Adopté

J. O. Dugri Maire
Joseph Martin Secrétaire Trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe-à-la-Croix
A une session régulière du conseil
municipal de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du-Rac tenue
au lieu et heure ordinaire des
dites sessions le sixième jour
du mois de mars mil neuf cent
trente trois furent présents
Mr J. Oliva Dugri Maire M. M.
les conseillers, Ferdinand Comeau
Armand Mongrain Oseor Rouette
et Georges Fournier formant
un quorum sous la présidence
de Mr le Maire.

Après lecture des minutes
du procès verbal de la dernière ses-
sion de ce conseil.

Mr le conseiller Georges Fournier
proposé appuyé par Mr le con-
seiller Oseor Rouette qu'il soit
résolu que le dit procès verbal en
date du six février dernier soit approuvé. Adopté

6 Mars 1933

Communication au conseil des correspondances
suivantes. — savoir,

- 1^{er} De l'ingénieur Roméo Morissette offrant
ses services professionnels et comme vé-
rificateur des comptes Municipals
- 2 De Mr Georges Machein Ing. des Machines
- 3 Du Notaire Alphonse Gamy re: déblai-
ment de la route Québec-Montréal par Mr
Herm. St Yves camionneur de la p'tite Rivière

Il est proposé par Mr le conseiller
Armand Mongrain secondé par Mr
le conseiller Ferdinand Gomeau
qu'il soit résolu d'approuver le
paiement de la somme de (\$50,000) cinq
ante dollars à Mr Oliva Guilbert
étant le coût de l'entretien de la traversée
de Pointe-au-Lac à Nicolet pour entre-
tien de l'hiver 1932-1933. Le secrétaire
trésorier est autorisé à payer la somme
due sur la dite somme après
avoir collecté les taxes muni-
cipales et seolair due pour
l'année courante 1933 soit 50%
- \$25,000 au 4 Mars

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar
Rouette secondé par Mr le conseiller Armand
Mongrain qu'il soit résolu de clore la
session —

Adopté

J. O. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le troisième jour du mois de avril mil neuf cent trente trois. furent présents Mr J. Oliva Dugri maire, M. M. les conseillers Ferdinand Lorneau, Armand Mongrain, Oscar Rouette, Thomas Rouette, formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture des minutes de procès verbal de la dernière session de ce conseil, il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain et résolu que le dit procès verbal en date du six mars dernier soit approuvé.

Adopté

Communication des correspondances suivantes.

1^{re} De la Canada Iron Foundries Date février 1933; re: protection contre incendie Etc

2^{me} Du ministère de la voirie Date 20 mars 1933; par Mr R. H. Kirman ingénieur de la division No 28 R.E. Règlement: Dégel: art. 69 de la loi 13 Geo. V Chaps. 34, Div. 15 Geo. V ch. 36.

6 av. 1933

1 mai 1933

Il est proposé par Mr le conseiller
Ferdinand Lomeau secondé par
Mr le conseiller Thomas Rouette
et résolu de clore la session

adopté

J. O. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Bac

A une session régulière du conseil
de la municipalité de la paroisse de
la Pointe-du-Bac tenue au lieu
et heure ordinaire des dites sessions
le 1^{er} premier Mai mil neuf cent trente
trois furent présent Mr J. O. Dugri
Maire MM les conseillers Ferdinand
Lomeau Armand Mongramme et
Rouette Georges Fournier Thomas
Rouette et Clavier Guay formant un
quorum sous la présidence de Mr le
Maire.

Après lecture des minutes
du procès verbal de la dernière session
du conseil. Il est proposé par
Mr le conseiller Georges Fournier
secondé par Mr le conseiller Thomas
Rouette qu'il soit résolu que le
dit procès verbal en date du 3 avril
dernier soit approuvé. Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Clavier
Guay secondé par Mr le conseiller

1 mai

Oscar Rouette, et résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mr Donat Dupont la somme de \$24.⁰⁰ vingt quatre piastres étant la somme à lui due pour le coût de l'entretien du chemin de la route St Charles hiver 1932 à 1933.

Et qu'il soit autorisé de payer à Victor Girard pour entretien parti de route Village des Gareaux six dollars.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Armand Mongramme secondé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau qu'il soit résolu d'approuver le compte présenté verbalement par Mrs Oliva Guilbert pour travaux de chemins de front se montant à la somme de \$18.39 dix huit dollars et trente neuf centimes, réparti comme suit.

Hector Bastarache	1/2 hrs	\$1.63
A. N. Tripanier	7 1/2 hrs	\$1.88
Frane. Tapis	7 1/2	1.88
J. M. Fabias	11	2.75
L. H. Ed Pagi	18	4.50
G. Earl Baptist	12	3.00
G. Henderson	11	2.75
formant en tout la somme de		<u>Total \$ 18.39</u>

Laquelle somme le secrétaire trésorier est autorisé à payer à Mrs Oliva Guilbert; il est aussi autorisé à porter au rôle de perception de notre municipalité au nom de toute personnes ci haut mentionnées la somme correspondant à chaque nom, et à en faire la collection.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller
 Armand Mougrain qu'il soit résolu
 que le secrétaire trésorier soit auto-
 risé à payer à la caisse Populaire de
 la Pointe du Lac la somme de \$12⁵⁰/₁₀₀ deux
 piastres et demi pour intérêt de la som-
 me de \$500⁰⁰/₁₀₀ payant du 5 décembre au 5 juin 1933
 la dite somme étant la Ble. due sur un
 billet en paiement du coût de la route Na-
 tionale au gouvernement provincial

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Geor-
 ges Fournier secondé par Mr le con-
 seiller Thomas Rouette qu'il soit
 résolu de clore la session

Adopté

J. O. Dupin Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

141
5 Juin 1933

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
À une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinquiesme jour du mois de Juin mil neuf cent trente trois pour considérer toute affaire dans l'intérêt de notre municipalité, et en particulier faire la révision et l'homologation du rôle d'évaluation de notre municipalité tel que annoncé par avis public donné aux intéressés en date du 18 dix huitiesme jour du mois de mai dernier conformément à l'article 675 du code municipal. — Surent présent Mr J. Orlan Dugri maire M. M. les conseillers Ferdinand Lorneau Armand Mongrain oseor Rouette Georges Fournier Thomas Rouette et Xavier Guay formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil —

Il est proposé par Mr le conseiller Xavier Guay secondé par Mr le conseiller Thomas Rouette qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du premier jour de mai dernier 1933 soit approuvé. — adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Georges Fournier secondé par Mr le
conseiller Ferdinand Lomieu qu'il
soit résolu que le secrétaire trésorier
soit autorisé à à payer les sommes
d'argent pour compte présentiellement
tels que ceux spécifiés.

1 ^{re}	de payer au secrétaire trésorier pour	
	un globe de lumière Electrique	
	à l'usage de la salle du conseil	.25
	pour timbres poste & accis	2.00
	tablettes & enveloppes papier	.50
	pour enrégistrement règlement No 18	.25
	transmission au Cherif Compt. de	
	Mr L. O. Baptiste non mandat & c.	<u>2.00</u>
	Total	<u>3.00</u>

2	de payer pour frais de clôture parti	
	route Village du Garcian, a Mr	
	Roland Girard 3 lrs à \$1.50 =	<u>4.50</u>
	à Mr Victor Girard 3 lrs à 1.50	<u>4.50</u>
	à Mr Henri Dugri pour 14 lrs de	
	crampes achetés par lui	<u>84</u>

adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
Armand Mongram secondé par Mr
le conseiller Oscar Rouette qu'il soit
résolu de procéder à la révision et
à l'Homologation du rôle d'évalua-
tion de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac; que les noms
des nouveaux propriétaires sou-
mis au conseil & sa présente res-
sion soient inscrits au rôle
d'évaluation de notre municipa-
lité; et que les changements

ainsi que les nouvelles évaluations soient également entrés au rôle d'évaluation tels que donnés par ce conseil a sa présente session adopté unanimement

Nos	Cadeau	Dep	P	Acquereur	Nom du vendeur	Terrain	Const
1				Fred Cloutier	Roy Weaver		40 00
2				Albert Gagnon	L. L. Canhaquin	250 00	1450 00
3				Alphonse L. Trepantier	sur terrain ad. Biron		250 00
4	85 ou 84		90	Dame Emil. Guichard	Adolphe Pithiaume	250 00	675 00
5			25	Napoléon Duval	ajouter		25 00
6			350	Henri Bisson	Eval. a	300 00	700 00
7			50	Joseph Bisson	ajouter 20 peches = 30 peches)		
8				J. B. Laranger	ajouter		50 00
9			60	Joseph Bisson	diminué de	100 00	
10				omer Blais	ajouter	25 00	75 00
11			75	Adolphe Biron	Thomas Rouette	50 00	
12			40 00	Dame M. Didi Héroux	Alfred Guay	1275 00	775 00
13			15	Dame M. Didi Héroux	Alfred Guay	150 00	
14			50	Mme Hon. Jacques Bureau	Hon. Jacques Bureau	400 00	2100 00
15			50	Joseph Laranger	ajouter		100 00
16				Philipp. Rouette	ajouter		80 00
17			75	société Keating McRai	de Pierre Meunier	75	
18			8 25	antonia Bouchard	ajouter	50	
19			90	Nestor Desfossez	diminué		50
20				Emil. Girard fils de Tiger Girard	ajouter		
21				Henri Augri fils de olera Augri			
22				Joseph Albert Rouette fils de Oscar Rouette			
23				Albert Biron fils de Adolphe Biron			
24				Philipp Biron fils de Adolphe Biron			
25				Auguste Rouette fils de Thomas Rouette			
26				Noel Rouette fils de Thomas Rouette			
Autres sur Non comparables							
27			20 50	Road. Freres Luxenat	Henri Bisson	500 00	
28			4 00	Road. Freres Luxenat	à l'étang mention	1000 00	4000 00
29				Road. Freres Luxenat	Etc de John Garcia	1000 00	

Cette présente déclaration est pour attester l'exactitude des (29) vingt neuf amendements fait au rôle d'évaluation de notre municipalité le cinquiesme jour de Juin (1933) mil neuf cent trente trois.

J. O. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Fernand Pomeau secondé par Mr le conseiller Armand Hougrain qu'il soit résolu d'homologuer le présent rôle d'évaluation de notre municipalité tel que révisé et amendé par le conseil le cinquiesme jour de Juin (1933) mil neuf cent trente trois. Adopté.

J. O. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Papir Guay secondé par Mr le conseiller Thomas Rouette qu'il soit résolu d'autoriser Mr Georges Fournier inspecteur de voirie arrondissement et Charlis de faire faire les réparations voulues nécessaires au pont dans la 1/2 partie de la route Village des Garçons adopté.

Après considération d'une réclamation de la somme de \$12.⁵⁰ douze dollars et cinquante centimes faite par Mr Théodore Garceau pour 2 1/2 pris de police comme estimateur de notre municipalité :

Considérant que ce travail a toujours été fait gratuitement a leur de vol par nos contribuables.

Considérant que la somme réclamée devrait en justice être diminuée de moitié. Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongram de prier Mr Théodore Garceau de bien vouloir accepter la somme de \$^{4.50}~~7.00~~ sept dollars et ⁵⁰/₁₀₀ en règlement de ce compte, laquelle somme le secrétaire est autorisé à payer.

Adopté unanimement
Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongram qu'il soit résolu de clore la session

Adopté.
J. O. Dugré Maire
Joseph Marlin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac

A une session régulière du
conseil municipal de la muni-
cipalité de la paroisse de la Pointe
du Lac tenue au lieu ordinaire
et heure ordinaire des dites sessions
le troisième jour du mois
de Juillet mil neuf cent trente
trois - Furent présents Mr
J. Oliva Dugri, maire, M. M. les
conseillers Ferdinand Comeau
Armand Mongrain, Georges
Fournier, Thomas Rouette,
Ravies Guay et Oscar Rouette
formant un quorum, soit
la présidence de Mr le maire
le secrétaire est aussi présent

Après lecture des minutes
du procès verbal de la dernière
session de ce conseil il est proposé
par Mr le conseiller Ferdinand
Comeau, secondé par Mr le conseil-
ler Armand Mongrain, qu'il soit
résolu que le dit procès verbal
en date du cinquième jour
de Juin dernier soit approuvé
adopté

Il est proposé par Mr le conseil-
ler Georges Fournier, secondé
par Mr le conseiller Thomas
Rouette, qu'il soit résolu que
la résolution passie par notre conseil

en date du quatriem^e jour de mars (1929) mil neuf cent vingt neuf soit de nouveau amendé en substituant le nom de la municipalité de la visitation de la Pointe au Lac, a celui de la municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac; tel est le nom reconnu officiel de notre municipalité pour dipots, et signature de cheques a la banque Provinciale aux Trois Rivières ainsi que a été donné a la Banque provinciale

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Carier Guay qui soit résolu que le secrétaire trisorier soit autorisé a payer les sommes d'argent telles que nous spécifions.

ch 399

pr

De payer au secrétaire trisorier pour achat a l'imprimerie provinciale factur 12 Juin 1933 1 cahier piece justification .35 et pour le mois de solair du 1^{er} Janv. au 1^{er} juillet 32.50

32.85

2

ch 401

De payer a la Shawinigan Water & power Co pour factur 28 Juin dernier pour 6 globes, lumiere de rues ^{100 W.} 2.33

3

ch 400

De payer a Thiose Garscan pour ouvrir & fermer le courant de l'électricité a l'usage des lumieres de rues du 1^{er} Janv. 1933 au 1^{er} Juillet 1933 la somme de \$ 2.50

3 Juill

- 4^e De payer a Victor Girard \$1.50
pour travaux au pont route Vieil Gare.
- 5 De payer a Léger Girard
pour travaux au pont route Vieil Gare 2.50

adopté

Communication d'une lettre par Mr
P. D'Erone Girard, de la Bell Telephone
Company of Canada, en date
du 23 Juin 1933, adressée a la mu-
nicipalité de Pointe-du-Lac
demandant permis d'ériger 5
 poteaux et 2 ancrés sur la
route nationale pour donner
du service au Dr. Dugri.

Il est proposé par
Mr le conseiller Armand Mongrain
secondé par Mr le conseiller Ferdinand
Lorneau qu'il soit résolu que pri-
mament que la dite demande est
faite a notre municipalité, "la
municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac" Nous accordons
le permis demandé a condition
que notre municipalité soit
exempte de toute responsabilité
pouvant résulter de l'exécution
des dits travaux fait par la Bell
Telephone Company of Canada.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Thomas Rouette secondé par Mr
le conseiller Oscar Rouette qu'il
soit résolu que Mr l'inspecteur
Georges Fournier soit auto-
risé a acheter 10 voyages

le 11 Juill.
adresser a
V. P. Purling
c. P 570
3 Riv.
la dite résolu.

de rendre à \$2⁰⁰ le voyage pour réparation de la route (Saint-Charles)
le secrétaire-trésorier est autorisé à en payer le coût à Mr Robert Thiffault

Adopté. \$2⁰⁰

Il est proposé par Mr le conseiller Carier Guay appuyé par Mr le conseiller Thomas Rouette qu'il soit résolu de clore la session

adopté

J. D. Dugré Maire

Joseph Martin secrétaire-trésorier

VILLE de QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de La Pointe du Tac
A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de la Pointe du Tac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le septième jour du mois d'août mil neuf cent trente-trois. furent présents: Mr J. Dugré Maire, M. H. les conseillers Ferdinand Comeau Armand Hougrain Oscar Rouette Georges Fournier Thomas Rouette et Carier Guay sous la présidence de Mr le Maire, le secrétaire est présent. -

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil, il est

Janv 1933

proposé par Mr le conseiller George
Gournier secondé par Mr le
conseiller Thomas Racette
qu'il soit résolu que le dit
procès verbal en date du
trois juillet mil neuf cent
trent trois soit approuvé
adopté

Mr le conseiller Ferdinand Rameau
propose appuyé par Mr le conseil-
ler Armand Mongram qui il
soit résolu d'autoriser le secrétaire
trésorier à payer les comptes
suivant présenté verbalement ou
par écrit 1^{er} de payer au gou-
vernement de la Province Québec pour
contribution acquitté au fonds
bâtiss et des suris annuels com-
mençant le 1^{er} feuil. 1933 la somme
de \$72⁰⁰
adopté

cheque ou l'ordre
du Trésorier de
la Province

2 de payer à Victor Girard pour
fauchage route et charles Etc travaux
ordonné par ordre de Mr l'inspecteur G. Gournier
la somme de Un dollar \$1.00
adopté

Mr le conseiller Oscar Robette propose
appuyé par Mr le conseiller Louis
Aluaby qui il soit résolu de clure
la session
adopté

Joseph Martin Secrétaire trésorier

5 sept 1933

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le cinquième jour du mois de septembre mil neuf cent trente trois, furent présents Mr Joliva Dugri maire; M.M. les conseillers Ferdinand Pomeau, Armand Mongrain, Georges Fournier, Thomas Rouette, Robert Guay, formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil il est proposé par Mr le conseiller Robert Guay secondé par Mr le conseiller Thomas Rouette qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du sept août dernier soit approuvé. adopté

Production d'un compte de la Shawmut Water and Power Co pour une lumière de rue période finissant le 22 août 1933 laquelle lumière est située non loin de la propriété de Mr B. Tripanier. — \$15.63

avis par Notaire J. A. Trudel de la vente de l'immeuble No. 108 du cadastre officiel de cette municipalité vendu par

J. P. Fortin à "la Fraternité sacerdotale"

Acté par Emil Garceau daté 26 août 1933 de la vente de son immeuble par partie du cadastre No 107 à Mr J. P. Fortin.

Mr le conseiller Ferdinand Lomax propose appuyé par Mr le conseiller Armand Mougham qu'il soit résolu d'approuver les comptes suivants tels qu'ils sont spécifiés présentés verbalement ou par écrit, et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

1^{er} Approuver de payer à la Chantierigan Water & Power Co pour 9% mois de service électrique d'une lampe additionnelle de rue cinquante dollars $\frac{63}{100}$ - \$15.63

2 A compter de Août 1933, et à l'avenir, le secrétaire trésorier est autorisé à payer à chaque mois à la dite compagnie pour lumière de rue la somme de sept dollars $\frac{67}{100}$ \$7.67

3^{ème} De approuver de payer au secrétaire trésorier pour facture payée par lui, à l'imprimerie de formule provinciale, 24 août 1933 pour feuilles liste électorale prov. 1.33 et pour timbre poste & acc. 2.00

4 d'approuver le paiement de \$6.00 à Mr Joseph Bissou pour enrèglement d'un cheval sur la Plage. Adopté

5 Sept 1933.

Il est proposé par Mr le conseiller Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller Xavier Guay qu'il soit résolu que les mutations de propriétaires soient approuvées telles que sous spécifiées.

art 6 43

amendé le 2 octobre 1933

1^{er} Que le secrétaire Trésorier soit autorisé à biffer sur le rôle d'évaluation en force de notre municipalité, le nom de Mr Joseph P. Fortin pour son immeuble portant le Numéro du Cadastre 108, évalué à \$2000.00 et de le remplacer par celui de "La Fraternité Sacerdotale qui devra figurer aux rôles de perception.

2^{ème} De biffer sur le rôle d'évaluation en force de notre municipalité le nom de Mr Emile Garceau pour son immeuble sur parti du Numéro du Cadastre 104, et de le remplacer par celui de Mr Joseph A. Fortin qui devra figurer aux rôles de perception. Adopté

École d'agriculture à la Pointe du Lac

Matière de la fin de la séance le 8 Sept 1933

A une séance régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac (Village) en date du cinquième jour du mois de septembre 1933

Considérant que le gouvernement Provincial tend de plus en plus à propager l'enseignement de l'agriculture spécialement dans

les centres ruraux, Considérant que dans ce but, le gouvernement de la province a déjà fondé plusieurs écoles, ou encouragé par des subventions les municipalités qui prévoient cet enseignement,

Considérant que dans la région des Trois-Rivières aucune école de ce genre n'est encore établie,

Considérant que la paroisse de la Pointe-du-Lac par sa situation, le goût de ses terres, la qualité du terrain offre des avantages tout particulier pour l'établissement d'une école de ce genre,

Considérant que, à la Pointe-du-Lac est établie la Congrégation de Frères de l'instruction chrétienne, Congrégation qui s'intéresse particulièrement à l'enseignement agricole dans les campagnes,

Considérant que cette même Congrégation veut de fonder avec la haute approbation du ministère de l'agriculture et des autorités religieuses du diocèse de Québec un orphelinat agricole à Ste Germaine de Dorchester,

Le conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac (Village) a l'unani-

mité prié le Gouvernement de la Province, de vouloir bien favoriser d'une école d'agriculture la paroisse de la Pointe-du-Lac.

Il est proposé par Mr le conseiller Armand Mongrain secondé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau qu'il soit résolu que la résolution ci-haut inscrite soit approuvée par ce conseil et que copie soit transmise à notre député provincial Mr J. Frigon, lequel est prié d'intervenir auprès du gouvernement et d'user de son influence pour favoriser notre demande.

Adopté unanimement
 Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Thomas Rouette et résolu de clore la session.

Adopté
 J. O. Dugre Maire
 Joseph Hallin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le deuxième jour du mois d'octobre mil neuf cent trente trois furent présents Mr Poliva Degry' Maire M. les conseillers Ferdinand Lomax Armand Mongrain Oseor Rouette R.avier Gebay et Thomas Rouette formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Oseor Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain qu'il soit résolu que le procès verbal en date du quinzième jour du mois de septembre dernier soit approuvé. adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Oseor Rouette secondé par Mr le conseiller Armand Mongrain qu'il soit résolu que le secrétaire, trésorier devra payer de par sa caisse la somme de \$30.00 + \$1.25 pour int. abats afin de payer la dite

somme apparaissant dans les arriè-
res pour l'année 1933 figurant
sur le livre de perception de notre mu-
nicipalité, due par les Révérends
Frères du Jurement St Joseph, la
remise de la dite somme est faite
par la considération que les biens-
fonds pour lesquels ces taxes ont
été imposés ont été partis dans les
biens non imposables. \$31.²⁵

Mr le conseiller Ferdinand Pomeau ^{adopté}
donne avis de motion que, à la
prochaine session régulière de ce
conseil il sera passé un règle-
ment fixant le taux par \$100⁰⁰
cent piastres d'évaluation devant
être imposé sur tous les biens
fonds imposables de notre
municipalité pour faire le rôle
général de perception pour l'an-
née 1934 mil neuf cent trente
quatre pour pourvoir au coût
de l'administration, et à l'amor-
tissement de la dette contractée
pour payer le coût de la route
nationale, ainsi que le
coût de la lumière pour é-
clairage de rues.

Il est proposé par Mr le conseiller
Oscar Rouette secondé par Mr le con-
seiller Thomas Rouette qu'il
soit résolu que la résolution
passée par ce conseil en date du

le 19 septembre 1933 Page 153 du livre
 de délibération approuvant la
 mutation de la propriété immen-
 ble Numéros du Cadastre 1089 et
 huit, évalué à \$ 2000⁰⁰ vendu par
 Mr Joseph P. Fortin a. "La Frater-
 nité sacerdotale", soit amendé
 en ajoutant après les mots
 qui devra figurer au rôle de per-
 ception" les mots et au rôle
 d'évaluation de notre municipa-
 lité comme étant des biens
 non imposables, ainsi la dite
 propriété sera imposable que
 sous l'article 193 et 194 paragraph
 (2) deux. adopté

Opin d'un requête

Pointe-du-Lac 2 octobre 1933

A l'Honorable conseil de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe-du-Lac
 A Mr le Maire & à M. les conseillers
 Messieurs.

La présente est pour de-
 mander votre intervention au fin d'ob-
 tenir des autorités provinciales de la
 voirie, de faire baisser de 20 pouces
 le cours d'eau d'une calaette (ou pont)
 situé près de chez Mr Omer Arbour et
 de l'Hôtel Lac St Pierre, l'obstruction
 du passage d'eau par la dite calaette
 cause un dommage considérable
 à l'équipement des terres.

ont signé la présente requête M. M.
 Rodolphe Garceau inspecteur, Euphémus
 Bouchard inspecteur agraire, B. Rouette

2 oct. 1933

CERTIFICAT DE RECOMMANDATION POSTALE



N° 1856

DROIT si plus de 10c. G.

Veuillez garder ce reçu. Il vous sera utile, s'il y a lieu de faire une enquête.

DROITS DE RECOMMANDATION POUR LE SERVICE INTERNE

Indemnité maximum de \$ 25 pour un droit de 10c.
" " " \$ 50 " " " 20c.
" " " \$ 75 " " " 30c.
" " " \$ 100 " " " 40c.

50 B.—300,000—30-11-28

re Rouette Jos Gauthier, George
 ois omér arbour
 est proposi par mr le conseiller
 Mongrain appuyé par mr
 eiller Ravier Guay qu'il
 esolu que la requête ci-haut
 te soit approuvée par le conseil
 t qui copie en soit adressée

u 3 oct 1933
 a R.H. Kierman 3 Riv

a l'ingénieur de la division Mr
 R.H. Kierman le priant de rendre
 justice à notre demande

adopté unanimement

Il est proposi par mr le conseiller
 Thomas Rouette secondi par mr le con-
 seiller Ravier Guay qu'il soit résolu
 lu que mr le maire soit autorisé
 a acheter de mr Robert Thiffault
 (3) trois voyages de prasse de charbon
 pour réparer le chemin au point chez
 Euchariste Biron a \$200 le voyage
 le secrétaire trésorier est autorisé
 a en faire le paiement. adopté

Il est proposi par mr le conseiller
 Oscar Rouette secondi par mr le
 conseiller Ravier Guay qu'il
 soit résolu de clare la session

adopté

J.O. Ingré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Le 29 septembre 1933 Page 153
 du délibération approuva
 mutation de la proprie-
 té Numéro du cadastre
 huit, évalué à \$ 2000⁰⁰ Venir
 Mr Joseph P. Lartou a. "La Gra-
 nité sacerdotale", soit amenu-
 en ajoutant après les mots
 qui devra figurer au rôle de Per-
 ception" les mots et au rôle
 d'évaluation de notre municipa-
 lité comme étant des biens
 non imposables, ainsi la dite
 propriété sera imposable que
 sous l'article 193 et 194 paragraphe
 (2) deux. adopté

Copie d'une requête

Ponte-du-Lac 2 octobre 1933

A l'Honorable conseil de la municipalité de la
 paroisse de la Ponte-du-Lac
 A Mr le Maire & à M. les conseillers
 Messieurs.

La présente est pour de-
 mander votre intervention ou fin ob-
 tenir des autorités provinciales de la
 voirie de faire baisser de 20 pouces
 le cours d'eau d'une calnette (ou pont)
 situé près de chez Mr Omer Arbour et
 de l'Hôtel Lac St-Pierre. L'obstruction
 du passage d'eau par la dite calnette
 cause un dommage considérable
 à l'équipement des terres.

ont signé la présente requête M. M.
 Rodolphe Garceau inspecteur Euphémus
 Bouchard inspecteur agraire B. Rouette

Palanque
 du 3. Rivière
 p. 200

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac.

A une session régulière du
conseil municipal de la municipi-
palité de la paroisse de la Pointe
du Lac tenue au lieu et
heure ordinaire des dites ses-
sions le sixième jour du
mois de Novembre mil neuf
cent trente trois à sept heures
du soir furent présents M. J. Olin
Dugri Maire M. H. les conseillers Ger-
mand Lombeau Oscar Rouelle Geo-
ges Fournier Thomas Rouelle
Naveur Guay formant un
quorum sous la présidence
de Mr le maire le secrétaire
trésorier est présent.

Après lecture du procès ver-
bal de la dernière session de ce
conseil. Il est proposé par le
conseiller M. Georges Fournier se-
condé par Mr les conseillers Tho-
mas Rouelle qu'il soit résolu
que les minutes du procès ver-
bal de ce conseil en date du
deux octobre dernier soient
approuvées. adopté

Rapport des correspondances
par M. La Grignon Député re. Réponse à la
résolution du conseil d'une école
d'agriculture daté 6 oct. 1933

2 offre d'abonnement a la revue (mun. epale, affranchi état de compte sont 500 impressions) gratis daté 30 oct 1933

3 offre Mr Romeo Harisette offrant ses services comme vérificateur adressé a Mr le Maire.

Budget approximatif des revenus et dépenses pour l'année 1934

Revenus

Evaluation des biens imposables pour faire rôle général de Perception \$189,289.00 a 40% $\frac{75}{100}$ 7.16;
 Biens imposables qu'on a sous l'article 694 paragr 2 pour lumière de rues \$18,050.00 + \$189,289.00
 = \$207,339.00 a 11 $\frac{ct}{par}$ \$100.00 = 228.07
 Mont. total a percevoir pour rôle Perception Revenu \$985.23

Dépenses

Dépenses approximatives

Billet de la caisse populaire Pt-aux-Lacs \$ 500.00
 intérêt payable sur le dit billet 13.50
 administration pol. information etc 130.00
 Conseil Comté 40.00 Jures 12.00 = 52.00
 Entretien chemins 40.00
 Divers, chauffage, éclairage, ass. pub. 21.66
 957.16

re: art. 694 paragr 2 lumière de rues

12 mois a $\frac{16.67}{100}$ = \$200.04

globes etc 28.03

228.07

\$985.23

Après lecture de l'avis de motion donné par le conseil en date du deux octobre dernier re: règlement pour l'imposition de la taxe générale annuelle pour 1934.

Il est proposé par Mr le conseiller

Ferdinand Comeau second par Mr
le conseiller Oscar Rouette qu'il
soit résolu que le règlement
ci-après inséré fixant les taux
de la taxe annuelle pour faire
le rôle général de perception
pour l'année (1934) mil neuf cent
trente quatre, soit passé et
statué. Adopté

196, 13, 5
17

REGLEMENT numéroté vingt
Après considération d'un budget pour
l'année (1934) mil neuf cent trente quatre
Qu'il soit ordonné et statué
par règlement de ce conseil ce
qui suit: a savoir.

1^{er} Que pour prélever la somme
de (\$564.86) cinq cents soixante
et sept piastres et quatrevingt
six centimes; Que le taux de
vaut être imposé sur tous
les biens fonds imposables
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac soit fixé
à la somme de \$30⁰⁰ trente centimes
par cent piastres d'évaluation
pour pourvoir à l'adminis-
tration générale de la muni-
cipalité et pour payer en acompte
la somme de \$250⁰⁰/₁₀₀ sur un billet
du à la Caisse Populaire du Pointe du
Lac au montant de \$500⁰⁰/₁₀₀. Ce dit billet
étant la balance due en paiement
de la dette contractée envers le gouvernement
provincial pour confection de la route

6 Nov 1933

national. Le me me me pour prélever la somme de \$228.07 deux cent vingt huit piastres et sept centins, que le taux devant être imposé sur tous les biens ~~possédés~~ imposable de notre municipalité; et sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité que sous l'article 694, paragraphe 2, pour l'éclairage de rues. Soit fixé à la somme de 11 centons et centins par cent piastres d'évaluation pour pourvoir au coût de l'électricité pour l'éclairage de rues. Le règlement deviendra en force après publication suivant la loi, quinze jours après publication.

M. M. M. M. M. Maire
 Joseph Marty, secrétaire, trésorier
 Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Lecomte second par Mr le conseiller Ravier Guay qu'il soit résolu que Mr Georges Antoine Rouette soit nommé au même salaire vérificateur des comptes de notre municipalité tenu par le secrétaire trésorier, et que le dit secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement soit \$15.00 coût de l'impression des blancs d'avis à l'usage du vérificateur 50¢ devra être payé par la municipalité
 adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Thomas Rouette secondé par Mr le
 conseiller Georges Fournier qu'il
 soit résolu que le secrétaire tre-
 sorer soit autorisé à payer ce
 qui suit à la Caisse Populaire de la Pointe
 du Lac la somme de \$12⁵⁰ douze
 piastres et cinquante centimes
 pour intérêt de \$500⁰⁰ à 5% pay-
 ant bon intérêt sur balance due
 sur billet jusqu'au 5 Décembre 1933

\$12.50

à Mr ovila Rouette pour service
 d'électricité à l'usage du conseil
 année 1933, trois dollars 3.00

à Joseph Martin chauffage
 et entretien de la salle à l'usage
 du conseil six dollars 6.00
 pour 6 mois (solair au 1^{er} janv. 1934) 32.50

38.50

Les comptes ci-haut inscrits sont accep-
 tés et payables Adopté

726 En conformité avec l'article 726 du
 Code Municipal le Secrétaire
 Trésorier donne communication
 au conseil d'un état des ar-
 rérages pour taxe muni-
 cipales dues à notre Corporation
 municipale tel que inscrit au
 livre de perception de notre muni-
 cipalité; inscription ci-après inscrit
 de tout arrérages de deux ans ou plus.

	Enrol	arr de	int	Total du
Biron Jbte	\$ 25.00	26		
Duplessis St Thomas	275.00	276		
Melone Thom C	400.00	450		

Mr le conseiller Oscar Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Ferdinand Pomeau que aucun propriété de notre municipalité devra être transmise au conseil du comté d'Haarlem pour être rendu pour arrerages de taxes adopté

Mr le conseiller Ravier Guay propose appuyé par Mr le conseiller Georges Fournier que considérant la collection des taxes municipales de l'année 1934 mil neuf cent trente quatre le secrétaire trésorier devra commencer à charger, faire payer l'intérêt, qu'au premier janvier prochain 1934 quelque soit la date de l'avis de la perception du rôle de perception adopté

* pour

391,5

Mr le conseiller Ferdinand Pomeau donne avis de motion qu'à la prochaine session régulier de ce conseil il sera passé un règlement pour déterminer quel jour de la semaine le bureau de notre corporation devra être ouvert, entre neuf heure du matin et quatre heure de l'après midi. Il est proposé par Mr le conseiller

Georges Fournier secondi par Mr
le conseiller Thomas Rouette qu'il
soit résolu de clure la session
adopté

J. O. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

PROVINCE de Québec
Municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac

À une session régulier du conseil
municipal de la municipalité de
la paroisse de la Pointe du Lac
tenue au lieu et heure ordi-
naire des dites sessions le
quatre décembre mil neuf cent
trente trois furent présent
Mr J. O. Dugri maire M. M.
des conseillers Ferdinand Comeau
Armand Mongram Oseor Rouette
Georges Fournier Thomas Rouette
L'abbé Guay formant un quo-
rum sous la présidence de Mr le
maire.

Après lecture des minutes de
procès verbal de la dernière
session de ce conseil, il est
proposé par Mr le conseiller Thomas
Rouette secondi par Mr le conseiller Geo-
ges Fournier qu'il soit résolu que le

- dit procès verbal en date du six
 novembre dernier soit approuvé
 adopté
 communication au conseil de qui suit
- 1^o Circulaire datée 18 nov. 1933 de la
 Ligue des intérêts nationaux par
 Mr Charles Hebert secrétaire
 - 2^o De Paul Fleury notaire et
 de Mr Victor Beland offrant leurs
 services comme vérificateur
 - 3^o de Alphonse Lamy notaire des
 3^e Riv. re déblayement de la route
 nationale par Mr Herminigild St-Yves

391, 5

Règlement No (21) numéros vingt deux

Qui a été ordonné et statué par
 règlement de ce conseil que à
 l'avenir le bureau de notre cor-
 poration municipale sera ouvert
 tous les mardis mercredis jeudis
 et vendredis de chaque semaine
 entre neuf heures du matin
 et quatre heures de l'après midi.
 Ce règlement entrera en vigueur
 quinze jours après sa publication
 pendant la loi et restera en vigueur
 jusqu'à révocation.

Mr le conseiller Ferdinand Lomeau propose ap-
 pruvé par Mr le conseiller Armand Mon-
 grain que le règlement ci haut
 inséré soit approuvé et statué
 adopté

J. O'Leary Maire Joseph Martin secrétaire trésorier

Resolution contre l'immigration

malin de
6 Dec 1933

M. le premier ministre
Considérant qu'un comité juif, dispo-
sant de faits capitaux, s'est formé
à Bruxelles dans le but de faire
émigrer en Amérique et
particulièrement au Canada et
en Argentine des centaines de
milliers de Juifs que l'Allema-
gne juge indispensables;

Considérant que parmi les emmi-
grants se trouve une forte pro-
portion de communistes et
d'antichrétiens;

Considérant qu'il est prouvé que
dans tous les pays et dans le nôtre
un grand nombre de chefs commu-
nistes se recrutent chez les Juifs.

Considérant que notre pays doit
rester chrétien et tout faire pour
détruire les fermentes communistes;

Considérant que ces phonèmes étran-
gers seraient une nouvelle charge
mise sur les épaules des contribu-
ables canadiens;

Considérant que pour toute
ces raisons l'Argentine a refusé
d'ouvrir ses portes à cette émigra-
tion,

Les conseillers de cette municipalité prient le gouvernement du Canada de tenir les frontières de notre pays strictement fermées à toute immigration non chrétienne et à toute immigration d'où qu'elle vienne.

copie
amalgamée
le Dec. 1933
à Cassin 12 Station
7 Montreal
à M. H. Bennett

Il est proposé par M. M. Les conseillers Ferdinand Lorneau et Oscar Rouette secondé par M. M. Thomas Rouette et Casimir Guay que la résolution ci-haut inscrite soit adoptée signée, Georges Fournier Armand Mongrain J. Odgri Mair Joseph Martin secrétaire.

Il est proposé par M. le conseiller Georges Fournier secondé par M. le conseiller Casimir Guay qu'il soit résolu de clore la session adoptée

J. Odgri Mair
Joseph Martin secrétaire, trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Lac
A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-au-Lac tenue au lieu ordinaire des dites sessions à neuf heures du soir le quatrième jour de décembre mil neuf cent trente-trois, à laquelle session furent présents M. Jolliva Dugué Mair M. M. les conseillers Ferdinand Lorneau Armand Mongrain Oscar Rouette Georges Fournier Thomas Rouette et Casimir Guay formant en quorum

sous la présidence de Mr le maire
 En la présence de tous les membres
 du conseil et de leur consentement
 la résolution suivante a été adop-
 tée.

le 4 Dec. 1933
 matin à
 R. B. Bennett
 Ottawa

Il est proposé par Mr le conseil-
 ler Thomas Rouette secondé par Mr
 le conseiller Oscar Rouette qu'il
 soit résolu que le conseil trans-
 mette au Premier Ministre du
 Canada que le vœu du conseil
 est que Mr Charles Bourgeois I.R.
 actuellement député de Trois Rivières
 et Maurier à la chambre des com-
 munes soit nommé Sénateur
 pour la division de Champlain
 aussitôt qu'il plaira au
 gouvernement de combler cette
 vacance adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller
 Xavier Guay appuyé par Mr le conseil-
 ler Armand Mongrain qu'il
 soit résolu de clare la session
 adopté

J. C. Lugey Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné George Ant Rouette
 ayant reçu un permis de la commis-
 sion municipale de 2^e sube com-
 me vérificateur. Jure solen-
 nellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité les devoirs
 de cette charge, au meilleur
 de mon jugement et de ma
 capacité, ainsi que Dieu me soit en aide
 Assurément devant moi
 à la Pointe du Lac ce
 sixième jour du mois
 de Janvier mil neuf
 cent trente quatre Geo. Ant Rouette
 Joseph Martin *secrétaire trésorier*

Je soussigné J. P. Dugré ayant été
 nommé par le président secrétaire de l'élec-
 tion des conseillers de la corporation
 municipale de la municipalité de la
 paroisse de la Pointe-du-Lac dont le
 nomination des candidats a lieu le
 dix Janvier courant 1934 Jure solen-
 nellement que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité les devoirs de
 cette charge, au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide
 assurément devant moi
 à la Pointe du Lac ce dix
 ième jour de Janvier
 mil neuf cent trente quatre
 Joseph Martin
secrétaire trésorier

Elect
des

Province de Québec Comté de Mauricie P. 2

A une assemblée des électeurs municipaux de la corporation municipale de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le dixième jour du mois de Janvier mil neuf cent vingt quatre à six heures du matin telle que annoncé par avis public en date du trentième jour de Décembre mil neuf cent vingt trois - annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection, si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de M. M. Xavier Guay, Thomas Rouette et Armand Monbrun dont le terme d'office a expiré.

M. Philippe Dugri Guttiereux de cette paroisse ayant été nommé secrétaire d'élection pour lui aider à remplir les devoirs de sa charge

Le Joseph Martin secrétaire trésorier étant de droit président de la présente élection est présent et réunit les électeurs présents pour faire le choix des candidats

10. Jano 1873

pour remplir les places vacantes
telles qu'il en a été spécifié.

Les nominations devront être faites
par écrit au président de l'élection men-
tionnant le nom, prénom et occupa-
tion des candidats et être signés au
long par les proposeurs lesquels doi-
vent être présents.

Il a été présenté comme candidat à
la charge de conseiller de la corpo-
ration municipale de la municipa-
lité de la paroisse de la Pointe au Bas
et dûment mis en nomination
Mr Welle Loti Farquron de
cette municipalité.

ont signé le bulletin de presenta-
tion M. M. Hercule Biron, Hilair
Guilbert, Ravier Guay, Thomas
Rouette.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de conseiller de la
corporation municipale de la
municipalité de la paroisse
de la Pointe au Bas et dû-
ment mis en nomination
Mr Treffi Guilbert rentier
de cette municipalité.

ont signé le bulletin de présen-
tation M. M. Hercule Biron, Hilair
Guilbert, Ravier Guay, Thomas
Rouette.

+
comme candidat
Jos M.
Président

Il a été présenté⁺ à la charge
de conseiller de la corporation
municipale de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-du-
Bac et d'abord mis en nomi-
nation. M^r Napoléon Rouette
membre de cette municipalité
ont signé le bulletin de présen-
tation M^r M. [?]
Messieurs H. Biron, Hi-
laine Guilbert, Lavier Guay
Thomas Rouette

Advenant qu'il s'est écoulé deux
heures depuis l'ouverture de l'as-
semblée pour la nomination
des candidats à la charge de
conseillers de cette municipalité
et qu'il a été présenté que le
nombre de candidats voulu pour
remplir les places vacantes à
la formation du conseil de la
municipalité de la paroisse de
la Pointe du Bac.

+
forgeron
J.M.

Je Joseph Martin président de
l'élection proclame Messieurs
Welli Pott, Treffli Guilbert
Blavier et Napoléon Rouette mem-
ber élus par acclamation
conseillers de la corporation
municipal de la municipalité
de la paroisse de la pointe du Bac
Joseph Martin
Président de l'élection

Serment d'office

Je soussigné Melle Costé Griffé
Guilbert et Napoléon Bonetto, ayant été
élus conseillers de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac, jure so-
lennellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de
cette charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la
Pointe-du-Lac ce cinquième
jour de Février mil neuf
cent trente quatre
Joseph Kartou
secrétaire trésorier

Melle Costé
Griffé Guilbert

Napoléon Bonetto

5 Jan 1934

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinquantième jour de Février mil neuf cent trente quatre. —

Furent présents Mr L. Oliva Maire
 ainsi que les conseillers Napoléon Rouette Oscar Rouette Georges Fournier Tréfle Guithbert et Ferdinand Poucave formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire;

Rapport au conseil de l'élection des conseillers de cette municipalité en date du 10 janvier dernier tel que inscrit Pg 142 du présent livre des délibérations

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session du conseil Mr le conseiller Georges Fournier propose appuyé par Mr le conseiller Tréfle Guithbert que le dit procès verbal en date du quatre décembre dernier soit approuvé et adopté.

Le secrétaire trésorier donne communication des correspondances suivantes.
 par du Ministère des Travaux publics daté 19 janvier dernier par Mr H. Guimont, re; Bureau direct

2^{ème} De "Les Jeunes Canada" 521 rue Sherbrooke est
 Montréal daté 13 janvier 1934 par Paul Simard

copie

3^e copie d'une résolution adoptée par
le conseil du comté de St Maurice.

Province de Québec

Municipalité du comté de St Maurice

rue Pont-Vill.
Garceau

A une session spéciale du conseil municipal du comté de St Maurice, en ajournement à la séance régulière du quatorze juin, tenue à Yamachiche, mardi le dix-huit juillet mil neuf cent trente trois, il a été résolu que:

Après lecture faite d'un acte d'entente entre les deux municipalités du Village et de la paroisse de Pont-du-Lac. Il est proposé par Mr Joseph Gauthier maire de la paroisse d'Yamachiche, secondé par Mr Pierre Bellemare maire du Village d'Yamachiche, que le conseil accepte et ratifie cette entente concernant la route du Village des Garceau, dont copie déposée aux archives de ce conseil.

adopté unanimement
Joseph Marcotte Prêtre
A. Langis M.D.
Sec. Trés.

Certifié conforme au livre des délibérations du Conseil municipal du comté de St Maurice. Donnée à Yamachiche le seizième jour de décembre mil neuf cent trente trois.

par Oscar Leclerc
asst. Sec. Trés.

4^{ème} Lettre datée 13 dec. 1933, accusant réception de la résolution recommandant M^{rs} Charles Bourgeois au Sénat. par M. Merriman, secrétaire

5^{ème} De la "Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal" comité de colonisation, 355 Mc Gill Montreal par J.B. Fauctat secrétaire.

6^{ème} Copie datée 2 fév. 1934, d'une inspection d'ingénieur sanitaire fait le 30 janvier par Bureau d'Hygiène du comté de Mauricie et Bassinats officier médical. condamnant la récolte de la glace sur le trottoir du Nord Frères instruction & Britanni Pedagog.

7 Pleinte et réclamation par M^{rs} Ovila Vincent pour voiture brisée dans le chemin pris de en face de la résidence prop. Bureau (succ.) \$2.00

Le secrétaire trésorier soumet à l'approbation du conseil l'état des comptes de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac pour l'année fiscale 1933 lesquels ont été vérifiés par Georges Ant. Rouette, vérificateur autorisé par la commission municipale de Québec le 24 nov. dernier, voir bulletin ^{num} fév. & fév. 1934

Après examen détaillé d'un compte détaillé des recettes et des dépenses pour l'année 1933

Il est proposé par M^{rs} le conseiller Ferdinand Comte secondé par M^{rs} le conseiller Napoléon Rouette et résolu que le rapport des comptes de notre corporation municipale tenu par le

5/11/34

secretaire tresorier, tel que inscrit
 au livre de caisse pour l'annee 1933
 soit approuve tel que verifie
 adopte

Requete au Gouvernement Fédéral.

1^{re} Attendu que les trusts et les mono-
 poles, les plus grands ennemis du
 consommateur canadien, compro-
 mettent l'avenir du pays,

2 Attendu qu'il est plus que
 probable que les compagnies
 fabricantes et distributrices de
 gazoline au Canada sont liees
 entre elles pour former un trust.

3 Attendu que ces memes compagnies
 se servent de la puissance que leur
 empire cette liaison pour exiger
 du consommateur des prix trop
 eleves,

4 Attendu que si le gouvernement
 Federal n'accordait pas une infante
 protection au trust, le consommateur
 pourrait obtenir sa gazo-
 line a 0.18¢ ou 0.20¢ le gallon
 au lieu de 0.30¢.

5 Attendu qu'une enquete est
 necessaire pour mettre les
 choses au point, que cette en-
 quete doit etre publique pour
 produire des resultats et qu'il
 serait sage que les citoyens

Martin
 7/1

intéressés puissent y prendre part,

6. Attendu que pour obtenir la baisse des prix, il est nécessaire que le gouvernement fédéral retire du trust la protection injustifiée qu'il lui accorde au jour d'hui, sous prétexte d'"dumping" ou de juste valeur du marché étranger", et qu'il laisse la juste concurrence se rétablir au pays dans le commerce de la gazoline,
7. Attendu qu'il est de l'intérêt de tous les citoyens de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac que les prix de la gazoline baissent et reviennent à leur niveau normal.

Il est proposé par Mr Trufflé Guibert conseiller de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac appuyé par Mr Georges Fournier conseiller de la dite municipalité et adopté:

Que la proposition suivante soit adressée au bureau des Jeunes-Canada pour servir à la campagne lancée contre le trust de la gazoline.

A. Que le conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac juge à propos qu'une enquête soit tenue à Ottawa sur

5 Feb 1934

les prix de la Gasoline. Que cette
enquête soit publique et que les
citoyens intéressés y soient appelés
à y comparaître.

B. Que la protection inutile ac-
cordée au trust par le gouvernement
fédéral sous prétexte de "juste valeur
du marché" Dumping ou tout autre
raison semblable et équivalente
soit supprimée et que la liberté
de la concurrence soit rendue au
pays pour le plus grand bien
des consommateurs.

C. Que toute façon les réformes
proposées étant inapplicables
ou ces mêmes réformes n'étant
pas de nature à mettre fin
aux abus du trust de la Gasoline.
Le gouvernement fédéral pren-
ne des mesures nécessaires
pour détruire le trust de la
gasoline au pays et fasse
baisser les prix de l'essence.

Signé J. O. Dugre Huis
Joseph Martin secrétaire

malle au Chemin-Canada No 521

Rue Sherbrooke Est Montréal
le septième jour du mois
de février 1934. — — —

Malle No 4/34

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

Attendu que nos paroisses rurales et urbaines regorgent d'un surplus de population;

Attendu que la continuation du système des secours directs conduira à la ruine les gouvernements et les municipalités;

Attendu que l'établissement sur la terre de notre surplus de population est le seul moyen de remédier à la crise d'une façon efficace;

Attendu que même en temps normal, la colonisation s'impose chez nous au point de vue économique, social, national et religieux;

Attendu que nous avons des millions d'acres de terre arable à notre disposition;

Attendu que la colonisation doit être notre œuvre primordiale;

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette, secondé par Mr le conseiller Truffi Guilbert qu'il soit résolu que ce conseil demande au gouvernement de la Province de créer une commission de colonisation, composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires, chargés de faire un recensement des fils de cultivateurs et des hommes aptes à s'établir sur des terres nouvelles, de préparer un plan d'ensemble de colonisation couvrant toute la Province afin de permettre

Mallé de
27. Jan

5 fev 1934

l'établissement de ses fils de cultivateurs et de ses hommes d'ouvrir des régions de colonisation partout où il reste des terres cultivables et au besoin, d'agrandir notre domaine de colonisation au moyen d'échanges avec les compagnies d'exploitation forestières, d'arpenter et de classer ces terres et d'ouvrir des chemins pour y pénétrer.

Il est résolu aussi; Que le conseil demande au gouvernement de mettre a la disposition de cette commission pour la préparation et l'exécution de son programme d'ensemble, un budget au moins aussi considérable que celui qui a permis la construction de notre système de voirie.

adopté

une copie de la requête ci-haut inscrite adressée au Pt Ministre de la Province et l'autre a la Société St Jean Baptiste, Com. Col. 355 M. G. L. Montreuil

Requête à la Shawinigan Water & Power Company

par le Maire
M. Trigeault

Étant donné que les revenus baissent de la moitié chez les cultivateurs et les journaliers et que plusieurs de nos chefs de famille sont chômeurs.

Étant donné que les revenus de la municipalité baissent considérablement

Étant donné que

depuis qu'il y a dix ans que nous avons l'électricité nous avons payé les frais spéciaux d'installation,

Et tant donné que nous payons plus cher que dans d'autres villages de la province pour nos lumières de rues, à savoir: \$20.00 par lampe de 100 W. et que nous fournissons les lampes, alors que les prix sont ailleurs de \$18.00 et même de \$12.00 et que la compagnie fournit les lampes.

Il est proposé par Mr le conseiller Germain L'Ormeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu de demander à la Compagnie Shawinigan Water and Power de diminuer d'au moins 25% les tarifs pour les lumières de rues. Ce qui nous permettrait d'en augmenter le nombre sans surtaxes.

de réclamer aussi la baisse des taxes pour la consommation domestique que nous n'aurons pas la cruauté de comparer à ceux des autres provinces; mais simplement à ceux de Montréal, des Trois-Rivières et du sud, - qui nous donneraient satisfaction pour le moment.

Nous ne comprenons pas qu'il faille payer plus cher que les régions plus éloignées

adopté unanimement
 Taxe tout dévoué, le conseil mun. de la paroisse de la
 Ste du Lac (le Village)

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Gournier secondé par Mr le conseiller Truffe Guillet qu'il soit résolu que les comptes ci-dessous spécifiés présentés verbalement à la présente session soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement. — "à savoir:"

1^{er} De payer à la Caisse Populaire de la Pointe-du-Fac la somme de 150^{00}_{100} Cinq-vingts dollars plus les intérêts $\$1^{30}_{100}$ dus sur ce dit montant à date, en compte sur un billet dont la balance due après la présente compte sera de $\$350^{00}_{100}$ avec int. à 5% au 5 Dec. dernier.

2^{em} De payer à Arthur Spinare prime assurance ^{via} tri. à la Cie la Prévoyance $\$10.00$

3^e De payer de Caisse à Caisse 7.5% sur Evaluation de $\$470000$ d'après franchise accordée par ce conseil à la Shawinigan Water & Power Compagnie = $\$14.45$

4 De payer à Dr A Langis sec. tres. conseil du comté St Maurice pour copi. d'approbation de résolution entente re. route Vill. des Yards $\$0.60$

5 De payer au secrétaire trésorier pour timbre poste & accis. $\$3.00$ 3.00

6 De payer à Geo. Aut Route pour vérification des des comptes de notre municipalité

int
62 frs = 2.15

tenue par le secretair tresorier pour l'année
1933 mil neuf cent trente trois \$15.⁰⁰/₁₀₀

De payer a l'iger Guara la somme
de \$6.⁰⁰ six Dollars pour dechargement
d'un char de crasse de charbon 6.⁰⁰

Le secretair tresorier est autorisi
a faire le paiement des sommes
ci haut approuvi. adopte

En conformite a la plainte faite par Mr
Orila Vincent, reclamant \$200 pour
dommage subit dans le chemin
sous la surveillance de Mr Euphemius
Boucharde. Mr le conseiller Oscar
Rouette propose appuyé par Mr
le conseiller Napoleon Rouette que
le secretair tresorier aura avisé
Mr Euphemius Boucharde de la dite
plainte et reclamation faite a
ce conseil par Mr Vincent.

signifié de
l'office de
me roi de 204

Le conseil tout en admettant qu'il
n'y a pas eu de negligence volon-
taire de la part de Mr E. Boucharde
concernant l'entretien de ce chemin.
Nous le conseillons de regler
cette note a l'amiable, dans
le cas contraire Mr Euphemius
Boucharde demeurera responsable
de la dite somme reclamee,
et des frais encourus s'il y a
lieu. Tout proprietaire de chemin
de front est tenu a son entretien, et
a tous dommages, pouvant survenir du mau-
vais entretien. adopte

5 Jan 1934

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comen secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette et résolu que Mr le maire Jodugri de cette municipalité soit autorisé à acheter une pompe à incendie d'une valeur de \$^{140.00} soixante et dix Dollars environ pour l'usage de notre municipalité
adopté

Après sollicitation faite à ce conseil par Mr l'abbé L. Rompri Vicair de cette paroisse demandant de lui accorder quelques piastres pour lui venir en aide au maintien d'un patronat destiné à l'usage, et au bien moral et physique de la jeunesse de cette paroisse.

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Yrepli Guilbert qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mr l'abbé L. Rompri la somme de \$^{10.00} dix dollars pour les fins ci haut inscrites
Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comen secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu de clure la session

J. Odugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac

A une session régulière du conseil
municipal de la municipalité de la
paroisse de la Pointe du Lac tenue
au lieu et heure ordinaire des dites
sessions le vingt-neufième jour du
mois de mars mil neuf
cent trente quatre furent
présent M^r Poliva Degri main,
M. M. les conseillers Ferdinand
Lomeau, Napoléon Rouette,
Oscar Rouette, Georges Four-
mier, et Welle Loti; formant
un quorum sous la pré-
sidence de M^r le maire
le secrétaire trésorier
est aussi présent.

5 mars 189
1934

Après lecture des minutes du procès verbal de notre dernière session.

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Nelly Côté qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du cinq février dernier soit approuvé et adopté.

Communication des correspondances suivantes.

- 1^{re} facture daté 10 février, pour achat 1 pompe contre incendie avec 50 pds boyaux accés \$40.00 De la Fonderie ouellet enrg. St-Etienne d'Arton.
- 2^{me} pour transport par Can. Pac. Ry. Co \$1.20
- 3^{me} Réponse 15 fév. des Junes Canada re: gazoline
- 4^{me} Reclamation daté 19 fév. par Mr Napoléon Piquin de la somme \$100.00 pour mensur de Sleigh Cassius dans l'chemin St-Laurence et Luc. Bolduc
- 5^{me} De S-Tanner Gun, arm. Service des postes U. Chemin

le 31 Dec.

Conformément à l'article 178, Mr le maire informe le conseil que la cure du temps exigé par la loi pour la nomination des officiers municipaux est écoulé.

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu de procéder à la nomination des inspecteurs et officiers municipaux pour notre municipalité.

Le grand chemin doit depuis le numéro du cadastre (130) cent trente, inclure jusqu'au pont du moulin cadastre 109-110 l'inspecteur de voirie nommé est.

Garcia

Mr Donat Dupont

Le grand chemin du roi depuis le pont du moulin cadastre 109-110 jusqu'au numero du cadastre (58) cinquante huit inclusivement l'inspecteur de voirie nommé est Mr Thé Dupresne.

Au 2^{em} Densiem^e rang du numero du cadastre (94) quatre vingt dix sept inclusivement, chez mescor Rouette jusqu'au numero du cadastre (251) deux cent cinquante et un inclusivement, chez M^{me} Edmond Guibert. l'inspecteur nommé est Mr Philippé Crité.

La concession St Charles depuis le grand chemin a son départ jusqu'au numero du cadastre (355) trois cent cinquante cinq inclusivement pour ce qui concerne notre municipalité; l'inspecteur nommé est Mr Omer Baron.

Les inspecteur agraire nommés sont M^{rs} Thomas Rouette, Nestor Dufossis & Philippé Dugri. L'inspecteur municipal nommé est Mr Arsène Blais.

Les estimateurs nommés pour faire le rôle d'évaluation de notre municipalité sont M^{rs} Germain Corneau, Eucharist Baron & Philippé Rouette.

5 Mars 1934 191

Le gardien d'enclos nommé
est Mr Alphonse Hillie

Le vérificateur des comptes des
comptes de notre municipalité
nommé est Mr Geraint Rouette
adopté unanimement
Mr le conseiller Napoleon Rouette propose appuyé
par Mr le conseiller Ferdinand Lecomte
que le secrétaire trésorier soit autorisé
à réclamer au nom de notre muni-
cipalité, de la corporation du conseil
du comté de St Maurice la somme de
\$50.00 étant le coût de l'entretien de la tra-
averse de Pointe au Lac à Nicolet hiver
1933-1934; le secrétaire trésorier est aussi
par la présente autorisé à payer la dite
somme de (50.00) cinquante dollars à Mr
Oliva Guilbert pour entretien de la dite
traverse moins les taxes mu-
nicipales \$13.49 + int., et les cotisa-
tion de lair \$16.45 + int dus
par Mr Oliva Guilbert pour
l'année courante.

Le dit paiement devant être
fait à Mr Oliva Guilbert, après
en avoir reçu la somme
du comté de St Maurice
adopté unanimement

Il est proposé par Mr le con-
seiller Georges Fournier secondé
par Mr le conseiller Willie Gati
qu'il soit résolu d'approuver
le compte de l'achat d'une pompe à

incendie fait par Mr le maire et que le
 secretair trésorier soit autorisé à en payer le
 coût de 70⁰⁰ à la fonderie ouillet urg. St Donard
 et de luyra Jodugri pour transport & par lui au C.R. 125
 Adopté

Il est proposé par le conseiller
 Oscar Rouette, secondé par le
 conseiller Napoleon Rouette
 qu'il soit repris de l'ordre
 la session
 Adopté

J. O. Dugre Maire
 Joseph Harris secretair Trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du
 Conseil municipal de la municipa-
 lité de la paroisse de la pointe du
 Lac tenue au lieu et heure
 ordinaire des dites sessions le
 troisième jour du mois de Avril
 mil neuf cent trente quatre

furent présent Mr J. O. Dugre
 Maire M. H. les conseillers Ferdinand
 Lorneau Napoleon Rouette Georges
 Fournier Speffli Guilbert Oscar
 Rouette et Welle Gati formant
 un quorum sous la présidence
 de Mr le maire

Après lecture des minutes du procès
 verbal de la dernière session de ce conseil

3 avril 1934 193

Mr le conseiller Truffi Guilbert propose appuyé par Mr le conseiller Georges Fournier que le dit procès verbal en date du cinq Mars soit approuvé et adopté.

le secrétaire donne communication des correspondances suivantes

1^{re} Du girant de la Chamunigan Water & Power Co. Mr J. H. Frégeau daté 2 av. cour. Réponse à une résolution de ce conseil qui demande d'une diminution sur le coût d'éclairage de rues et à domicile. —

2 De R. H. Keenan Ing Div. No 28 daté 16 Mars cour. re: art 69 etc travaux de voirie occasionnés par les dégelés du printemps la dite avis adressé à la mun. de la Pte du lac

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Pomeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Couette qu'il soit résolu que les comptes ci après désignés présentés verbalement ou par écrit soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement. —

1^{er} Compte pour facturer daté 6 Mars dernier de la Chamunigan Water & Power Co pour 12 lamps. de rues 4.66

2 compte de la Corporation Municipale du Comté de St Maurice pour entretien de l'unité sanitaire 1933-34 59 \$29.59

3^{ème} d'approuver et payer à Régis Girard pour travaux d'entretien de la route St Charles hiver 1933 à 1934 la somme de trente dollars ~~\$30.00~~ moins Taxe Municipale \$4.99 et est. local. \$6.37 = \$11.36 Re 18.64
adopté unanimement.

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette second par Mr le conseiller Willie Côté qu'il soit résolu de clore la session

adopté
J. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de la paroisse
de la Pointe du Lac

A une session régulière
du conseil municipal de la
municipalité de la paroisse de
la Pointe du Lac tenue à la
salle publique à l'heure ordi-
naire des dites sessions le
septième jour du mois de mai
mil neuf cent trente quatre
furent présent Mr J. Oliva
Dugri Maire M. M. les conseil-
lers Ferdinand Comeau Napoléon
Rouette Oscar Rouette Triffo
Guilbert Willie Côté formant
un quorum pour la présidence
de Mr le Maire. Le secrétaire
est présent.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Il est proposé par Mr le conseil la Wellie coté second par Mr le conseiller Treppi Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du trois avril dernier soit approuvé et adopté.

Le secrétaire donne communication des correspondances suivantes :

1. Reclamation de Napolion Paquin
rue chemin fo Lacburoiers & Lucas
Baloue
2. Reclamation de la somme de \$600
par Mr Napolion Duval pour réparation
voiture et chemins defectueux
3. Avis recommandé par La Shawin
gan Water and Power Co en date
du 20 Avril 1934 exigeant de se
conformer aux exigences des articles
661 ou 645 & art 171 du Code
municipal jusqu'à révocation ^{art 657}
4. Avis par Can. Pacif Ry Frank
Taylor que l'évaluation des
propriétés du Can Pac Ry a moins
d'avis contraire sera fixée à
\$120000 pour rôle 1935
5. De Romeo Morissette daté 26 avril 1934
offrant ses services comme Ing. Civil, Proc. Verb. Verif. ^{Ét.}

M. h. u. i 1934

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Ferdinand Lomeau que le secrétaire trésorier soit autorisé à signer l'état désignant la valeur de la propriété du Canada pacifique Rhy pour notre municipalité et soit évalué à \$1200:00 pour l'année 1935.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette d'approuver de payer à l'Église d'Assommoir la somme de \$3.75 trois dollars & soixante et quinze centimes pour l'achat de papier. Le secrétaire est autorisé à payer ce montant.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Lomeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le nom officiel de la rue située en face du pavement des oeuvres Grises soit la rue de la Fabrique et que le nom du chemin St Marguerite ayant son départ chez Mr Oscar Rouette soit nommé Rue Ste Marguerite.

adopté

5^e juin 1934

Il est proposé par Mr le conseiller
Welli Loti secondé par Mr le con-
seiller Triffi Guilbert qu'il
soit résolu de clore la session

Adopté
Joseph Marin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
A une session générale du conseil mu-
nicipal de la municipalité de la
paroisse de la Pointe-du-Lac tenue
au lieu et heure ordinaire des
dites sessions le dix-neuvième
jour du mois de juin mil neuf
cent trente quatre pour considérer
tout affaire dans l'intérêt de notre
municipalité et en particulier
faire la révision et l'homolo-
gation du rôle d'évaluation
de notre municipalité telle
que annoncé par avis public
donné aux intéressés en date
du dix-neuvième jour de mai
dernier conformément à l'ar-
ticle 675 du Code municipal
de notre province

Se sont présentés M^{rs} Joliva Dugli maire
M^{rs} les conseillers Ferdinand Jomcar
Oscar Rouette Triffi Guilbert Geo-
ges Fournier & Welli Loti formant un
quorum sous la présidence de Mr le maire
le secrétaire trésorier est présent.

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Gréffli Gilbert secondé par Mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du sept mai dernier soit approuvé.

Adopté
Communication des correspondances suivantes.

1^{re} Lecture d'une plainte datée 22 mai 1934 par Mr Agarias Gilbert re concernant des débris le long de la route nationale côté sud non loin de l'Hotel St Pierre.

2^e soumission au conseil par Dame Emile Guilbert demandant de lui rendre justice en diminuant l'évaluation, et cotisation annuel sur sa propriété incédente le 5 Dec 1933 dont Eval. 675. la dite avis reçu le fin de Mars 1934.

Compte présenté par Mr Oliva Guilbert pour entretien des chemins de front tels que sous spécifié

Nector Bastache Dr a Oliva Guilbert hiver 1933-1934	22 hrs a 25c	Total	\$ 5.50
Jany. a Juin	23 hrs a 25c		5.75
Ch. Ed Pagi	17 1/2 " a 25c		4.37
H. G. Godbout	15 " a 25c		3.75
Georges Henderson	15 1/2 hrs a 25c		3.87

art

655

715

Alph. N. Trépanier	15 hrs a 25	Total	3.75
Earl Baptiste	15 " " 25	"	3.75
J.M. Gubias	11 1/2 " 25		2.87
Franco Tajo	11 " 25		2.75
			36.61
			34.49

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que le compte présenté par Mr Oliva Guilbert pour entretien chemins frost hiver 1933-1934 des personnes ci-haut mentionnées ayant été trouvé un peu élevé, et disproportionné, ne peut être approuvé avant qu'il ait été assiérenté, ou diminué, corrigé. Le secrétaire trésorier devra en aviser Mr Oliva Guilbert

avis recorm.
mandé le 4/ juin

Après considération de la demande de Mme Emil Guilbert re: sa propriété incendiée.

Mr le conseiller Ferdinand Comeau propose secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier devra payer de caisse à caisse au fonds créditer à dame Emil Guilbert la somme de \$0.92 sur la perception annuelle 1934, diminution accordé pour incendie étant 4 mois sur la valeur de la maison \$675.00 à 11% par \$100.00

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Welle Côté secondé par Mr le
conseiller Georges Fournier qu'il
soit résolu de procéder à la ré-
vision et à l'homologation du
rôle d'évaluation de la munici-
palité de la paroisse de la Pointe
du-Lac: Que les noms des
nouveaux propriétaires sou-
mis au conseil à sa présente
session soient inscrits au rôle
d'évaluation de notre muni-
cipalité; et que les changements
ainsi que les nouvelles évalua-
tions soient également entrés
au rôle d'évaluation tels que
donnés par ce conseil à sa pré-
sente session

adopté

No d'ordre	Cadastre	Acq. Pch.	Acquereur	Vendeur	Eval. Terrain	constan
1	P 124	1 50	Bureau Edouard	Succ Nor Bureau	400.	2,100.
2	P 65	2	Earl Baptist	Co Baptist	250.	1,450.
3	P 267	4	Dominic Laroc Duplessis	Rac. Duplessis	150.	750.
4	256	34 66	Crite Kavier	oseor Guilbert	1,100.	510.
5	253	10	~	~	350.	
6	254	5	~	~	150.	
7	P 169	1 00	Houli oseor	porter a	300.	500.
8	P 358		soustrait a	Berroy Sts		25
9	71		Alph. H. Trepaine	Chy Buro ajouter		300.
10	P 107		Guilbert Hopden			1500.
11	P 265	2	Bourassa Donald	Joseph Bisson	100.	800.
12	P 265	2	soustrait a	Joseph Bisson	100.	800.
13	82	66	Guilbert Treffe	Gauthier Phil.	175.	575
14	80	37	Damey Sts Tetender	J Sts Tetender	75.	525
15	84	90	Damey Emile Guilbert		250.	1300
16	P 267	43	Ch. Ed. Rouette		30.	200
17	P 91	25	Rueas Bolduc	porter a	50.	500.

La présente déclaration est pour attes-
ter l'exactitude des (17) dix sept a-
mendements faits au rôle d'évalua-
tion de jour

Mair

Joseph Martin secrétaire trésorier
Il est proposé par Mr le conseiller Ferdi-
mand Comeau secondé par Mr le
conseiller Oseor Rouette qu'il
soit résolu d'homologuer le présent
rôle d'évaluation tel que résolu
et amendé par ce conseil le
cinq Juin mil neuf cent trente
quatre. Adopté

Mair

Joseph Martin secrétaire trésorier

Mr le conseiller Georges Fournier propose
secondé par Mr le conseiller Truffe
Guilbert qu'il soit résolu d'ap-
prendre de payer au secrétaire tréso-
rier pour blanc d'avis payé par lui
à l'imprimerie provinciale — \$0.50
et pour timbre de poste de acc. 2.00

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
oseor Rouette secondé par Mr le
conseiller Ferdinand Comeau
qu'il soit résolu de clarifier la
session

adopté

Ferdinand Comeau Président J. O. Duquênac
Joseph Martin secrétaire trésorier

Asserment

Je soussigné Fernando Guilbert
 Jure solennellement que au
 meilleur de mon jugement et de
 ma connaissance le compte pré-
 senti par Mr Oliva Guilbert
 pour entretenir de chemin d'hiver
 tel que inscrit au présent livre
 de délibération en date du cinq
 Juin dernier pour la somme
 de \$ 34⁴⁹/₁₀₀ trente quatre dollars
 et quarante neuf centiers. est ex-
 act et justifiable

assermenté à la
 Pointe du Lac St. Fernando Guilbert

(25) Vingt cinquième
 jour du de Juin mil
 neuf cent trente quatre
 devant moi.

Joseph Kartin
 Secrétaire trésorier

3 Juill. 1934

Provincer de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le troisième jour du mois de Juillet mil neuf cent trente quatre furent présents M. M. les conseillers Ferdinand Combeau Napoléon Rouette Georges Fournier Welle Cote Triffli Guilbert et Oscar Rouette; formant un quorum

Advenant l'absence de son Hon. M. le Maire

Mr le conseiller Oscar Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que Mr le conseiller Ferdinand Combeau soit nommé président de la présente session.

Adopté

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Triffli Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du cinq juin dernier soit approuvé.

Adopté

Communication de correspondance
1^{re} de la Ligue de Sécurité Publique de la Province de Québec Mezzanini Hotel Mt. Royal C.P. 1980 Montréal, daté 15 juin 1934 demandant contribution, Etc.

2 Rapport d'un compte par le gouvernement
 Prov. En faveur de l'Hopital St Joseph 3 Rs
 pour pension Mme Fernando Guilbert 17 frs =
 $\frac{1700}{100}$ et Simonne Dupont 1 fr. $\frac{100}{100}$

3^{ème}

Voir s. f. un p. 198

p. 202

Le compte de Mr Oliva Guilbert pour
 coût de travaux d'entretien de chemin
 de front hiver 1933-34 tel que parrigé
 et assermenté par pouçils Mr Fernan-
 do Guilbert le 25 juin dernier

Doit à Mr Oliva Guilbert pour entretien chemins
 de front tel que sous-épicépi pour hiver 1933-34

Hector Bastarack	20 heures à 25 [¢]	\$5.00
Amélie Tessier	23 " " "	5.75
Ch. Ed. Pagi	17 1/2 " " "	4.37
J. Bto Godbout	15 " " " Pd	---
Georges Henderson	12 " " "	3.00
Alphonse N. Trepain	14 " " "	3.50
Earl Baptist	14 " " "	3.50
J. M. Gabias	11 1/2 " " "	2.87
Francis Lapie	11 " " "	2.75
	Total	30.74

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar
 Rouette secondé par Mr le conseiller Nellié
 Côté qu'il soit résolu que le secre-
 taire trésorier soit autorisé à payer à
 Mr Oliva Guilbert pour entretien chemins
 front tel que ci-haut désigné la som-
 me de trente piastres et soixante et qua-
 taze centimes \$30.74 Le secrétaire
 trésorier est aussi autorisé à porter
 au livre de perception au débit au nom
 de chaque personne désignée dans
 le dit compte la somme correspondant
 à son nom, et à en faire la collection

Mr J Bto Godbout ayant payé sa part \$3.45

Le secrétaire est aussi autorisé à payer
à Mr PH Marinan facture 22 juin pour
papeteries Un dollar ⁰⁵/₁₀₀ \$1.05

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
ascot Rouette secondé par Mr le con-
seiller Treffli Guilbert que le secré-
taire trésorier soit autorisé à
payer à la Ligue de Sécurité public
que de la province de Québec la
somme de Un dollar et ⁴⁵/₁₀₀ pour
six mois de contribution d'enrôlement
sous réception des avantages sui-
vants: d'espérance gratuits à notre mu-
nicipalité: 52 affiches de sécurité
1 cadre spécial d'affichage, 40 ré-
flecteurs pour voitures hippomobiles

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Eugène
Fournier secondé par Mr le conseiller
Treffli Guilbert qu'il soit résolu
de clore la session

adopté

Ferdinand Comeau

Président

Joseph Martin secrétaire trésorier

renouellée
le 4 Juill

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le sixième de août mil neuf cent trente quatre furent présents M. M. les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Oscar Rouette Georges Fournier Tréflé Guilbert et Melle Côté faisant un quorum.

Jour
P.M.

En l'absence de son honneur le maire Mr le conseiller Tréflé Guilbert propose appuyé par Mr le conseiller Melle Côté qu'il soit résolu que Mr Ferdinand Comeau soit nommé président de la présente session.

Adopté

Après lecture du procès verbal de la dernière session de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Napoléon Rouette secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du 3 juillet dernier soit approuvé.

Adopté

Communication de correspondance 1^{re} Lettre datée 13 Juill. 1934

6 août 1934

par Arthur Gaboury secrétaire-ligue
de sécurité de la Province du Québec

2^e Du secrétaire provincial avis que
la pension d'aliénés, du 1^{er} mai 1934
sera de \$216⁰⁰ soit \$108 par payable les
municipalités pour chaque interne
à l'Hôpital St Jean de Dieu.

3^e compte pour fond balais & brosses 12.00

4^e Dati 3 août '34 de la Corp. Mun. du comté de
St-Haurie, pour cotisation année 1934 38.28

5 Relation et permis daté 2 août 1934
The la The Bell Telephone Co of
Canada par Mr G. Dionne Gerant Riv.

6 Requête aux membres du conseil
requérant l'addition d'une lumière
de rue, laquelle devra être située
sur la rue de la Fabrique au centre,

7 De Roméo Morissette daté 6 août 1934
re: service re: service Aqueduc

Il est proposé par Mr le conseiller
Treffli Guilbert secondé par
Mr le Conseiller Mellie Coté
qu'il soit résolu que le
secrétaire trésorier soit au-
torisé à payer les comptes
suivants.

1^{er} de payer à l'ordre du Trésorier
de la Province, du pour contre

6 août

buton qu'on a de batisses
et des curis annes pommun-
lant le 1^{er} juillet 1934 \$ 12.00

1^{er} De payer a la corporation muni-
cipale du comté de St Maurice
re: Pôtisation 1934 38^{7/8} Trente huit
dollars & 26 centins \$ 38^{7/8}

2^{er} De payer au secretaire, trisorier
pour timbre p. & ac. 2.00

Adopté
Il est proposé par Mr le conseil-
ler Georges Fournier accordé
par Mr le conseiller Frefli Guin-
bert, et approuvé a l'unanimi-
té que le conseil accorde l'ap-
plication fait en date du 6
août 1934 par The Bell Telephone
Company of Canada pour l'erec-
tion et le maintien de poteaux
de Telephone sur les chemins
publics de peths municipalités
et de aus endroits indiqués
sur le plan soumis avec la
sus dite lettre. toute respon-
sabilité resultant de l'execu-
tion et entretien des dits tra-
vaux devant être assumé
par la dite compagnie.

Adopté
Il est proposé par Mr le conseiller
oscor Rouette secondé par Mr
le conseiller Welme Cotiqui
soit résolu de demander a

mallicourt
a 7 ayres
C.P. 540 3 Riv.

6 août 1934

la Compagnie Chawinigan Water and Power D.E. bien vouloir installer une lumière dans la rue de la fabrique, à l'endroit que désignera Mr le conseiller Treffi Gilbert

malié
10 août 1934

Adopté
Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Treffi Gilbert qu'il soit résolu de clore la session Adopté

Ferdinand Comeau Président
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac
A une session spéciale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions, le vingt deuxième jour du mois de Septembre mil neuf cent trente quatre et convoquée par le secrétaire trésorier, au fin de donner avis de motion qu'il sera passé par ce conseil un règlement pour imposer la taxe générale pour l'année 1935. —
Furent présent Mr Joliva Dugre Maire MM les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Georges Fournier Treffi Gilbert et Wille Poty formant quorum, et Oscar Rouette

22 Sept 1934

Mr le conseiller ^{no} Ferdinand Pomeau
 donne avis de motion qui à la prochaine
 session régulière de ce conseil.
 Il sera passé un règlement fixant le
 taux par (\$100⁰⁰) cent piastres d'évaluation
 devant être imposé sur tous les biens
 fonds imposables de notre municipa-
 lité pour faire le rôle général et per-
 ception pour l'année 1935 / (mil neuf cent
 trente cinq, pour pourvoir au coût
 de l'administration et à l'amortisse-
 ment de la dette contractée pour
 payer le coût de la route nationale
 ainsi que le coût de la lumière
 pour éclairage de rues.

Mr le conseiller Oscar Rouette
 propose approuvé par Mr le
 conseiller Théophraste Rouette
 qu'il soit résolu de plan-
 ta-cession adepti
 Joseph ^{J. Dugré} Rouette
 secrétaire trésorier

10th Oct. 1934

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le premier jour du mois d'octobre mil neuf cent trente quatre furent présents Mr J. Oliva Dugri maire M.M. les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Oscar Rouette Georges Fournier Triffli Guilbert et Wellie Côté formant un quorum sous la présidence de Mr le maire.

Après lecture des minutes du procès verbal des deux dernières sessions de ce conseil. Il est proposé par Mr le conseiller Wellie Côté secondé par Mr le conseiller Triffli Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du six août dernier ainsi que le procès verbal de la session spéciale daté 22 septembre dernier soient approuvés et adoptés.

Communication de correspondance

1^{re} Carte de remerciement pour sympathie par Dom. Vachon re: décès du chef Vachon juill 19342^{ème} compte de la Shawinigan Water & Power Co daté 24" Dép^t pour 24-100 Watt Clear Lamp \$10.05la dite avis 3^{ème} plus en date du 28 septembre 1934 par Ernest Brochu demandant d'être inscrit dans enveloppe des correspondances sur la liste électorale4^{ème} De M^{rs} E. Thibodeau de Shaw. Falls daté 24 septembre 1934

offrant au conseil des tuyaux de 5 pieds en tubes de bouillor usagés pour aqueduc dont le coût serait de 50 cts au pied, tout compris tubes, creusage et remplissage.

Budget approximatif des revenus et dépenses pour faire le rôle de perception général pour l'année (1935) mil neuf cent trente cinq

Revenus sur \$ 192,769.00 d'évaluation des biens imposables de notre municipalité à 32^e par \$ 100.00 = \$ 616.86

Sur biens imposables que sous l'article 694 parag 2 pour lumière de rues \$ 18,050.00 + \$ 192,769.00 = \$ 210,819.00 à 12^e par \$ 100.00 = 252.98

Dépenses Approximatives

Ble sur billets dû à la caisse populaire de Pt du Lac	350.00
intérêt sur lesdits billets	1.50
administration solaires inf. Etc	130.00
Conseil du comté 40.00 Juris 12	52.00
Entretien Chemins	40.00
Divers dépenses & hauf. Celan. assist. Pub.	43.36
	\$ 616.86

si: Art. 694 Parag. 2 lumière de rues
12 mois à \$ 18.34 = \$ 220.08

Globes Etc 3290 = 252.98

Après lecture de l'avis de motion donné par ce conseil en date du 22/vingt deux septembre dernier si règlement pour l'imposition de la taxe général annuelle pour 1935 mil neuf cent trente cinq

1^{er} oct 1934

Il est proposé par moi le conseiller
 Ferdinand Comeau secondé par moi
 le conseiller Napolion Rouette qu'il
 soit résolu que le règlement ci-après
 inscrit fixant les taxes pour imposer
 la tax annuelle pour faire le rôle
 général de perception pour l'année (1935)
 mil neuf cent trente cinq soit passé
 et statué adopté

RÈGLEMENT Numéro Vingt deux

Après considération d'un budget pour l'année 1935
 Qu'il soit ordonné et statué par
 règlement de ce conseil le qui suit, savoir:
 1^{er} Que pour prélever la somme
 de (\$578.31) cinq cent soixante et dix huit
 piastres et trente et six
 centens; Que le taux devant
 être imposé sur tous les biens
 fonds imposables de la munici-
 palité de la paroisse de la Pointe
 du Lac soit fixé à la somme
 de (30^e) trente centens par cent
 piastres d'évaluation pour pour-
 voir à l'administration générale
 de la municipalité et pour
 payer une balance de billets de
 la paroisse populaire de la
 Pointe du Lac au montant
 de \$350.00 trois cent cinquante
 piastres cette balance de billets
 étant la balance due en paiement
 de la dette contractée envers le gou-
 vernement provincial pour confec-
 tion de la route nationale

L^{em} Lue pour prelever la somme de
 (\$252.98) deux cents cinquante deux
 piastre et quatrevingt dix huit
 centens pour éclairage des rues.
 Lue le tout devant être imposé
 sur tous les biens fonds impo-
 sables de notre municipalité,
 et sur tous les biens fonds
 imposables de notre munici-
 palité que pour l'article 694
 six cent quatrevingt quatorze
 paragraphe deux pour le milieu
 de plus soit fixé à la som-
 me de deux centens (12^{cts}) par
 cent piastres d'évaluation
 pour pourvoir au coût de
 l'électricité pour l'éclairage des rues;
 Le règlement deviendra en force
 après publication suivant la
 loi quinze jours après publi-
 cation.

J. O. Dugie Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Le conseiller Oscar Rouette pro-
 pose appuyé par Mr le conseiller
 George Fournier, qu'il soit résolu
 d'approuver le paiement de la
 somme de dix dollars $\frac{45}{100}$ \$ 10.05
 pour 24-100 Watt Clear lamp payable
 à la Chankinigan Water & Sewer Co.

2 d'approuver le paiement de la
 somme de \$ 48 $\frac{45}{100}$ quarante huit dollars
 et $\frac{45}{100}$ pour 9 mois de loyer payable au

secrétaire trésorier Joseph Martin ainsi
 que \$1.05 pour facture daté 22 août 1934
 pour avis, feuilles liste étudiants Etc. Et la
 somme de \$2.75 facture daté 21 septembre
 pour feuilles pour perception blancs de
 reçu et le tout acheté et payé par le
 dit sec. tr. à l'imprimerie formule
 provinciale = \$ 3.83

3^{ème} d'approuver le paiement de la somme
 de \$18.40 payable à l'ordre de l'Hon. Trésorier
 Provincial pour pension de Dame
 Fernando Guilbert \$17.00 et de Simonne
 Dupont \$1.00, à l'Hôpital St Joseph
 Trois Rivières

4^{ème} d'approuver et autoriser le
 paiement de la somme de 18 ³⁴/₁₀₀
 payable à chaque mois pour lu-
 mière de rue à la Charvéri-
 gan Water and Power Co

Le secrétaire trésorier est
 autorisé à faire les paiements ci-
 haut spécifiés adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Truffli Guilbert secondé par Mr le
 conseiller Georges Tournier qu'il soit
 résolu d'approuver le paiement
 de la somme de cinq dollars \$5.00
 à Mrs Albert Houette pour fermer
 et ouvrir le portail de la lumière
 de rue adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Truffli Guilbert secondé par Mr le
 conseiller Wellie Gatié qu'il soit

résolu que le secrétaire trésorier
 devra commencer à charger et
 faire payer l'intérêt pour les taxes
 de l'année 1935 soit deux cent trente
 cinq qui du (1^{er}) premier janvier
 soit deux cent trente cinq (1935)
 quelque soit la date de l'avis
 de la confection du rôle d'im-
 position

adopté

Mr le conseiller Ferdinand Comeau
 propose appuyé par Mr le conseil-
 ler Napoléon Rouette que conformé-
 ment à la demande de Mr Ernest
 Brochu qu'il soit résolu que
 le nom de Mr Ernest Brochu
 soit porté sur la liste des
 électeurs parlementaire comme
 occupant

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Oscar Rouette secondé par
 Mr le conseiller Ferdinand
 Comeau qu'il soit résolu
 de clore la session. Adopté

J. D. G. G. Maire
 Joseph Martin Secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le cinquiesme jour du mois de novembre mil neuf cent trente quatre furent present Mr Joliva Dugri Maire MM les conseillers Ferdinand Cormeau Napoléon Rouette Oscar Rouette Georges Fournier Tréffli Guilbert & Wellie Loti formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Après lecture des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil, Mr le conseiller Wellie Loti propose appuyé par Mr le conseiller Tréffli Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du 1^{er} premier octobre dernier soit approuvé.

Adopté

Communication de correspondance

1^{er} Extrait de la Gazette officielle 13 Sept 1934 proclamation de prévoyance contre les incendies

2^e Par A. Gaboury re: affichage de sécurité, offerts pour souscription de 3.50 52 cadres affiche de sécurité illustré en couleur 1 cadre spécial 40 re: électeurs pour voitures hippo-mobiles.

Il est proposé par Mr le conseiller
Treffli Gualtero second par Mr le con-
seiller Georges Fournier qu'il soit
résolu que le secrétaire trésorier
soit autorisé à payer à qui peut
par a la Caisse Populaire de la Pointe
du Lac la somme de huit ⁷⁵/₁₀₀ \$ 8.75
pour six mois d'intérêt au 5^{ème} décem-
bre prochain sur balance d'un billet
se montant à la somme de 250⁰⁰/₁₀₀

2^{ème} De payer à Mr Orila Rouette
pour service d'électricité à l'usage
du conseil année 1934 \$ 3.00

3 De payer au secrétaire trésorier pour
chauffage et entretien de la salle
à l'usage de la salle publique année
1934 six dollars \$ 6.00

4^{ème} de payer à P. V. Lyotto facture octobre
1934, tablettes 45, enveloppes 163, papier 25 1.33
comptes ci haut inscrits approuvés
et payables Adopté

Mr le conseiller Ferdinand Comeau
proposé approuvé par Mr le conseil-
ler Napoleon Rouette qu'il soit déci-
dé que Mr Geo. Ant. Rouette soit nom-
mé par nous même comme vérifica-
teur des comptes de notre mu-
nicipalité six \$ 15⁰⁰ dollars
le secrétaire trésorier est autorisé
à lui en faire le paiement
Adopté

426

En conformité avec l'article 426 du code municipal le secrétaire trésorier donne communication au conseil d'un état des arriérés pour taxes municipal de notre corporation

année	Noms	prof. cadastr.	Évalué	apr. Tax. int.	Total
1	Biron Van Edmond rentier		650.	267	
3	~ J Bto peintre		25.	37	
1	Blais Arsime boucher		1300.	533	
1	Bourgeois Georges hôtelier		5100.	2091	
1	Buissier Edmond dentiste		2500.	1025	
1	Cantin Irène cult		2300.	943	
2	Clark Robert journaliste		950.	865	
2	Desfossis Nestor		700.	662	
3	Duplessis Van Thomas		275.	389	
1	Dupont Donat oner cult		1300.	533	
2	Garcien Rodolphe oner cult		1150.	1049	
1	Godbout J Bto comm		1500.	615	
1	Guilbert Dam. Emilie		925.	288	
1	Héroux Van Didie rent.		2200.	902	
3	Milou Thom D. agent		400.	614	
2	Paquin Eugène menuisier		350.	319	
1	Pagé L. Ed.		4050 ^{ch. 887}	1661	
1	Rouette Alexandre cult		2580.	1058	
1	~ J Thomas		1900.	778	

Après examen des arriérés ci haut inscrits et de tout arriérés figurant au livre de perception pour l'année 1935 le conseiller Ferdinand L'Ormeau propose appuyé par moi le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit avisé de ne transmettre aucun état d'arriérés de taxes

5 Nov. 1934

au conseil du comte de St Maurice pour en faire vendre les propriétés, ou terrains, pour lesquelles les taxes ont été imposées.

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Truffli Guilbert qu'il soit résolu de clore la session

adopté
Joseph Dugri Maire
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe du Haas
A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Haas tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le troisième jour du mois de décembre mil neuf cent trente quatre.

Furent Present Mr Joliva Dugri Maire
M.M. les conseillers Ferdinand Cormier
Napoléon Rouette a seor Rouette
Truffli Guilbert Melle coté sous la présidence de Mr le Maire

Correspondance de la Frost Steel and Wire Company; Frost Wire Products Mfg. circulaire et date du 9 Nov. plateaux en acier Frost pour les poteaux a neige et de chemins. adresse 1105 Rue Notre Dame ouest Montreal

3 Dec. 1934

Après communication des minutes du
procès verbal de notre dernière session
Mr le conseiller Treffli Guilbert propose
appuyé par Mr le conseiller Willie
Lotti qu'il soit résolu que le dit
procès verbal daté 5 novembre dernier
soit approuvé adopté

Mr le conseiller Oscar Rouette propose
appuyé par Mr le conseiller Napoléon
Rouette que le secrétaire trésorier soit
autorisé à retirer la somme de
seizi dollars et $\frac{25}{100}$ pour 3 mois de salaire
et 26^c pour arg Payé par lui à l'in-
primerie provinciale provinciale facturé
12 novembre 1934 pour papeterie adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
Germain Cornéau secondé par
Mr le conseiller Napoléon Rouette
qu'il soit résolu de clore la ses-
sion. adopté

J. O. Lagrègne
Joseph Martin secrétaire trésorier

Le soussigné Auguste Routhyant
 a été nommé secrétaire de l'élection du
 maire et des conseillers de la municipa-
 lité de la paroisse de la Pointe-au-Lac
 dont la nomination a lieu le neuf
 janvier 1935. Je jure solennelle-
 ment que je remplirai avec
 honnêteté et fidélité les devoirs
 de cette charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide
 assurant devant moi à la
 Pointe-au-Lac ce neuvième Auguste Routhyant
 jour de janvier mil neuf
 cent trente cinq.
 Joseph Martin
 président de l'élection

9 Janv.

Province de Québec

Comté de St Maurice

A une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue à la salle publique dans la dite municipalité le neuvième jour du mois de janvier mil neuf cent vingt cinq à dix heures du matin; telle que annoncée par avis public en date du trentième et unième jour de décembre du mois dernier annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite municipalité pour mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire du maire et de trois conseillers municipaux en remplacement de Mr J. Oliva Dugre comme maire et de M. Ferdinand Coman, Georges Fournier et Oscar Rouette comme conseillers dont le terme d'office est expiré.

Mr Auguste Rouette cultivateur de cette municipalité ayant été nommé secrétaire d'élection pour aider au président à remplir les devoirs de sa charge.

Je Joseph Martin secrétaire trésorier étant de droit président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents pour faire le choix des candidats.

p
9173

pour remplir les places vacantes
telles que si-haut spécifiées
Les nominations peuvent être faites
par écrit au président de l'élection
mentionnant le nom, prénom
et occupation du candidat
et être signés par l'un ou les
proposants lesquels doivent
être présentés.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de maire de la corpora-
tion municipale de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-du-Lac et
dûment mis en nomination Mr
J. Oliva Dugri cultivateur de
cette municipalité ont signé
le bulletin de présentation
M. H. Hercul Biron, et Joseph
P. Fortin de cette municipalité.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de conseiller de la
corporation municipale de la muni-
cipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac et dûment mis en no-
mination Mr Ferdinand Comeau
rentier de cette municipalité -
Mr Georges Fournier cultivateur
de cette municipalité, et Mr
Oscar Rouette menuisier de
cette municipalité.
ont signé les bulletins de
présentation M. H. Hercul Biron et
Jos. P. Fortin, rentier de cette muni-

cipatiti.

Advenant qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la nomination des candidats à la charge de maire, et des conseillers tels que l'édifiant désigné pour cette municipalité, et qu'il a été présenté que le nombre de candidats voulu pour remplir les places vacantes à la formation du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe au Lac.

Et Joseph Martin, président, proclame élus par acclamation M. J. Oliva Dugri cultivateur de cette municipalité élu maire; et M. M. Ferdinand Comeau rentier, Georges Gournier cultivateur et Oscar Rouette menuisier tous trois de cette municipalité élus conseillers de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe au Lac.

Joseph Martin
président de l'élection
Auguste Rouette
secrétaire
de l'élection

* de l'élection
J.M.

Je Les-Ant Rouette ayant été nommé vérificateur des comptes de la Corporation municipale de la paroisse de la pointe-du-Lac (Village) jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac ce vingt-et-unème jour de Janvier mil neuf cent trente et un.

Joseph Martin *secrétaire* trésorier

Les-Ant Rouette *B.Sc.*

Je Ferdinand Comeau ayant été élu conseiller du conseil de la Corporation municipale de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté à la Pointe-du-Lac le vingt-deuxième jour de Janvier mil neuf cent trente et un Ferdinand Comeau, Joseph Martin *secrétaire* trésorier.

Ferdinand Comeau

Je soussigné Georges Journeux ayant
 été élu conseiller du conseil municipal
 de la corporation municipale de la
 paroisse de la Pointe du Lac Jura
 solennellement que je remplirai
 avec honnêteté et fidélité les devoirs
 de cette charge au meilleur de mon
 jugement et de mes capacités.
 Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté à la Glorieuse
 Pointe du Lac le vingt
 neuvième jour de Janvier
 mil neuf cent vingt cinq par devant moi
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné Oseor Racette ayant
 été élu conseiller du conseil mu-
 nicipal de la corporation muni-
 cipale de la paroisse de la Pointe
 du Lac Jura solennellement que
 je remplirai avec honnêteté
 et fidélité les devoirs de cette
 charge au meilleur de mon
 jugement et de mes capacités.
 Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté à la Pointe du Lac
 le quatrième jour
 du mois de Janvier
 mil neuf cent vingt cinq Oseor Racette
 par devant moi
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Je soussigné J. O. Dugré ayant
 été élu maire de la Corporation
 municipale de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac, jure solennelle-
 ment que je remplirai avec hon-
 nêteté et fidélité les devoirs de
 cette charge au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité.

Ensigne bien me soit en aide
 Assermenté devant moi J. O. Dugré

quatrième jour du mois
 de janvier mil neuf
 cent vingt cinq
 Joseph Martin
 Secrétaire trésorier

4 fév - 1935 229

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaires des dites sessions le quatrième jour du mois de février 1935 mil neuf cent trente cinq

Surent présent Mr J. Oliva Dugré Maire M. M. les conseillers Ferdinand Comeau, Napoléon Rouette, Oscar Rouette, Georges Fournier, Tréflé Guilbert et Mellie Côté formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Rapport au conseil de l'élection de Mr le maire et de M. M. les conseillers de cette municipalité daté (9) neuf février dernier telle que inscrit page 223 au présent livre de délibération

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil.

Mr le conseiller Georges Fournier propose appuyé par Mr le conseiller Tréflé Guilbert qu'il soit résolu que le dit procès verbal en date du trois décembre dernier soit approuvé.
Adopté

L'ommunication d'une lettre de Mr l'ingenieur civil Roméo Morissette en date du 5 Janvier 1935 offrant ses services professionnels

Submission au conseil par le secretari tresarier de l'état des comptes de notre municipalité pour l'année fiscale 1934 lesquels ont été vérifiés par Mr Geo Ant Rouette Vérificateur autorisé.

Après examen des recettes et déboursés, revenus, et dépensés, actif et passif pour l'année 1934.

Il est proposé par Mr le conseiller Willie Côté secondé par Mr le conseiller Ferdinand Lecomte qu'il soit résolu que les comptes de notre corporation municipale tels que inscrits au livre de caisse pour l'année 1934 mil neuf cent trente quatre, soient approuvés tels que vérifiés. Adopté unanimement.

Il est proposé par Mr le conseiller Napoléon Rouette secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que les comptes ci-dessous spécifiés présentés verbalement, ainsi que paiement en compte par billet, soient approuvés par ce conseil et que le secretari tresarier soit autorisé à en faire le paiement ^{par} d'approuver et payer à la caisse populaire de la Pointe-au-Lac la

somme de \$ 200⁰⁰ deux cents dollars plus
 \$1.67 pour intérêt à date sur la dite acompte
 de paiement pour la dette contractée par
 le gouvernement de la province pour la route Natio-
 nale dont la balance due sur le 5 Dec. 1934
 intérêt à 5% a compter du 5 Dec. 1934

2^{me} d'approuver et payer a Arthur
 Spicard agent de la ci. Ass. la Providence
 la somme de dix dollars \$ 10.00
 pour prim. assurance fidelite' du secretaire
 tresorier

3^{me} d'approuver et payer au secretaire
 tresorier pour timbre poste et accise
 la somme de deux dollars & 50⁰⁰ \$ 2.50

4^{me} d'approuver et payer de caisse a
 caisse 75% sur tax. municipale sur
 Evaluation de \$4700⁰⁰ d'après fran-
 chise accordé par ce conseil a la
 Shawinigan Water and Power Com-
 pany quatorze dollars et 81⁰⁰ \$ 14.81

5^{me} d'approuver et payer a Geraint
 Robette pour verification des comptes pour
 l'année 1934 quinze dollars \$ 15.00

Le secretaire tresorier est auto-
 risé a payer les sommes d'argent ci-
 haut inscrites. Adopté unanimement

RE L'Essor Chrétien de
 Case 4 Station postale "I" Montreal. Canada

RESOLUTION

Attendu que des persécutions reli-
 gieuses peviennent au Mexique,
 comme elles ont servi en Espagne
 et en Russie, tous pays chrétiens;

4 Fev. 1935

Attendu que le Canada pays chrétien, réprobre toute attaque contre la religion, l'avegard de l'ordre et de la civilisation.

Il est proposé par Mr Le conseiller Ferdinand Lorneau appuyé par Mr le conseiller Napoléon Roueffé et adopté à l'unanimité:

Que la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac (Village) à son assemblée tenue le 4 février 1935, proteste contre de telles persécutions religieuses, demande à nos chefs d'état canadien d'employer leur influence à les faire cesser, et reclame de la société des Nations une action vigoureuse et efficace contre les persécuteurs.

Le secrétaire est prié de faire parvenir par lettre postale non recommandée aux adresses suivantes, Honorable R.B. Bennett, à Ottawa, la Société des Nations, à Genève; au Consul du Mexique à Toronto, et à Case 4, Station T, Montréal, une copie de la présente résolution ainsi qu'au journal le "Nouvelleté" adopté unanimement.

Attendu que Mr le maire de notre municipalité a obtenu la promesse de notre député provincial Mr Ja Frigon de lui obtenir de l'argent pour améliorer les chemins de terre

copie mise au
bureau de Mr
Lorneau
le 17 fev.

déjà commencés dans notre municipalité. Mr le conseiller Oscar Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu que Mr le Maire J. O. Dugri soit autorisé à faire exécuter les dits travaux jusqu'à concurrence de \$100⁰⁰ cent dollars. *Adopté*

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu d'ajourner la présente session au douzième jour du mois courant à six heures de l'après midi précis en particulier pour amender s'il y a lieu les conditions spécifiées dans le contrat de lumière de rues passé avec la Phoenixian Water and Power Company soit augmenter ou restreindre le nombre de lumière et en changer le prix. *Adopté unaniment*

J. O. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

147/11125

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

Paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session régulière
du conseil municipal de la municipa-
lité de la Pointe-du-Lac tenue le
deuxième jour du mois de février mil
neuf cents trenting au lieu ordinaire
des dites sessions à six heures du
soir telle que ajourné le quatre
février courant 1935. La présente
session étant la continuation
de la session régulière en date
du quatre février pour considérer
tous sujets et en particulier pour
amender s'il y a lieu les condi-
tions spécifiés dans le contrat de
lumière de rue avec la Cham-
pignon Water and Power Company
augmenter, restreindre, le nombre
de plumes ou en changer le
coût furent présent M^r J. Oliva
Maire M^{rs} les Conseillers
Ferdinand Gomeau Truffi Guil-
bert Oseor Rouette Georges Jour-
nier et Welle Jati formant
un quorum sous la prési-
dence de M^r le Maire

La résolution suivante a été adoptée

Attendu que ce conseil
a fait des représentations
auprès de la compagnie
Champignon Water & Power
Co afin d'obtenir des taxes

plus avantageux, que ceux actuellement en force pour les divers services de l'électricité dans la municipalité;

Attendu que la compagnie offre à la municipalité par l'intermédiaire de son représentant, M. Baribeau de remplacer les taux actuels pour l'éclairage des rues, le service domestique, le service commercial par des nouveaux taux qui sont décrits dans la présente résolution.

Il est en conséquence proposé par M. le conseiller A. S. R. Rouette secondé par M. le conseiller Tr. G. Guilbert et résolu unanimement, que le conseil accepte la proposition de la compagnie Shawinigan Water & Power Co.

En date du douze février mil neuf cent trente cinq, au fins de remplacer les différents taux chargés aux clients de la dite compagnie. Dans les limites de cette municipalité, pour les services domestique, commercial et l'usage électrique par les suivants, savoir:

Tarif pour le service domestique

(Le tarif s'applique à l'éclairage, ainsi qu'à l'usage des autres appareils électriques dans une maison privée seulement - Suivant les règlements de la compagnie.)

Une mensualité de service de 33 centins, plus 6 centins par Kwh pour les premiers 30 Kwh consommés par mois, plus 2 1/4 centins par Kwh pour les 170 Kwh suivants consommés par mois, plus 1 1/3 centins par Kwh pour la balance de la consommation pendant le mois.

Exempto - 10% - 10 jours

Paiement minimum mensuel - \$1.00

Tarif pour le SERVICE GÉNÉRAL

Ce tarif s'applique à l'éclairage, ainsi qu'à l'usage des différents appareils électriques ailleurs qu'en une maison privée - Suivant les règlements de la compagnie, -

Une mensualité de service de 33 centins par Kw-a de la demande maximum, par mois, plus 6 centins par Kwh, pour les premières 60 heures d'usage de la demande maximum

par mois, plus $2\frac{1}{4}$ centins
par kWh pour les 65 heures d'u-
sage suivantes de la demande
maximum par mois, plus $1\frac{1}{3}$
centins par kWh pour la balance
de la consommation pendant
le mois.

Demande Minimum Mensuelle - Kila

Escompte - 10% - 10 jours

Paiement minimum mensuel - \$1.00.

Lorsqu'il y aura plus d'un
compteur en service, la somme
de 25 centins par mois sera
chargée pour chaque comp-
teur additionnel.

Éclairage Municipal

Le tarif pour l'éclairage des
rues sera réduit à \$15.⁰⁰ par
année par lampe d'une ca-
pacité de 100 Watts, y compris
l'entretien et le renouvelle-
ment. Le nombre total des
lampes de rues d'une capa-
cité de 100 Watts chacune
devra être d'au moins 15
lampes y compris les deux
lampes actuellement à la
charge du feuvert de St. Joseph,
et à l'avenir le feuvert devra
faire des arrangements avec la
corporation pour le maintien
des dites lampes.

La corporation devra faire installer une lampe entre la dernière et l'avant dernière lampe de rue dans la partie ouest de la municipalité sur la route nationale, vu que la distance entre les deux lampes actuellement installés est trop grande.

La compagnie mettra ses vouchers en force lors de la première lecture des compteurs qui sera faite après le premier mars, 1935,

La corporation autorise la compagnie à faire l'installation immédiate de deux lampes additionnelles qui devront être posés aux endroits qui seront désignés par un représentant du Conseil, avec l'approbation du représentant de la compagnie, ce qui portera à 15 lampes de 100 Watts, le total des lampes de rue installés dans la municipalité y compris les deux lampes du Juvénat qui seront à l'avenir inclus dans le compte mensuel de la compagnie. Acpté

Pointe-du-Lac le 12 douze février mil neuf cent trente cinq

Maire
Joseph Martin Secrétaire trésorier

V copie de la présente résolution annexé au contrat passé le 23 mai 1929 avec la Cie

Voir dans le fasc

12 fev 1935

Communication par le secrétaire d'une
reclamation de Mr Hector Sliu chartier
du Village de la Baie du Febvre pour
la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀ pour dommage subi
a son cheval par le mauvais état
du chemin sur la traverse de Pointe
du Lac a Nicolet; plus \$5⁰⁰/₁₀₀ pour les
frais du procureur du reclamant
Mr Paulo Trahan 220 Nicolet la
dite avis daté le 6 fev. 1935

Mr le conseiller Ferdinand Lomeau
propose appuyé par Mr le conseil-
ler Treffe Guilbert qu'il soit ré-
solu que Mr le maire de notre mu-
nicipalité, soit autorisé a régler
la reclamation faite pour domma-
ge causé par le mauvais état du
chemin sur la traverse de Pointe du Lac
a Nicolet; dommage subi par Mr
Hector Sliu chartier du Village de
la Baie du Febvre, le 23 Janvier
dernier dont reclamation soumise
avec la municipalité St Jean Baptiste
de Nicolet pour la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀
et frais du procureur du reclamant
Paulo Trahan \$5⁰⁰/₁₀₀ Cinq dollars.

Le conseil a l'unanimité considéré
que l'entrepreneur de la traverse Mr
Oliva Guilbert devra être avisé
par Mr le maire qu'il devra être tenu
responsable du tout du réglé-
ment de la dite reclamation
et des frais y encourus.

Adopté unanimement

12 fev 1938

Mr le conseiller Ferdinand Comeau
 propose appuyé par Mr le conseiller
 Askor Rouette que Mr le maire
 devra signer renouvellement, certificat
 avec vérification; Ré: police ass. Fidélité
 No 35448, en faveur du Rec. tres.

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Mellie Côté secondé par Mr le conseil-
 ler Georges Fournier qu'il soit résolu
 de clôturer la session

Adopté

J. O. Langré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fas

A une session régulière du conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Fas tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le quatrième jour de mars 1935 mil neuf cent trentecinq. furent présents.

M. Olype Dugri Maire M. M. les conseillers Ferdinand Pomeau Oscar Rouette Georges Lournier Tréfle Guillbert et Willie Gati formant un Quorum sous la présidence de Mr le Maire

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil

il est proposé par Mr le conseiller Willie Gati appuyé par Mr le conseiller Tréfle Guillbert qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil en date du quatrième jour de février dernier ainsi que celui de son ajournement au douze février dernier soient approuvés. adopté

Correspondances

7^{er} DE Honorable premier ministre accusant réception d'une résolution de ce conseil re L'Essor Chrétien datée le 23 Fev. 1935; affaire extérieure

2^{ur} DE Gutta Percha Rubber

665 St James St. Montreal, daté 1^{er} Mars 1935
 re Boyan's incendie

3^{ème}

Requête

Copie

La Pointe-du-Lac le 4 mars 1935
 A son Honneur le Maire

Et a Messieurs les Conseillers
 Messieurs.

Les enfants
 de cette municipalité
 ont accès sur
 cette patinoir.

J.H.

Je viens respectueusement vous demander de nous venir en aide afin que nous puissions rencontrer les diverses causes par l'entretien de notre patinoir, et vous savez tous que c'est une œuvre qui a pour but de protéger notre jeunesse et les enfants, en leur procurant un amusement sain et honnête. J'espère que vous prendrez notre requête en sérieuse considération, et nous serons heureux de recevoir l'avis que votre conseil jugera bon de nous accorder.

Au nom de tous ces enfants, je vous dis un cordial merci et vous prie de croire à mon religieux dévouement.

Respectueusement vôtre etc.

Leopold Compro's

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Cormier secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit

4 mars 243
1935

résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à réclamer du conseil de la Corporation municipale du comté de Saint-Maurice la somme de \$50.⁰⁰ cinquante dollars étant la somme due pour le coût de l'entretien de la traversée de Pointe-du-Lac à Nicolet pour l'hiver 1934 à 1935

Adopté

Après considération de la requête dont copie ci-devant insérée, faite par Mr l'abbé Leopold Compié Vicaire de cette paroisse

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Roux second par Mr le conseiller Tréffi Guilbert qui soit résolu que la somme de \$10.⁰⁰ dix dollars lui soit accordée pour aide à l'entretien d'un patinoir dont paiement autorisé

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier second par Mr le conseiller Tréffi Guilbert qui il soit résolu de clore la session

Adopté

Al. Desjardins
Joseph Martin secrétaire-trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
 A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le premier jour de Avril mil neuf cent trente cinq furent présent Mr Coliva Diard Maire M.M. les conseillers Napoléon Bouette, Oscar Bouette, Tréphi Guilbert, et Willie Lotti; formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Il est proposé par Mr le conseiller Willie Lotti secondé par Mr le conseiller Tréphi Guilbert qu'il soit résolu que le procès verbal de ce conseil daté du quatre mars dernier soit approuvé.
 adopté

- Communication de correspondances
- 1^{re} Compte de la Chambrigan Water & power Co \$18⁷⁵/₁₀₀ pour le mois de mars dernier
 - 2) Du ministère de l'agriculture par Georges Mahieu daté 12 mars 1935 re: Loi des mauvaises herbes.
 - 3- Lecture d'une lettre des Revs Frères Instruction Chrétienne. Juvénat St Joseph re: entretien route allant à la Station daté d. 1923; et un autre avis du Rev Frère Hipparche adressé au Rev Frère Gilbert Marin daté 29 mars 1935

l'autorisant de payer à notre municipalité un certain montant, comme aide à l'entretien de la route allant à la station, ce paiement non considéré comme une somme due.

4 de Gustave Poisson avocat daté 21 mars dernier re: correspondance entre avocats, pour régler la réclamation Hector Albri de Bai ville pour dommage subi sur la traversée du Pte du Lac à Nicolet

5 de Roméo Harrissitté D.C. re: problème aqueduc; fauchage de nos sources Etc. adressé au maire en date du 26 mars 1935

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que les comptes et dessous spécifiés; présentés verbalement à ce conseil soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à en faire le paiement tels qu'ils sont désignés

1^{er} d'approuver, et autoriser le secrétaire trésorier à payer à la compagnie Shaverigan Water and Power la somme de \$18⁷⁵/₁₀₀ à chaque mois, pour éclairage de rues soit 15 lampes à \$15⁰⁰/₁₀₀ par année; le dit paiement à compter du mois de mars dernier jusqu'à nouvel ordre

2^{ème} d'approuver et de payer à P.H.

1^{er} av. 1935

Marineau pour papeteries achetées
le 08 liv. dernier eniquante pentra .50

3^{me} d'approuver et payer a Donat Du-
pont la somme de \$25.00 vingt cinq
Dollars pour entretien route St
Charles hiver 1934-1935, moins di-
duction faite sur arrrages de ses
taxes municipales \$5.46 + int. 36 int. calc. au 1^{er} mai
et sur cotisation eclair \$13.00 + int. 1.18
Total a deduire \$20.00

Adopté unanimement

Mr le conseiller Mellie Loti pro-
pose appuyé par Mr le conseiller
Treffle Guibbert que la reclama-
tion de \$30.00 pour deux lumieres
de rues situées sur le terrain des
Rue Freres J. L. Fumena et Joseph soit
payable a la fin de decembre de chaque
annee a l'avenir; a l'exception du
paiement de decembre 1935 dont la somme
due sera de (10 mois a 2.50) \$25.00

+ l'installe Fumena
et Joseph

Adopté unanimement

Mr le conseiller Oscar Racette propose ap-
puyé par Mr le conseiller Napoleon
Racette qu'il soit résolu de clore
la session Adopté unanimement

J. C. Dugas Mairi
Joseph Kartun secretaire tresorier

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de la Pointe du Lac

A une session régulière du
Conseil municipal de la mun-
icipalité de la paroisse de
la Pointe du Lac tenue au
lieu et heure ordinaire
des dites sessions le septième
jour du mois de mai mil
neuf cent trente cinq.

Furent présents Mr J. Oliva
Maire M. H. Lesper-
seillers Ferdinand Gorneau
Oscar Rouette et Georges
Fournier formant un quo-
rum sous la présidence de
Mr le Maire ainsi que Mr
Welle Gotti présent;

Il est proposé par Mr le
Conseiller Welle Gotti secondé
par Mr le conseiller Georges
Fournier qu'il soit résolu
que le procès verbal de la
dernière session de ce conseil
daté 1^{er} Avril dernier soit
approuvé. Adopté

Communication de Correspondance
1^{re} De l'unité sanitaire par Dr
à Bassinotte officier médical
daté de 8 Avril 1935.

2^e Compte par Roland Duplissis
pour travaux entrepris & faire

7 mai 1935

le chemin de Front St: Marie Pierre Larivier
\$3.50 et St: propriete Alphonse N. Tri-
panier \$3.65.

Il est propose par Mr le Con-
seiller Oscar Rouette second
par Mr le conseiller Ferdinand
Lomeau qu'il soit resolu
que les comptes ci-dessous
specifiques presentes verba-
lement a le conseil soient ap-
prouves et que le secretaire
tresorier soit autorise a
en faire le paiement
et d'approuver et payer a Mr
Rolph Duplessis la somme
de \$3⁵⁰/₁₀₀ pour entretien le chemin
front ~~du~~ 1934 a 1935 St: propriete Dame
Pierre Larivier; la dite somme
de \$3⁵⁰/₁₀₀ recouvrable par le secre-
taire tresorier de Dame Pierre Larivier
au credit de notre municipalite

2 d'approuver et de payer a Mr
Georges Fournier la somme
de \$6⁰⁰/₁₀₀ pour entretien de notre
part de la route Village des Garceaux
a la charge de notre municipa-
lité
Adopte

Mr le conseiller Willy Cote second
par Mr le conseiller Georges Fournier qui
soit resolu de lors la session
Adopte

Joseph Martin J. O. Dugre Maire
Secreteur tresorier

4 Juin

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le quatrièm jour du mois de Juin mil neuf cent vingt cinq furent présent M. l'élu M. l'élu M. les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Georges Fournier et Tréflil Guilbert et Melle Côté formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire

Il est proposé par Mr le conseiller Melle Côté secondé par Mr le conseiller Tréflil Guilbert qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session du conseil en date du sept mai dernier soit approuvé.

Adopté

Correspondances
 Per de l'union des municipalités de la Province de Québec avisant qu'un congrès spécial sera tenu, à St Hyacinthe le 30 et 31 juillet prochain

2 de la Banque Provinciale et tous d'intérêt

3^e lettre de Maître Bourgeois et Poisson adressée à Mr le Maire datée 15 mai dernier avisant que le procureur de Mr Hector Aliu est prêt à accepter \$10⁰⁰ en règlement de cette affaire
 X 2⁰⁰ pour Maître Bourgeois et Poisson

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Lombeau secondé par Mr le conseiller Georges Fournier qu'il soit résolu d'approuver et payer les comptes présentés verbalement tels que nous spécifions.

1^{er} D'approuver et payer à la caisse populaire de la Pointe du Lac pour six mois d'intérêt sur une balance de billets, étant de \$150⁰⁰/₁₀₀ dont int. au 5 juin 1935 3.75

2^{me} D'approuver et payer au sieur Joseph Trissaric pour achat de papeteries, feuilles rôles d'évaluation. Ete facturié daté 27 mai 1935 de l'imprimerie Formules Provinciales payé par bon de poste par le secrétaire 4.07
 plus frais de transport du C.P.R. à Allouette 10
417

3^e D'approuver et payer à Maître Bourgeois et Poisson la somme d'information par Mr le Maire pour régler réclamation Hector Aliu de la Baie du Febvre 2.00

Après considération d'une pétition de Mr Ferdinand Lombeau sollicitant ce conseil de bien vouloir

11 Juin

le remplacer comme estimateur de notre municipalité pour faire le rôle d'évaluation.

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu d'accepter la résignation de Mr Ferdinand Combeau et que Mr Lucas Bolduc soit désigné et nommé estimateur de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac en remplacement de Mr Ferdinand Combeau.

adopté
Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Combeau secondé par Mr le conseiller Napoléon Rouette qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à Mr Oliva Guilbert la somme de 38⁰⁰/₁₀₀ trent-huit piastres en règlement de la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀ cette dernière somme étant le coût de l'entre-tretien de la traversée de Pointe du Lac à Nicolet hiver 1934-1935.

La présente autorisation est valable que au cas où l'entrepreneur Mr Oliva Guilbert consentira à accepter la dite somme de \$38⁰⁰/₁₀₀ comme parfait règlement du coût de l'entretien de la Traversée. Les \$12⁰⁰/₁₀₀ de réduction sur le coût de l'entreprise ayant été occasionnée pour

4 juin

régler la réclamation conjointe
 contre les municipalités de
 Pointe-du-hac et de Nicolet
 pour dommage subit par Mr
 Hector Alie, habitant du village
 de la Baie du Febvre; dont la
 réclamation par son procureur
 Maître Paul A. Trahan datée
 à Nicolet le 6 Février 1935

adopté
 Il est proposé par Mr le con-
 seiller Wellin Gotsi secondé par Mr
 le conseiller Triffli Guilbert qui
 soit résolu de clore la session
 adopté

J. O. Dugré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de
 la Pointe du hac
 A une session spéciale du
 conseil municipal de la mu-
 nicipalité de la paroisse
 de la Pointe-du-hac tenue
 au lieu et heure ordinaire
 des sessions du conseil le quin-
 zième jour de juin mil neuf
 cent trente cinq. Telle que
 convoquée par le secrétaire
 trésorier le douze juin sou-
 rant pour considérer et
 délibérer sur le mérite d'un
 avis de Mr Oliva Guilbert

par son avocat Mr Hormisdas Garipey réclamant la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀ cinquante piastres; d'ici le 18 juin pour entretien de la traversée de Pont du Lac à Ticolet hier 1934-35. furent présent Mr J. Oliva Dugri maire M. M. les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Georges Fournier Treffi Guilbert et Willie Côté formant un jury sous la présidence de Mr le maire.

Le secrétaire trésorier déclare que l'offre de \$38⁰⁰/₁₀₀ fait par le conseil le 4 juin cour. de Mr Oliva Guilbert re: entretien de la traversée a été refusé.

Lecture de la lettre réclamation de la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀ en faveur de Mr Oliva Guilbert par Hormisdas Garipey av. daté 10 juin cour. re: entretien de la traversée.

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Comeau secondé par Mr le conseiller Willie Côté qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer à l'avocat Hormisdas Garipey la somme de \$50⁰⁰/₁₀₀ cinquante dollars en paiement de sa réclamation.

daté 10 Juin 1935, en faveur
 de Mr Olyvia Guilbert pour entre-
 tien de la traversée de Pointe du
 Lac à Nicolet au cours de la sai-
 son 1934-1935. et le secrétaire,
 trésorier est aussi autorisé
 à payer à l'avocat Paula
 Trahan de Nicolet la somme
 de \$5.00 en paiement de réclamation
 Hector Abie du Village de la Voie
 au Febvre dont avis daté le 7 Janvier
 1935

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Georges Fournier secondé par Mr
 le conseiller Trépié Guilbert
 qu'il soit résolu de clore la
 session

Adopté

J. O. Dugré Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

2 Juill 1935 255

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

A une session générale du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le deuxième jour de juillet mil neuf cent trente cinq furent présent Mr J. Oliva Degré maire M M les conseillers Ferdinand Comeau Napoléon Rouette Oscar Rouette Yrffli Guilbert et Welle Coti formant un quorum sous la présidence de Mr le maire

Il est proposé par Mr le conseiller Welle Coti secondé par Mr le conseiller Yrffli Guilbert qu'il soit résolu que le procès verbal de notre session du conseil daté le 4 Juin et celui de notre session spéciale daté 15 Juin soient adoptés
communication de correspondances
1^{re} Reclamation du pont St Maurice
re cotisation année 1935 par
Eval \$194.719.00 a 30^e par \$1000 = 58.42

- 2 de J. Alb Rouette pour 9 mois ouverture et fermeture du courant électrique
\$ 37.50
- 3 de M. P. D. Bouchard de l'union des Municipalités de la province ri.

2 juil.

Congrès spécial lequel aura lieu à Ste H Yacynthu les 30 & 31 juillet prochain.

4 Résolution du conseil du comté St Maurice daté 12 juin 1935 avouant que le rôle d'évaluation doivent être fait à la valeur réel. Et le dit rôle transmis au conseil du comté avant le 2^{ème} mercredi de Septembre.

Mr le conseiller Oscar Rouette propose appuyé par Mr le conseiller Napoleon Rouette qu'il soit résolu d'approuver et de payer les comptes si après spécifiés —
 et d'approuver et payer la réclamation du conseil du comté de St Maurice pour cotisation de l'année 1935 sur total \$194 719.00 à 30^c par 100⁰⁰ = \$58.42
 le coût de l'unité sanitaire compris

2 d'approuver et payer à l'Albert Rouette pour ouvrir le poteau au courant Electric 9 mois à \$5.00 par an = \$3⁷⁵
 le secrétaire trésorier est autorisé à payer ces deux dits comptes

adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Cormeau secondé par Mr le conseiller Nellie Loti qu'il soit résolu

de clare la session.

Adopté

J. D. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac

A une session régulière
du conseil municipal de la mu-
nicipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac tenue au lieu
ordinaire des dites session le
vingt-cinq jour d'août mil
neuf cent trente cinq à sept heure
du soir. Se sont présents Mr
J. Oliva Dugré Maire. M. les
conseillers Ferdinand Lorneau
Oscar Rouette et Georges Fournier
formant un quorum sous
la présidence de Mr le Maire

Après communication des mi-
nutes du procès verbal de notre
dernière session

Mr le conseiller Georges Fournier
Propose appuyé par Mr le
conseiller Ferdinand Lorneau
qu'il soit résolu d'approuver
le procès verbal de la dernière
session de ce conseil par le
deux juillet dernier

Adopté

Correspondance. 1^{re} Reclamation du
Gouvernement Prov. re compte fonds ba-
tissés &uris daté 2 juill 1935 pour
année commençant 1^{er} juillet 1935
la somme de \$ 12.00

2) De la Bell Telephone Company of Canada
daté 9 juill. sollicitant notre consen-
tement à l'installation de nouveaux
 poteaux a leur réseau téléphonique
par G. Jerome Gerant 3^e écrivain

3) Réception du Gouvernement Provincial
par l'entremise de Mr J. A. Frigon
(M.P.P. un chèque pour la somme)
de \$250⁰⁰/₁₀₀ en paiement d'un contrat
accordé a Mr le Maire Dugri
pour certain travaux dans notre
municipalité

Il est proposé par Mr le conseiller
Oscar Rouelle secondé par Mr
le conseiller Georges Lournier
que la demande de la Bell Telephone
Company of Canada fait par Mr
G. Jerome Gerant 3^e écrivain en date
du (9) Neuf juillet dernier lui soit
accordé pour ce qui concerne notre
municipalité. Ce permis d'ac-
cord de poteaux au réseau té-
léphonique est accordé a con-
dition que notre municipa-
lité soit exempté de toute
responsabilité pouvant résul-
ter de l'exécution des dits

qu'il soit résolu
par
J.C.P.

copie de la copie
adressée à Jerome

travaux fait par la Bell Telephone Company of Canada.

Il est proposé par Mr le conseiller Ferdinand Lorneau secondé par Mr le conseiller Oscar Rouille qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à payer en transmettant à Mr le Maire J. O. Dupri un chèque portant No 61959 Payable B.C. Nat., pour la somme de \$250⁰⁰/₁₀₀ deux cents cinquante dollars lequel chèque sera comme octroi au département de la Colonisation de la Province de Québec, payable à la municipalité du Village de la Pointe-du-Lac pour travaux de voirie exécutés sous l'ordre et direction de Mr le Maire. La remise du dit chèque à Mr le Maire est faite au fin qu'il règle les sommes dues aux intéressés à la liste de paie des dit travaux.

2^{me}

Le secrétaire trésorier est aussi par la présente autorisé à payer à Antonio Girard la somme de \$1⁰⁰/₁₀₀ pour fauchage des routes de la municipalité.

3^{me}

De payer au secrétaire trésorier pour timbre poste et accis \$2.50

4

De payer au Trésorier de la Province pour fonds balais et papiers; pour

sept 1935

l'année commençant le 1^{er} juillet
1935 la somme de douze dollars \$12.00

- 5 Approbation du paiement fait à
Grégoire Biron le 5 juill. dernier 2.50
- Le secrétaire trésorier est autorisé
à payer les sommes telles qu'ici-haut
inscrites Adopté unaniment

Il est proposé par Mr le conseil-
ler Georges Fournier secondé
par Mr le conseiller Oscar Rouette
qu'il soit résolu de clore la session

Adopté
J. O. Dupré Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac

A une session générale du conseil
municipal de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-du-Lac
tenue au lieu et heure or-
dinaire des dites sessions le
troisième jour de Septem-
bre (1935) mil neuf cent trente
cinq pour considérer tout affaire
relatives l'intérêt de notre
municipalité et en particu-
lier faire l'examen la révision
et l'homologation du rôle
d'évaluation de notre susdite
municipalité tel que annoncé
par avis public en date du
trentième jour de juillet
dernier furent présents Mr
J. Oliva, Maire MM.
les conseillers Ferdinand Pomeau
Oscar Roux, Georges Fournier,
Frefli Guilbert et Welle
Côté formant un quorum
sous la présidence de Mr le
Maire.

Après lecture des minu-
tes du procès verbal de notre
dernière session Mr le conseiller
Frefli Guilbert propose approu-
vé par Mr le conseiller Welle
Côté qu'il soit résolu que
le procès verbal de notre der-
nière session en date du

15) cinq cout soit approuvé
adopté

Correspondance 1^{re} de la sécurité
médicale au district des shiérés
en date du huit cout ré: sous
gratis par les medisins eux indigents

Il est proposé par Mr le conseiller
Georges Fournier, secondé par
Mr le conseiller Ferdinand Comen
qu'il soit résolu de procéder
à l'examen et à la révision
du rôle d'évaluation de notre
municipalité conformément
aux articles 654 et 663 lequel
rôle a été préparé par les estima-
teurs de notre municipalité
et déposé au bureau du secre-
taire trisarié le 29 juillet
dernier adopté unanimement

No. 1 Cad. Mr Jean Baptiste Fortier a acquis
de Mr Yeffli Guilbert Parti du
Numero Cadastre 82 66 perchus dont
terrain évalué à \$200.00 et construc-
tion 600.00. Total \$800.00. donc
construit à Mr Yeffli Guilbert
le dit numero et le total de \$800.00

Il est proposé par Mr le con-
seiller Ferdinand Comen
secondé par Mr le conseiller
Oscar Rouette qu'il soit réso-
lu que le rôle d'évaluation
de notre municipalité tel

que révisé et corrigé soit homologué
adopté unanimement

Tous les poussigni J. O. Auger
maire et Joseph Martin secrétaire
trésorier certifions par les pré-
sents dans nos serments d'of-
fice que le troisième jour
de septembre 1935, mil neuf cent
trente cinq le dit rôle d'éva-
luation a été pris en consi-
dération par le conseil mu-
nicipal de cette municipalité
à une session régulière et
homologué avec un amen-
dement

J. O. Auger Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

M. le conseiller Ferdinand Lomeau
donne avis de motion que à la
prochaine session régulière
du conseil il sera passé
un règlement fixant le taux
par cent piastres d'évaluation
devant être imposé sur tous
les biens fonds imposables
de notre municipalité.
Pour faire le rôle général
de perception pour l'année
1936, mil neuf cent trente six
pour pourvoir au coût de
l'administration, au coût
de la lumière de rues ainsi
qu'à l'amortissement ou le paye-
ment complet de la Balance de la

3 Sept

dette contractée pour payer le
coût de la route nationale.

Il est proposé par Mr le Conseil
leur Oscar Rouette second par
Mr le conseiller Georges Fournier
qu'il soit résolu
que les comptes produits
verbalement ou par écrit
à notre présente session
soient approuvés tels
qu'ils sont spécifiés et que
le secrétaire trésorier soit
autorisé à en faire le
paiement.

1^{re} De payer pour transport des estimateurs
pour faire le rôle d'évaluation

A Mr Philippe Dugri \$ 1.75

A Mr Lucas Bolduc 2.00

2^e De payer au secrétaire trésorier
pour confection du rôle d'évaluation
fait par les estimateurs \$ 800

Mr le conseiller Welthe Côté
propose appuyé par Mr le
conseiller Georges Fournier
qu'il soit résolu que Mr
l'inspecteur Noy Dufresne;
ou, à son absence Mr Arsime
Blais soit autorisé de bien vou-
loir faire la division des parts
de chemins de chaque propriétaire

sur une partie de la route nationale
de chez Docteur Rodrigue Dugri inclus
à aller chez Mr Hector Bastarache
inclus; le dit inspecteur devra
requirir l'aide si nécessaire

adopté
Il est proposé par Mr le conseiller
Truffi Guilbert secondé par Mr
le conseiller Willie Esti qui il
soit résolu de le lire la session
adopté

J. Dugri Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

serment

Je soussigné Philippe Dugri
ayant été nommé inspecteur
agraire de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-
du-hac jure solennellement
que je remplirai cette
charge avec justice
et éci au meilleur de mon
jugement et de ma capaci-
té, ainsi que Dieu me port
en aide

assermenté à la Philippe Dugri
Pointe du hac le

vingtième jour de septembre

mil neuf cent trent cinq

Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-hac

Une session régulière
du conseil municipal de la mu-
nicipalité de la paroisse de la
Pointe-du-hac tenue au
lieu et heure ordinaire
des dites sessions le septième
jour du mois de octobre mil
neuf cent vingt cinq.

Étaient présent Mr J. Oliva
Mayor, M^r les conseil-
lers Ferdinand Cormier
Napoleon Rouette Oscar Rouette
Georges Fournier, Stepli
Gybelbert et Nellie Côté
formant un quorum sous
la présidence de Mr le Mayor.

Après communication des
minutes du procès verbal de
la dernière session de ce con-
seil Mr le conseiller Nellie
Côté propose appuyé par
Mr le conseiller Stepli Gybel-
bert qu'il soit résolu que
le dit procès verbal daté du
trois septembre dernier soit
approuvé. Adopté.

Communication de correspondances
de Mr Sec. Demerles Sous Sec-
taire de la Province informant
le conseil que le vingt six juillet

7 oct 1935

1935 l'admission de Georges Hélie a été autorisée à l'Hôpital de St Michel Archange, et demandant qu'il sera le coût de la pension exigée par les intéressés

2 Du département du secrétaire provincial daté 10 sept. 1935 avisant que l'hospitalisation à l'Hôpital St Joseph est réduite à 6⁴ par jour, de \$1.00 qu'elle était avant

Il est proposé par Mr le conseiller Georges Fournier second par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu d'approuver le paiement de ce qui suit:

pr Au secrétaire trésorier Jos Martin pour neuf mois de 1935 la somme de quatre cents quatre ⁷⁵/₁₀₀ \$ 48⁷⁵/₁₀₀

2 de Pd au sec. tris pour facture 17 sept 1935 de la Imprimerie Formules provinciales la somme de \$ 1.23

laquelle somme a été payée par le sec. tris pour liste Electeurs Ble. d'Am. adopté

Budget approximatif des revenus et des dépenses pour faire le rôle de perception général pour l'année 1936 mil neuf cent trente six

Revenus

Sur \$192,719.00 d'évaluation des biens imposables de notre municipalité à 0.25 par \$100.00 =
 \$ 481 ⁸⁰/₁₀₀

Depenses approximatives
 Bile. sur bfflet du affaires popu-
 laire de la Pointe du lac \$ 150.00
 administration, sol, inf. Etc 130.00
 Conseil Compé St Maurice 58.00
 Juris Fonds Babilis 12.00
 Entretien Chemins 90.00
 Diners Eclairage, Chauffage, assistance Pub. 41.80
 \$ 481.80

Revenus sur biens imposables
 qui sont l'article 694 parag 2.
 pour l'anné de reus Evaluation
 \$20,000 ⁰⁰/₁₀₀ + biens imposables \$192,719.00 =
 212,719 ⁰⁰/₁₀₀ a 10 centins par cent
 dollars = \$ 212 ⁷¹/₁₀₀

Depenses re: Article 694 Parag 2
 pour l'anné de reus 12 mois
 a \$18 ⁷⁵/₁₀₀ = \$225 ⁰⁰/₁₀₀ - re: 2 lumiere
 des Trésor. C. a \$15.00 = \$30.00 =
 \$195 ⁰⁰/₁₀₀ + \$17.71 cout de colaire du
 secretair trésorier pour la part de
 la cité lumiere = \$212.71

Apris lecture de l'avis de motion
 donné par ce conseil en date du trois
 septembre re: règlement pour l'im-
 position de la taxe générale an-
 nuelle pour 1936 mil neuf cent
 trent six.

4 oct 1935

269

Il est proposé par Mr le conseiller
Terrien et Cornuau secondé par
Mr le conseiller Napoléon Roude
qu'il soit résolu que le règle-
ment ci-après inséré fixant
les taxes pour imposer la taxe
annuelle pour faire le rôle
général de perception pour
l'année (1936) mil neuf cent
trente six soit passé et
statué. Adopté unanimement

REGLEMENT N° 33

Vingt trois

Après considération d'un budget
approximatif pour l'année 1936
mil neuf cent trente six

Qu'il soit ordonné et
statué par règlement de
ce conseil ce qui suit: ^{Savoir}
Que pour prélever la somme
de (\$481.80) quatre cent quatre vingt
une piastres et quatre vingt
centins, que le taux devant être
imposé sur tous les biens
fonds imposables de la munici-
palité de la paroisse de la Pointe
du Lac soit fixé à la somme
de (\$25) vingt cinq centins par cent
dollars d'évaluation pour
poursuivre à l'administration
générale de la municipa-
lité et pour payer une
balance de billets au C. C. la caisse
populaire de la Pointe au Lac au
montant de \$150.00 cent cinquante dollars

14
7 ~~Sept~~ 1935

cette balance de billets étant la balance due en paiement de la dette contractée envers le Gouvernement provincial pour confection de la route nationale.

Gene Que pour prélever la somme de \$212.75 Deux cent deux Dollars et soixante et onze centimes pour éclairage de rues que le taxa devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité, et sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité, qui sous l'article 694 paragraphe 2, pour lumière de rues soit fixée à la somme de \$101 six centimes par cent dollars d'évaluation pour pouvoir au coût de l'électricité pour éclairage de rues etc. dans les occasions ce règlement deviendra en force quinze jours après publication relevant la loi.

J. O'Grady Maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Il est proposé par Mr le conseiller Wellde Côté secondé par Mr le conseiller Truffli Guellbert qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier devra commencer à charger et faire payer l'intérêt pour les taxes de l'année 1936 que du 1^{er} Janvier 1936 quelque soit la date de l'avis de la confection du rôle de perception adépti

4 nov. 1935

Il est proposé par Mr le conseiller
 Georges Fournier secondé par
 Mr le conseiller Yreffi Guilbert
 qu'il soit résolu de clure
 la session. Adopté

O. Dugré Maire
 Joseph Martin Secrétaire Trésorier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac

A une session générale du
 conseil municipal de la muni-
 cipalité de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac tenue au lieu
 ordinaire des dites sessions
 le quatrième jour de novembre
 mil neuf cent trente cinq

Se sont présentés Mr O. Dugré
 Maire, M. les conseillers
 Ferdinand Gouneau, Napoléon
 Rouette, Oscar Rouette, Yreffi
 Guilbert et Nellie Côté formant
 un quorum pour la pré-
 sidence de Mr le Maire

Après communication des
 minutes du procès verbal
 de notre dernière session
 il est proposé par Mr le conseiller
 Nellie Côté secondé par Mr
 le conseiller Yreffi Guilbert qu'il
 soit résolu que le procès verbal de la
 dernière session de ce conseil

en date du sept octobre dernier
soit approuvé adopté

Communication de correspondance
Compte de M. M. Blais inspecteur le grain.

Il est proposé par Mr le conseiller
Oscar Rouette secondé par Mr le
conseiller Napoléon Rouette
qu'il soit résolu que le secré-
taire trésorier soit autorisé à
payer ce qui suit

1^o à la Caisse Populaire de la
Pointe du Lac la somme de
\$3.75 pour intérêt dû le 5 Dec. sur Blé
d'un billet 150.00 à 5%

2^o au secrétaire trésorier pour facture
datée 13 oct. de l'imprimerie de Form. Prov.
achat blancs de vert, feuille rôle perception, et
feuilles lin. blanc Etc 2.25
et pour bois & chauffage et entretien
de la salle publique à l'usage du conseil
annuel 1935 6.00
8.25

3^o au sacriste M. Orela Rouette pour
service d'électricité à l'usage
du conseil annuel 1935 3.00

4^o à Auguste Rouette 1/2 journée de
charroirage de gravier dans la route
& chemin public 1.00

5^o A M. Arsené Blais inspecteur
pour tirage de lignes dormant les 2.75

4 NOV-1935

parts de chemin aux propriétaires de
chez N. Bastarach et chez M. Comen

6 a Mr Ferdinand Comen comm. aid
a la division des dites parts 275
preparation palette d'indication 125
Adopté 400

Mr le conseiller Ferdinand Comen
propose appuyé par Mr le con-
seiller Willy Gotti qu'il soit
résolu que Mr Gast. Rouette
soit nommé au même salaire
vérificateur des comptes de notre
municipalité soit \$15.00

le secrétaire est autorisé a
lui en faire le paiement
Adopté

En conformité avec l'article
du code municipal 721, le secrétaire
re présente au conseil un état des
arrivages des paiements muni-
cipal a notre separation

année d'arr	Nom & pronon	profession	Cadastre	Eval.	Arrivages de taxes int
3	Biron J Bte	peintre			\$.37 3
2	Bouisson Dr Edmond	dentiste		2500	20.75
2	Bourgeois Georges		Parti 1114 115	5100	42.33
3	Bouffais Nestor	rentier		700	9.56
1	Benois Ernest	arch		1450	6.09
4	Duplessis Vm Thomas			275	5.05
3	Garcia Rodolphe	menuisier		1150	15.30
4	Meloni Thom W	agent		400	7.82
3	Pagnin Eugén	menuisier		350	4.66
1	Lesieur Jean	rentier		875	3.68
1	Rouette Ch Edmond			230	.97
1	Brochu Ernest			500	2.10
1	Héli Alphon	Boul.		1500	6.30

Après examen des arrerages ci-haut inscrits figurant au livre de perception pour l'année 1935 Mr le conseiller Nellie Côté propose appuyé par Mr le conseiller L'Épifane Guilbert qu'il soit résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à donner avis aux dites personnes devant des arrerages de taxes municipales qui crist avec regret que le conseil se trouve dans l'obligation de transmettre leur comptes à un avocat pour en faire la collection ou au conseil du ponté de St Maurice pour en faire vendre les propriétés. A moins que ces dits arrerages ne soient réglés d'ici au premier décembre 1935 mil neuf cent trente cinq. Le secrétaire trésorier devra attendre une ordonnance du conseil avant de faire vendre les dites propriétés adopté unanimement

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Robette secondé par Mr le conseiller Ferdinand Cormeau que le secrétaire trésorier devra payer les sommes d'argent tel que pour spécifier
 1^{er} de payer de caisse à caisse la somme de 34^{fr} + int. 3^e pour payer cette somme apparaissant au livre de perception au nom de Sts Biron adopté 40

Il est proposé par Mr le conseiller Oscar Rouette secondé par Mr le conseiller Truffi Guilbert qu'il soit résolu que Mr Ferdinand Combeau soit autorisé à acheter un extincteur 2 tonnes, une hache, un muscaneau tout pour servir comme protection contre les incendies. Adopté.

Mr le conseiller Truffi Guilbert propose secondé par Mr le conseiller Oscar Rouette qu'il soit résolu que Mr Ferdinand Combeau soit désigné et nommé chef d'incendie pour notre municipalité, et que Mr Thomas Dugri soit désigné chef de pompier agissant sous les ordres du chef des incendies, avec salaire fixé raisonnable par le conseil. Adopté.

Mr le conseiller Welli Potti propose appuyé par Mr le conseiller Ferdinand Combeau qu'il soit résolu de clare la session.

Adopté.
J. Dugri Maire
Joseph Mallin secrétaire trésorier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac, tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le deuxième jour du mois de Décembre mil neuf cent trente cinq furent présents: M. J. Oliva maire, M. M. les conseillers: Ferdinand Comeau Oscar Rouette, Georges Fournier et Trefflé Guilbert formant un quorum sous la présidence de M. le maire.

Après communication des minutes du procès verbal de la dernière session de ce conseil, M. le conseiller Trefflé Guilbert propose appuyé par M. le conseiller Georges Fournier que le procès verbal de la dernière session de ce conseil en date du quatre novembre dernier soit approuvé. adoptée.

Répartition des parts de chemins et clôtures de front de chez M. Hector Bastarache cadastre 59-60 à chez Napoléon Dupont cadastre 91 tel que ordonné par ce conseil et dont avis public a été publié avisant les intéressés conformément à la loi.

Noms	Cadastre	Parts	Noms	Cadastre	Parts
Hector Bastarache	59-60	95	Tessier dame J. A.	63	180
Oliva Guilbert	62-63	319	Godbout J. Bapt	63	160
Arthur St-Pierre	63	40	Tessier dame J. A.	63	790
Trudel J. A.	63	180	Rouette Trefflé	64	295

Noms	cadastre	Pieds	Pees	Noms	cadastre	Pieds	Pees
Paguin dame Lybra	63	250		Biron Adolphe		69	6
Dufresne succ Arthur	65	7		Houette Charles	267	51	6
Baptist Carl	65	34	6	Corp. Episcopale 3 ^{er} R	71	94	
Lobis dame Ralph	65	33	6	Bisson Joseph	67	144	6
Gagnon Albert	65	79	6	Ernest Benoinconst	71	76	6
Paguin rue Lybra	65	98		E. L. Houle	91	60	
Kenneth J. H.	65	48	6	J. O. Lacouriere	71	60	
Paguin dame Lybra	65	152	6	Keanez Theophilus	91	35	
Academie de la Salle	65	172	6	E. O. Lacouriere	71	67	
Guilbert Oliva		76	6	Duplessis rue Thomas	91	32	
Anderson	67	57		Benoit Thomas	91	30	6
Baptist Carl	67	57		E. O. Lacouriere	71	50	6
Guilbert Oliva		177		Paguin Eugene	91	20	6
Louise L. P.	67	120		Bolduc Lucas	91	24	
Labies succ J. M.	67	76		E. O. Lacouriere	71	26	6
Guilbert Oliva		114		Biron Adolphe		37	6
Lajoie Francois	67	38		Dugre de Rodrigue	71	32	
Bisson Joseph	67	75	6	Biron Adolphe		12	
Guilbert Oliva		168	6	Comeau Ferdinand	77	30	6
Trepanier Alphonse	67	93		Dupont Napoleon	91	33	6
Guilbert Oliva		68	6				
Guilbert Hermenegile	68	371	6				
Riviere dame Pierre	71	221					
Guilbert Oliva		235					
Biron Adolphe		25	6				
Dufresne Roi	70	130					
Trepanier Alph. M.	71	104	6				
Mawingam waterco		25					
Dufresne Roi	70	278	6				
Biron Adolphe		253	6				
Dugre P.		74	6				

Il est propose par M. le conseiller Treffe Guilbert seconde par M. le conseiller Georges Gouvier que la repartition ci-dessus inscrite des

2 Dec 1935

quant les parts de clôtures et chemins des propriétés
taires, tels que ci-haut désignés soit homologués
par ce conseil tel que présentement inscri-
tes au livre des délibérations

adopté

M. le conseiller Oscar Rouette propose, secondé par
M. le conseiller Ferdinand Comeau, qu'il
soit fait par le secrétaire, trois fois
par an, un paiement de 0.25 par tête, soit approuvé.
Le dit paiement de \$0 payable au secré-
taire-trésorier.

adopté

M. Le conseiller Oscar Rouette propose ap-
prouvé par le conseiller Georges Fournier
qu'il soit résolu de clore session

adopté

Joseph Martin Mair,
Joseph Martin secrétaire-trésorier

Je soussigné *Joseph Martin* ayant été
nommé secrétaire de l'élection des conseil-
lers de la municipalité de la paroisse
de La Pointe-du-Lac, ayant lieu ce huitième
jour de janvier mil neuf cent trente-
six, jure solennellement que je remplirai
cette charge avec honnêteté et fidélité au
meilleur de mon jugement et de ma capa-
cité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant
moi à Pointe-du-Lac,
ce *08* du
mois de janvier mil
neuf cent trente-six.

Joseph Martin

8 Janv 1932 279

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac,

Qu'une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de La Pointe-du-Lac, tenue à la salle publique de la dite municipalité, le huitième jour de Janvier mil neuf cent trente six à dix heures du matin, telle que annoncée par un avis public en date du trois Décembre dernier, pour faire l'élection, mettre en nomination et faire l'élection si nécessaire de trois conseillers municipaux en remplacement de M. M. Treffle Guilbert, Hellié Côté et Napoléon Rouette sortant de charge et dont le terme d'office est expiré

M. G. Philippe Dugre cultivateur de cette municipalité ayant été nommé secrétaire de l'élection pour aider à remplir cette charge.

Le Jos Martin étant de droit président de la présente élection est présent et requiert les électeurs présents à faire le choix des candidats pour remplacer les trois conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être fait par écrit au président de l'élection.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac (le village) M^r Hellié Côté forgeron de cette paroisse.

ont signé le bulletin de présents

tion, Messieurs Hercule Biron
rentier et Thiodé Garceau rentier.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de conseiller de la mu-
nicipalité de la paroisse de la Pointe
du Lac (le village) Mr Napoléon Rouette
menuisier de cette paroisse.

ont signé le bulletin de présen-
tation Messieurs Hercule Biron
et Thiodé Garceau rentiers.

Il a été présenté comme candidat
à la charge de conseiller de la mu-
nicipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac (le village) Mr Truffli
Guilbert rentier de cette paroisse.

ont signé le bulletin de présen-
tation Messieurs Hercule Biron
rentier et Thiodé Garceau rentier.

Sur présentation des candidats
présentés à la charge de conseil-
ler de la municipalité de la
paroisse de la Pointe-du-Lac (le village).

Il a été dument mis en nomi-
nation Messieurs Welleu
Coti Jarquron, Napoléon Rouette
menuisier, et Truffli Guilbert
rentier.

Advenant qu'il n'est écoulé
deux heures depuis l'ouverture
de l'assemblée pour la no-
mination des candidats.

8 Janv 1936

281

a la charge de conseillers, et
qu'il a été présenté que le nom
bre de candidats voulu pour rem-
plir les places vacantes a la
formation du conseil de la mu-
nicipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac le village.

Le Joseph Martin, président
de l'élection proclamé élu
par acclamation.

Mr Welly Loti Forgeron
Mr Napoléon Rouette, municipal
Mr Tréffli Guilbert, municipal
tous trois de cette municipalité
élus par acclamation con-
seillers de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac
(le village).

Joseph Martin
Président de l'élection

Je Tréffli Guilbert, Napoléon Rouette
Welly Loti ayant été élu con-
seiller du conseil municipal de la municipa-
lité de la paroisse de la Pointe du Lac
jure solennellement que je rem-
plirai avec honnêteté et fidélité
les devoirs de cette charge au meil-
leur de mon jugement et de ma ca-
pacité. Ainsi qu'il m'est en aide
Assurément par devant moi Tréffli Guilbert
a la Pointe du Lac et Napoléon Rouette
et unimifour de Janvier mil neuf cent trente six
Welly Loti
secretaire trésorier

Le Geo Ant. Rouette ayant été nommé
 vérificateur des comptes de la corpo-
 ration municipale de la municipa-
 lité de la paroisse de la Pointe-
 du-Lac, jure solennellement
 que je remplirai avec honnê-
 teté et fidélité les devoirs de
 cette charge au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté devant moi

à la Pointe-du-Lac ce vingt

deuxième jour de

Janvier mil neuf cent

vingt six

Joseph Martin
 Secrétaire trésorier

Geo Ant. Rouette

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de la
Pointe-au-Lac

A une session régulière du conseil
municipal de la municipalité de
la paroisse de la Pointe au Lac
tenue au lieu et heures ordi-
naires des dites sessions le
troisième jour du mois de février
(1936) mil neuf cent trente six
pour prendre en considération tout
ce qui se présente dans l'intérêt de notre
municipalité et en particulier
la reddition des comptes du
secrétaire trésorier; et faire
l'examen, la révision et l'ho-
mologation du rôle seigneurial
conformément aux dispositions
de la loi abolissant les rentes
seigneuriales 25-26 Geo. V Cha-
pître 82 et dont avis public a
été publié en date du 30 novem-
bre dernier 1935 - furent présents
M. Coliva Dughi maire
M.M. les conseillers Ferdinand
Combeau, Napoléon Rouette, Tre-
ffli Guilbert, et Welle Gôté
formant un quorum sous
la présidence de M. le maire

Après communication des
minutes du procès verbal de
notre dernière session M.
Welle Gôté propose approuvé
par M. Treffli Guilbert que

le dit procès verbal en date
du deux décembre dernier
soit approuvé

Adopté
Rapport d'élection des conseillers
dont copie inscrite à Page 288
du présent livre des délibérations

Demande par Mr Eugène Paquin de
bien vouloir lui l'attendre jusqu'au
printemps pour le paiement de
ses arriérés de taxes

Compte de Mr B. Lorange 12.85
de M. Arsène Blais 1.00

Circulari du syndicat Rachat
rentes seigneuriales date 24 Janv.
1936 par Mr R. Forest secrétaire.

Submission au conseil par le
secrétaire trésorier de l'état des
comptes de notre municipalité
pour l'année fiscale 1935 lesquels
ont été vérifiés par Mr Geo.
Ant. Rouette vérificateur auto-
rise

Après examen des recettes
et déboursés: Revenus; et
dépenses Actif & Passif
pour l'année 1935.
Il est proposé par
Mr le conseiller Ferdinand
Lorneau, secondé par Mr

Le conseiller Napoleon Rouette
 qu'il soit resolu que les comptes
 de notre corporation municipale
 tels que inserits au livre de
 caisse dans la reddition des comptes
 pour l'annee (1935) ont au total
 trente cinq cents approuves
 par ce conseil

adopté

Il est propose par Mr le con-
 seiller Griffi Guilbert
 second par Mr le conseiller
 Welle Cote qu'il soit reso-
 lu d'approuver les comptes
 et apres specifications presentes
 verbalement ou par écrit
 et que le secretaire tresorier soit
 autorise a en faire le paiement
 et d'approuver et payer a Mr
 J. B. Theranger pour 1 extenseur
 \$10.00, 1 charge .35, 1 hachoir Pogue
 2.50 total douze ⁸⁵/₁₀₀ Dollars 12.85
 dont factures date 29 Nov 1935

2. D'approuver et de Payer de caisse
 a la caisse 75% sur evaluation
 de \$4700.00 taxes a 35% pour franchise
 accordi par cette municipalite a
 la shawinigan Water and Power
 Co la somme de 12.34
 dont entree fait le 25 Janv. 1936

3. D'approuver et de Payer a la caisse
 populaire de la Pointe du Lac pour
 solde d'un billet passif par notre mun.

cipaliti en règlement au coût
de notre part de la construction de la
route National, au gouverne-
ment provincial Cent cinquante
Dollars 150⁰⁰ plus l'intérêt sur
cette somme depuis le 5 Dec.
1935 - 1²⁵/₁₀₀ total Cent cinquante et un
Dollars et vingt cinq centimes \$151²⁵/₁₀₀

4- d'approuver et payer à Arthur
Opinard Agent Prim assurance
Fidélité des secretaires desariis
la somme de Dix Dollars 10.00
la dite assurance de la Providence
Ep pour la somme de 2000⁰⁰, étant
jugé suffisante par ce conseil
Mr le Maire est autorisé à
en signer le certificat de renou-
vellement

5 d'approuver et payer à Arsime
Blais insp. mun pour voyage de
plainte par Grenier Pte \$ 1.00

5 d'approuver de payer pour se charger
muni de charbon de bois de la
A. Mr Benoit Paquin 3.75

7 A Mr Ch. Eug. Béron 6.25

8 A Mr Philippe Girard 3.75

9 d'approuver et payer au secteur
Métier pour timbre poste & acc 2.00

accepté unanimement

3 jan 1936

Ann. Rôle seigneurial art 22-23
d'après art. code
662-63-64-65

Il est proposé par Mr le consul-
ler Ferdinand Lecomte second par
Mr le conseiller Napoléon Rouette
qu'il soit résolu de procéder à l'épou-
amen et à la révision du rôle sei-
gneurial (Terrier) des rentes consti-
tuées payable dans la municipa-
lité de la paroisse de La Pointe au Lac
(Le village) Art. 25-26 Ges. & Chapitre 82
loi abolissant les rentes seigneuriales et dont avis public de la
présente révision et homologation
a été publié en date du 10^{me}
Novembre dernier 1935

Adopté

- Communication de correspondance
- 1^{re} Lettre de la Consolidated Paper Corpora-
tion Limited re: propriété Mr Henderson
en date 11 Dec 1935 avisant que la partie
du lot 67 sous division 67-1 a été
communi (Payé) la dite avis par
A. J. Wick endeu
 - 2 - Lettre des Reod. Frères F Hipparque
Visiteur Frères inst. Chrétiens
avisant que le lot cad. No 105 qui
leur est chargé sur le rôle sei-
gneurial ne leur appartient
pas prière de rectifier cette
erreur pour l'avenir
 - 3 Lettre de M. H. Trichette Notaire La Baie
datée 30 Janv. 1936 re: réclamation
Hector Alie s'informant si cette réclama-
tion a été réglée avec l'avocat Trahan
et si oui quel montant lui a été payé

Il est proposé par Mr le conseiller
Treffli Guilbert secondé par
Mr le conseiller Wilhe Göté
qu'il soit résolu d'ajourner
la présente session au dix-sept-
ième jour du mois de février
courant 1936, à sept heures du
soir.

Adopté
J. Dugré Maire
Joseph Martin secrétaire

PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Hac
A une session régulière du
conseil municipal de la munic-
palité de la paroisse de la Pointe-du-
Hac tenue au lieu ordinaire des as-
semblées

à la salle publique le
dix-septième jour du mois de février
mil neuf cent trente six à sept
heures du soir. La présente session
étant la continuation de la session
de ce conseil tenue le troisième
jour du mois de février courant 1936
et telle que ajournée à ce jour.

Yurent présent Mr Jolive Dugré
Maire M. M. les conseillers Ferdi-
mand Coman Napoléon Rouette
Oscar Rouette Georges Fournier
et Treffli Guilbert formant un
quorum sous la présidence de
Mr le Maire

Après communication
des minutes du procès verbal

de ce conseil daté le (3) trois février
 courant 1936 Mr le conseiller Georges
 Fournier appuyé par Mr le conseiller Truffe
 Guilbert proposé qu'il soit résolu app.
 prouvé les dites minutes du procès ver-
 bal. adopté

Il est proposé par Mr le conseiller
 Ferdinand Comand secondé par Mr le
 conseiller Napoléon Rouille qu'il soit
 résolu de continuer l'examen et
 la révision du rôle seigneurial
 (terrier). des rentes constituées pay-
 ables dans notre municipalité
 et: Loi abolissant les rentes sei-
 gneuriales 25-26 Leo V Chap. 82
adopté

Plainte à considérer: Par Mr le ^{prop} Thom. J.
 Rouille; Dame Alfred Maillet & ~~Edmond~~
 Guilbert par Napoléon Rouille.

Voir Amendements sur le rôle seigneurial

Il est proposé par Mr le conseil-
 ler Georges Fournier secondé par
 Mr le conseiller Truffe Guilbert
 qu'il soit résolu d'approuver les
 comptes suivants présentés ver-
 balement à ce conseil.

- 1^{er} De payer pour service rendu à incendie
 A Mr Thomas Dugri \$ 2.00
- 2^e Pour charroiage et pelage de cendre
 de amélioration de chemins: voir ci
 A Mr Roland Girard 3.00
 " " Benoit Paquin 2.85
 " " Ch. Aug. Biron 5.13

De payer a Mr Antonin Pratti \$ 0.45
Le secretair est autorise a faire le
paiement des dites sommes d'argent.

Adopte

Mr le conseiller Napoleon Roude
propose appuye par Mr le con-
seiller Ferdinand Pomeau
qu'il soit resolu d'ajourner
la session au deuxieme
jour de Mars prochain 1931
a sept heure du soir.

adopte

J. D. L. Greffier
Joseph Martin secretaire tresorier

M Roude
ab 17
a 17
mars
20 a 7

Règlement

Index désignant
les pages des règlements

Pg

75, 18^{dec} Règlement d'emprunt chômeurPg. 9 5^{janv} Règlement d'emprunt chômeurRég. No 15 app. par Liout. Gour. le 23^{janv} 1931

48 Budget Rég. No 16 imp. taxes pour 1932

91 30^{juin} 1932 Rég. No 17 re. Marché Pub.98 4^{juill} 1932 No 18 re. Vill. Garceau, route111 3^{sept} No 19 imp. taxes pour 1933162 6^{nov} 20 " " " 1934167 4^{dec} 21 art 391, 5, Jours & heures

que le bureau des électriciens est ouvert

copie du conseil du comté de Mauricie, re. Rég. No 18. accepté par le

ledit copie dans le livre de rég. de voirie, et original dans le coffre,

212 1^{oct} Budget pour année 1935213 1^{oct} Rég. No 22 Imp. taxe année 1935234 12^{fév} Res. re: condition Luminaires de rues269 7^{oct} Rég. No 23 Imp. taxe année 1936276 2^{dec} Répartition des parts de chemins de chys
soit être H getor Bastarache ced 59-60 & chys rep. Dupont
soit être au
livre de voirie

1932	Indice de page de Resolution	Page	1932 Serment Alf Guay 293 80 Serment ancien serment
	Res. autorisant le sec. tres a payer conc. loi epouage et tenir les comptes repares	82	2 av. 1932 avis par Gardias Guclair par Lafon avocat
	Res. demande d'octroi incendi et aqueduc au dipute et gouvern.	82	2 mai 1932 rapport Longueville
	demande d'erasure de charbon	83	Resolution Vill. Garcia
	sympathe	85	" " "
	avis au conseil municipal	86	re: refus de demander la pub. d'avis qui ont rouler
	le 26 Nov autorisation au sec tres de payer tout compte pour travaux chemin CRP dans l'autre livre	86	Res. avis qui en Francais
	acceptation des comptes 1930	89	6 juin autorisation au sec tres de faire preparer un reglement par Burbin B. Mahel Pub.
	autorisation de signer liste de Pais telugue prepare, re chômage	89	" " avis a N. Bastarachi re Guilbert
	solairi sec tres augmente de 15.00	91	20 " Reg. No 17 re morali Pub.
	compte de l'ancien conseil de 57.50	96	" " sec. tres. autorisi a prendre information re: reg. Vill. Garcia
	rapport et approb. compte de chômage	98	4 juill. Reg. No 18 re: route Vill. Garcia
	sec tres autorisi a emprunter 100.00	104	1 aout aut. de Id. compl. a l'entente de l'adoption de comptes, dimers
	autorisation de Payer (voiris)	"	" " demande a Frigou d'un lumiere a l'inter. de chez Kod. Gardan
	approbation de paiement de compte	105	1 aout
	sec tres. autorisi a emprunter 500.00	107	6 sept 1932 Homologation du role d'Eval.
	autorisation au sec tres de Payer Voiri	110	3 oct 1932 Budget pour 1933
	6 juill. approbation des comptes de juin	111	" " Reg. taux pour 1933
	loi accident du travail (corp. respons.)	113	" " Verificateur G.A. Rouette ou J. Rivard 3 Riv.
	avis de motion taux	114	7 nov. Rapport des Arrerages en a la mun.
	resol. musee de protection	116	" " autorisation faire collecter arr. oliva Guilbert
	autorisation au maire de Payer 40.00 about du pont et charles	118	5 Dec. lumiere de rue a l'ouest de B. J. Truffaut
	lecture protection contre incendie laisse sur la table pour etude	119	" " Reponse aux freres juminaud re poteau, per. & taxe 1933
	Budget & Reg. Imp. taxes gen. 1932	121	27 Dec. Vente de la traversa a G. Guilbert \$50.00
	autorisation au maire d'arpenter la route Village des Barceaus	122	Serment G. Ant. Rouette Verif. albert J. Rouette Elect.
	Reponse a la Bell. Telephone c/o	123	11 janv. 1933 Nomination des candidats
	demande a Frigon octroi \$1500.00	128	12 Janv. Resignation de Exp. Bouchard
	exemption de taxe de 75% a la north shore Power Co jusqu'a la fin du contrat	129	Rapport de l'Election au conseil
	amandement a la dite resolution de exempter de 75% North shore Power Co	131	" " Serment d'officier du maire & conseil
	Rep. de Michel Guimond que aucun argent ne nous sera accordé re chaurmage	132	6 fev. Soumission et approbation des comptes du sec tres. anné 1932
	le sec tres, en conformite avec article 144 Rapport detaille des recettes et des depenses pour l'annee 1931	142	5 juin Revision du role d'Eval.
	acceptation du rapport chef lin c/o St Maurice a Yamachy	144	" " compte de Theide Garcia \$1000, fait offert 7.50
	assemblee Election conseiller	146	3 juill. 1933. Amendement que le mon. off. de la municipalite port la mun. de la Paroisse de la Pte du la
	1932 assurementation		
	approbation par le conseil de la reddition des comptes au sec tres		
	7 mars 1932 nomination des officiers		
	4 av 1932		
	Resolution d'entente Route Vill. Garcia		

Pg.

- 219 5 Nov. Reart. 726; comm. des arriérés au conseil
- 223 9 Jan 5 Résol. ordonnance de ne pas faire rendre par Cours. Conté
- 226 21 Jan 5 Election du maire & Conseillers
- 230 5 Jan 5 assurantation de G. H. Rouette Verificateur
- 230 4 Fev comm. Lettre de L. Romeo Morissette
- 231 ~ ~ Résol. re L'Essor chrétien, approbation
- 232 ~ ~ autorisation au maire de faire exécuter travaux de voirie pour \$100.00
- 234 12 fév Req. re: taxe sur les conditions re: l'union de Rues Etienne Chau. W. W. 10
- 238 ~ ~ Taxe en vigueur à date
- 238 ~ ~ re: 2 lampes sur terrain de Juseph
- 239 ~ ~ Reclamation Hector ali chartier La Baie du Joly pour dommage \$50.00, par Paul Trahan procureur
- 242 4 mars Demande d'aide pour spatinair par M^r l'abbé L. R. Rompré
- 244 1^{er} av. Du ministre de l'agriculture par Geo make re mauvais herbes
- ~ ~ Lettre au Reor fr Appareur re: aide pour entretien route St Charles
- ~ ~ De Gustave Poisson re reclamation Hec. ali
- ~ ~ De Romeo Morissette re aqueduc
- 246 ~ ~ re 2 lumières de rues Juseph St Joseph payable chaque année a la fin de Dec \$30.00
- 247 7 mar Union Sanitaire par Dr Bossenotte
- 249 4 juin Union des Mun. Congrés a St Hyacinthe 31 fev de la banque prov. re taxe d'intérêt
- 253 ~ ~ Reclamation de oliva Guilbert de 50.00 par son avoocat Ek paiement de travaux

0
19

- 258 5 oct de la Bel Telephone Co re nouveaux poteaux
demande " " " approuvé
- 261 3 sept sécurité médicale re: soins Grátis par les Médecin
révision et Hom. du rôle d'éval.
- 262 " " admission de Georges Kélin à l'hôpital
267 7 oct hospitalisation à l'Hôpital et fos. réduits de 100 à 67 francs
- 269 7 oct Rég. no 23 Imposition de la taxe
- 270 " autorisation au Sec. tris. de charger int. qui du 1^{er} janv
- 273 4 nov Commission par le Sec. tris. des arrérages ^{art 526}
274 " aucune propriété ne sera vendue
- 275 4 nov Ferdinand Comeau chef d'incendie
" " Thomas Dugué chef de pompier
- 276 2 Dec Repartition part chemin de ch. St. Bastarachs à Kap Dupont
- 279 31 janv Election des conseillers
- 284 3 fev Approbation des comptes du Sec. tris.
285 aff. de Pl. Estugette Kaché, i charge 35⁰⁰
- 287 3 fev re: Escompte Rôle Seigneurial
- 287 lettre de Henderson re: ^{de consolidation paper} corporation
du Rod. V. Hippargu re
- " " lettre du Notaire Fréchet de Baisville et. daté 30 janv. 1936 révisé

iers

La débacle en
née. Ce jour-là
le TIKER, cet
rent des trans
ombres chiffrée
fondra. En 19
rtains prononc
était, en tout
ut, balayé par
substitua, à la
ssait derrière
chômeurs, ce qu
is de personnes
oute l'espérance
Franklin Rooseve
ont de la jeune
enture et l'amou
is qui, peut-être,
Roosevelt l'ont ce
f."

Toute la question
ruf" pour résoudre
jourd'hui. L'aveni
trust des cerveaux
riale qui est tentée
ines politiques et éc
unants dans le mon
onalisme protectionn
ements à chacun des
M. Roosevelt réuss
écure le dire. Une sé
ue de demain ne res
conomiquement, ni sa
èrement.

Mais qu'on lise les
ances dans les prédict

de la crise: Etendue
ues, sur laquelle une f
d'occasion dont le rés

crises sont pro-
duites par la fragi-
lité et la complica-
du mécanisme des
nges dans les sociétés
ernes. Pour les sup-
un pays doit s'ap-
sur une classe de
cteurs agricoles qui
nt au besoin vivre
quelques années de
propres ressources.
rance possède ces
teurs. En Périgord,
nnais, des métayers,
les échanges avec
rieur ne dépassent
ix cents francs par
ls mangent leurs lé-
leurs poulets, leur
p. Ils échangent leur
ntre du pain, leur
ntre des tissus. La
eût les appauvrir,
affamer. Une telle
orme un volant
eux pour amortir
ngements de régi-
aux de l'industrie.
Amérique, cette
existe pas. Allez